

COLLECTION DES RaPPORTS

SEPTEMBRE 1996



N° 171

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

LES FRANÇAIS FACE AU CHÔMAGE ET AUX MESURES POUR L'EMPLOI AU DÉBUT 1996

Catherine DUFLOS

Étude réalisée à la demande du Ministère du Travail,
du Dialogue Social et de la Participation (DARES)
20bis, rue d'Estrées - 75700 PARIS

CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE



Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

**LES FRANÇAIS FACE AU CHOMAGE
ET AUX MESURES POUR L'EMPLOI AU DÉBUT 1996**

Catherine Duflos

Etude réalisée à la demande du Ministère du Travail,
du Dialogue Social et de la Participation (DARES)
20bis, rue d'Estrées - 75700 PARIS

SEPTEMBRE 1996

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

**Etude réalisée à la demande du Ministère du Travail,
du Dialogue Social et de la Participation (DARES)**

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur Adjoint du CREDOC)
- . Franck Berthuit, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Anne-Delphine Kowalski, Jean-Pierre Loisel.

CREDOC

Président : Bernard Schaefer
Directeur : Robert Rochefort

Les Français face au chômage et aux mesures pour l'emploi au début 1996

- Note de synthèse -

Une certaine morosité ambiante, l'atonie de la consommation et les mauvais chiffres de l'emploi sont vraisemblablement les principaux responsables du regain de pessimisme manifesté par les Français au début 1996 : l'inquiétude vis-à-vis du chômage se renforce, le sentiment de sa menace reste important et le mal est plus que jamais au coeur des préoccupations de nos concitoyens. La relative embellie du début 1995 n'aura donc été que passagère : les Français anticipent maintenant une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi. C'est probablement cette inquiétude et la sévérité des jugements portés par nos concitoyens sur l'efficacité des politiques d'emploi actuelles qui accroissent leur attente de voir mettre en place de nouvelles orientations : l'aménagement du temps de travail constitue, en particulier, l'un des éléments forts de la réflexion actuelle pour tenter d'enrayer le chômage.

Les résultats de la vague de début 1996 de l'enquête du CREDOC sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français », sans bien sûr fournir de réponses exhaustives aux questions complexes suscitées par ce débat, permettent cependant d'apporter certains éclairages sur l'opinion des Français. Nos concitoyens semblent en effet de plus en plus partisans de la mise en oeuvre de mesures concernant le temps de travail, mais ils demeurent très prudents à propos de leurs modalités d'application, dès lors qu'elles risqueraient d'« amputer » une partie de leur salaire ou qu'elles remettraient en cause leurs préférences individuelles. Il reste que la population a le sentiment que la réduction du chômage passe à la fois par des mesures d'aménagement du temps de travail et par un allègement des charges sociales des employeurs.

Quatre éléments importants se dégagent de l'analyse effectuée :

- Les Français témoignent d'une vive **inquiétude vis-à-vis du chômage**, qui représente toujours, et de loin, leur premier sujet de préoccupations. La crainte de ce fléau touche 78% de la population et elle affecte dans quasiment les mêmes proportions la plupart des groupes sociaux. Deux catégories semblent même de plus en plus préoccupés : les cadres moyens et les jeunes diplômés. L'espoir d'une stabilisation du nombre de chômeurs s'éloigne donc et les prédictions pessimistes se renforcent : trois personnes sur quatre (73%) prévoient une poursuite de l'augmentation du chômage dans les années à venir. Ce pessimisme est accompagné d'un fort scepticisme quant à l'utilité des mesures mises en oeuvre pour lutter contre le mal, mesures jugées peu ou pas efficaces par près de neuf Français sur dix. Résignés ou dépassés par la complexité des mécanismes qui régissent nos sociétés, nos concitoyens cherchent toujours dans des causes économiques au sens large les raisons du chômage actuel : progrès, crise ou simplement manque d'emplois. Mais, la diversité même des réponses, constatée d'une année à l'autre, confirme que, pour l'opinion, le chômage n'a pas une seule explication, mais une multiplicité de sources complémentaires.
- Cette inquiétude n'est pas sans rapport avec le souhait, exprimé par deux Français sur trois, d'une **indemnisation de « tous » les chômeurs**. Toutefois, ce souhait est aujourd'hui un peu moins exprimé qu'il y a un an (- 8 points). Plutôt que de voir dans ce recul une certaine érosion de la générosité des Français, on peut peut-être y déceler une montée de la prudence et de la crainte de tout laxisme, voire un certain réalisme. Ainsi, nos concitoyens préfèrent que l'excédent des ressources du régime d'assurance-chômage serve à **créer des emplois** plutôt qu'à améliorer le système d'indemnisation. De même, les Français acceptent en grand nombre le maintien de tout ou partie de son allocation à un chômeur qui suit une formation ou qui exerce une activité réduite; mais ils conditionnent, en retour, l'indemnisation des chômeurs au fait que ceux-ci soient effectivement à la recherche d'un emploi et qu'ils puissent le **justifier**.
- Les Français croient aujourd'hui beaucoup, pour lutter contre le chômage, à deux mesures précises : des **aménagements du temps de travail**, tels que le temps partiel, et des **allègements généraux des charges sociales** des employeurs. Ils y croient davantage qu'au développement de nouvelles formes d'emploi (emplois de

proximité, développement de travaux d'intérêt général, par exemple). Ce n'est pas pour autant qu'ils sont prêts à admettre qu'on accorde aux employeurs un allègement de leurs charges sans contrepartie : 53 % des Français attendent qu'on demande en retour aux entreprises de créer des emplois supplémentaires.

Ceci n'empêche pas que **la réduction du temps de travail soit une idée qui fait son chemin** : six Français sur dix se montrent à présent convaincus de son efficacité dans la lutte contre le chômage. Ce chiffre n'avait jamais été atteint jusqu'alors : la part de ceux qui croient à l'efficacité d'une telle mesure a augmenté de 8 points en un an, et a fait au total un « bond » de 19 points depuis 1994. Cette évolution spectaculaire des attitudes pourrait d'ailleurs expliquer en partie la stagnation de l'idée -partagée par 65 % des Français- que le développement des emplois à temps partiel pourrait réduire le chômage. Il reste que le débat est encore largement ouvert sur l'opportunité d'une diminution de salaire en accompagnement d'une mesure générale de réduction du temps de travail : près de quatre Français sur dix y sont totalement hostiles. Ce n'est pas pour autant que « les autres » y sont aveuglément favorables : de plus en plus de Français sont prêts à concevoir des concessions salariales, mais seulement en y mettant des **conditions** (43 %).

Mais, si le principe du « partage du travail » pour améliorer la situation de l'emploi est mieux accepté, cela reflète au moins autant des choix personnels qu'une réflexion générale sur les effets comparés des différentes mesures. Ainsi, les salariés tendent à réagir d'autant plus favorablement à un tel « partage » que les modalités proposées correspondent à leurs désirs propres (souhait de travailler à horaires réduits, priorité accordée au temps libre). Par contre, tout à fait logiquement, lorsque ces mesures vont à l'encontre des choix individuels, les Français sont nettement plus réticents. C'est bien là qu'il faut trouver l'explication de ce mouvement général vers **une acceptation sous conditions** de la réduction du temps de travail. En tout état de cause, dans l'hypothèse d'une telle réduction, 38 % des Français considèrent qu'elle ne doit être accompagnée d'aucune diminution de salaire et 44 % que la réduction salariale devrait être « modulée » (c'est-à-dire ne pas être systématiquement égale à la baisse du temps de travail).

-
- Enfin, l'entreprise apparaît bien aujourd'hui comme un maillon essentiel dans les dispositifs anti-chômage; à ce titre, les Français veulent en quelque sorte la **ménager**; mais ils lui demandent aussi de **faire des efforts d'implication**. Ainsi, nos concitoyens admettent que **le poids des charges sociales est le principal frein à l'embauche**, avant même le manque de souplesse de la durée du travail, d'où leur attente de réduction des charges sociales patronales. Mais en même temps, ils considèrent que c'est avant tout **aux entreprises, plus qu'aux salariés, de faire les efforts nécessaires pour sauver l'emploi**, en acceptant par exemple de réduire leurs marges en cas de menaces de licenciements. Plus généralement, les Français estiment aujourd'hui que c'est avant tout **aux entreprises**, avant même l'Etat, de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage.

* * *

Sommaire

Pages

Introduction	1
Chapitre 1 : Le poids du chômage dans la société	5
1 - Le vécu du chômage	5
. Un retour à la hausse du taux de chômage	5
. Près d'un tiers des Français a connu au moins une période de chômage dans la décennie écoulée	8
2 - Inquiétude et pessimisme vis-à-vis du chômage se renforcent	12
. Un regain d'inquiétude vis-à-vis du chômage	12
. Le sentiment de menace de chômage se stabilise	15
. L'espoir d'une stabilisation du chômage s'éloigne	18
. Le chômage reste de loin la première préoccupation des Français	21
. Les raisons avancées par les Français pour expliquer l'importance du chômage actuel	22
Chapitre 2 : Les opinions sur l'indemnisation des chômeurs	29
1 - Une majorité moins forte de Français est favorable à l'indemnisation de tous les chômeurs	29
2 - L'excédent de ressources doit, selon les Français, servir à créer des emplois	34
3 - Justifier de sa recherche d'emploi pour conserver l'allocation de chômage	37
Chapitre 3 : Les opinions sur les mesures de lutte contre le chômage	41
1 - Les mesures le plus efficaces pour réduire le chômage	42
2 - Les contreparties demandées aux employeurs, en cas d'allègement des charges sociales	50
3 - Pour une majorité de Français, le TTP peut contribuer à réduire le chômage	54
4 - Les Français face à la réduction de la durée du travail	61
4.1 Les Français sont de plus en plus convaincus des effets positifs de la réduction de la durée du travail	62
4.2 Quelle réduction de salaire faut-il appliquer pour que la mesure soit efficace ?	68
4.3 La réduction de la durée du travail avec diminution de salaire	72
5 - Quatre groupes d'opinions	79

... / ...

6 - Le jugement des Français sur les politiques d'emploi	83
6.1 Les effets des politiques d'emploi	83
6.2 Un jugement sévère sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage	86
7 - C'est avant tout aux entreprises qu'il appartient, selon les Français, de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage	92
Chapitre 4 : Les problèmes de recrutements et de licenciements	95
1 - Selon les Français, l'embauche est freinée par les cotisations sociales trop élevées	95
2 - Pour les Français, c'est d'abord aux entreprises de faire un effort pour garder leur personnel	102
3 - A qui profitent les exonérations de charges sociales à l'embauche ?	107
Conclusion	111
Annexe 1 : Les sujets qui préoccupent le plus les Français : Résultats 1991-1996	117
Annexe 2 : Raison de l'importance du chômage actuel : Nomenclature de postcodage (1996)	119
Annexe 3 : Les désirs des Français en matière de TTP : Une partition en quatre classes (début 1996)	121
Annexe 4 : Les représentations du travail : Résultats 1996	129
Annexe 5 : Opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage : Rappel des résultats de 1990 à 1995	133
Annexe 6: Questions posées à la demande du Ministère du Travail (DARES) dans la vague de début 1996	135

Introduction

Après l'amélioration du second semestre 1994, le taux de chômage a connu une inversion de tendance à l'été 1995 : depuis, la situation du marché du travail se dégrade et la courbe du nombre de demandeurs d'emploi est repartie à la hausse. De fait, les Français affichent, en début 1996, une inquiétude « record » vis-à-vis du risque de chômage et un fort pessimisme quant à l'avenir de l'emploi. Ils classent d'ailleurs toujours le chômage en tête de leurs préoccupations. De fait, la population est très critique sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage.

Il reste que nos concitoyens gardent globalement leur générosité d'esprit à l'égard des demandeurs d'emploi; mais une majorité moins forte qu'il y a un an se prononce en faveur de l'extension de l'indemnisation à tous les chômeurs. C'est que la priorité va désormais à la **création d'emplois** : pour l'opinion, l'excédent de ressources du régime d'assurance-chômage devrait servir à créer des emplois plutôt qu'à parfaire le système d'indemnisation.

Toujours est-il que, pour lutter contre le chômage, les Français préconisent avant tout deux mesures : **l'aménagement du temps de travail et les allègements généraux des charges sociales des entreprises**. La réduction de la durée du travail connaît d'ailleurs, cette année encore, un surcroît d'adhésion, même si ses modalités d'application sont loin de faire l'unanimité. D'autre part, si une majorité se déclare favorable à une réduction des charges sociales, celle-ci s'accompagne d'une demande de contreparties patronales en terme de créations d'emploi. Il est vrai que, dans le domaine, nos concitoyens n'exonèrent pas les employeurs de leurs responsabilités : ils attendent qu'ils fassent un effort pour préserver l'emploi et qu'ils s'engagent davantage dans la lutte contre le chômage.

Tel est, en résumé, l'état d'esprit qui ressort de l'analyse des opinions de nos compatriotes, interrogés sur ces problèmes dans le cadre de l'enquête *Conditions de vie et Aspirations des Français* du CREDOC. Ce rapport est précisément consacré à l'examen des réponses fournies par la population à l'enquête de fin 1995-début 1996; celle-ci s'est déroulée sur l'ensemble du territoire métropolitain en décembre 1995-

janvier 1996, auprès d'un échantillon de 2007 personnes âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas¹.

L'analyse des résultats est menée en quatre chapitres :

- **Le premier chapitre** fournit quelques éléments sur la situation en matière de chômage et la perception qu'en a la population. Il fait état du regain de pessimisme manifesté par les Français : l'inquiétude vis-à-vis du risque de chômage se renforce; celui-ci est d'ailleurs plus que jamais au coeur des préoccupations de nos concitoyens. L'embellie n'aura donc été que de courte durée : les pronostics des enquêtés sur l'évolution de l'emploi redeviennent particulièrement sombres.
- **Le deuxième chapitre** traite des réactions face au système d'indemnisation. Certes, les Français font preuve d'une certaine générosité à l'égard des chômeurs, en estimant qu'un demandeur d'emploi indemnisé doit conserver tout ou partie de son allocation en période de formation ou en exerçant une activité réduite, mais ils exigent en retour que les chômeurs indemnisés soient effectivement à la recherche d'un emploi. Cependant, si le désir d'une extension de l'indemnisation à tous les chômeurs reste majoritaire, nos concitoyens préféreraient que l'excédent des ressources du régime d'assurance-chômage serve avant tout à créer des emplois plutôt qu'à améliorer le système d'indemnisation.
- **Le troisième chapitre** analyse les opinions de la population sur les politiques de lutte contre le chômage. Quelles mesures croit-on utile de mettre prioritairement en oeuvre dans le domaine ? Quelles contreparties juge-t-on nécessaire de demander aux employeurs, en cas de mesure d'allègement des charges sociales ? La réduction du temps de travail peut-elle contribuer efficacement à réduire le chômage ? Et quelle réduction de salaire faudrait-il appliquer ? Comment les Français jugent-ils l'efficacité des politiques actuelles d'emploi ?

¹ Les caractéristiques techniques de l'enquête figurent dans le rapport général de présentation des **premiers résultats de l'enquête de fin 1995-début 1996** (Crédoc, mars 1996). Les premiers résultats concernant plus particulièrement le chômage et les politiques d'emploi, ainsi que les évolutions observées, ont été présentés dans un document intitulé : *"Le chômage, le système d'indemnisation et les politiques d'emploi, vus par les Français, au début 1996* (Crédoc, mars 1996). Le commanditaire de l'étude est la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, du Dialogue Social et de la Participation.

- Enfin, la quatrième partie est axée sur les problèmes de recrutements et de licenciements. Face aux difficultés d'embauche et au nombre croissant de suppressions d'emplois, les Français réagissent de manière assez catégorique : selon eux, le poids des charges sociales reste le principal frein à l'embauche. Ce n'est pas pour autant que la population n'attend pas que les employeurs exercent leurs responsabilités : lorsque des menaces de licenciements planent sur une entreprise, les Français pensent que celle-ci doit accepter de réduire ses marges pour garder son personnel. De façon plus générale d'ailleurs, nos concitoyens estiment que c'est d'abord aux entreprises, plus encore qu'à l'Etat, qu'il appartient de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage.

L'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

Réalisé chaque automne depuis 1978, avec une vague supplémentaire au printemps depuis 1984, ce système d'enquêtes contractuel a pour objet l'observation et le suivi dans le temps des phénomènes en mutation dans notre société. Il répond à un besoin des décideurs en matière d'information économique et sociale.

Son objectif est le repérage, en niveau, de l'évolution et de la structure d'un ensemble d'indicateurs objectifs et subjectifs décrivant *les attitudes, les opinions et les aspirations des Français vis-à-vis des conditions de vie et de la qualité de la vie.*

Son originalité tient à ce que chaque thème est abordé à la fois sous son aspect factuel, concret, et à travers l'opinion des personnes interrogées. On enregistre ainsi des informations subjectives et objectives qui sont analysées simultanément. Ceci permet d'appréhender des tendances et des évolutions et de procéder aussi à des "*coupes instantanées*" dans un cadre d'analyse rigoureux.

A l'origine de la mise en place de cet instrument, on trouve en effet l'idée suivante : le repérage de changements significatifs et la détermination ou l'identification d'aspirations nouvelles, en période de mutations relativement rapides, exigent la prise en compte d'indicateurs subjectifs. Ce que pensent, ce que perçoivent les Français, ou au moins ce qu'ils disent penser ou percevoir, constitue un élément essentiel d'information pour appréhender ces transformations.

De ces objectifs, découlent les trois caractéristiques principales du système d'enquêtes :

- les thèmes traités sont multiples et visent, à l'intérieur des limites techniques ou contractuelles, à recouvrir les aspects les plus variés des conditions de vie, telles qu'elles sont vécues et perçues.
- Le questionnaire contient une large part de questions subjectives (incluant notamment des questions ouvertes), volontairement mêlées à un grand nombre d'indicateurs de situations.
- Une périodicité annuelle. Environ les deux tiers du questionnaire sont reconduits tous les ans. Cependant, certaines questions reviennent avec une périodicité plus grande que d'autres. Ces variations proviennent du caractère contractuel de nos interrogations.

Indiquons enfin que l'enquête porte, à chaque vague, sur un échantillon de 2000 individus, représentatif de l'ensemble de la population métropolitaine de 18 ans et plus. La méthode adoptée est celle des quotas (sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, région et taille d'agglomération). L'échantillon est renouvelé à chaque vague. Les 2000 personnes de chacune des vagues sont interrogées à domicile par des enquêteurs professionnels.

Chapitre 1 : Le poids du chômage dans la société

Le taux de chômage, qui s'était stabilisé à la fin de 1993, puis avait connu un début d'amélioration au second semestre 1994, connaît cette année une inversion de tendance : depuis l'été 1995, la situation du marché du travail se dégrade et la courbe du nombre de demandeurs d'emploi est de nouveau orientée à la hausse. De fait, les Français restent, en ce début 1996, très inquiets vis-à-vis du chômage, dont ils font toujours, et de loin, le premier sujet de leurs préoccupations. D'ailleurs, en un an, leur sentiment d'anxiété à cet égard s'est accru, et l'espoir d'une consolidation de la situation de l'emploi, qui semblait prendre corps il y a un an, s'éloigne à nouveau.

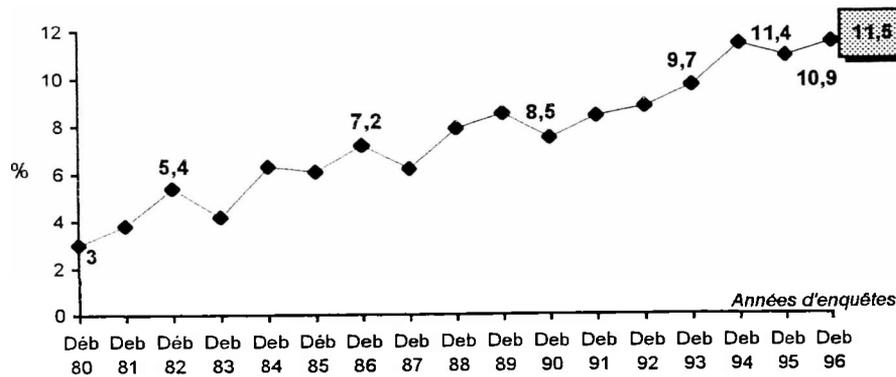
1 - Le vécu du chômage

Un retour à la hausse du taux de chômage

11,5% des Français déclarent, en début 1996, être au chômage ou à la recherche d'un emploi (+ 0,6 point en un an), et 13,2% mentionnent être inscrits à l'ANPE (+ 0,7 point). La stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi, observée début 1995, n'aura donc été que de courte durée. Le taux de chômage déclaré¹ retrouve le niveau record qu'il avait atteint au début 1994, après quatre années consécutives de hausse (graphique 1).

¹ On rappellera qu'est ici considéré comme chômeur tout individu de 18 ans et plus ayant lui-même répondu *être chômeur ou à la recherche d'un emploi* à la question concernant sa situation personnelle à la date de l'enquête. S'appuyant uniquement sur les déclarations spontanées des personnes interrogées, le « taux de chômage » dans l'échantillon enquêté ne peut être comparé stricto sensu au taux national, pour lequel sont appliqués les critères du BIT. On rappellera aussi, à cet effet, que les indicateurs de chômage doivent être comparés avec prudence, les conventions de définition et de mesures différentes étant à l'origine d'écarts importants.

Graphique 1 : Evolution 1980-1996 du taux de chômage déclaré



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Le chômage continue d'affecter en premier lieu les catégories plus « traditionnellement » exposées : les jeunes, et en particulier les jeunes non diplômés, les ouvriers, les employés.

Cependant, la situation s'est très sensiblement dégradée cette année dans deux de ces groupes (tableau 1) :

- Les jeunes non diplômés (moins de 30 ans sans diplômes) ont vu leur taux de chômage augmenter de 6 points en un an. Près d'un tiers d'entre eux sont aujourd'hui touchés.
- Il en est de même pour les ouvriers : 29% d'entre eux se déclarent sans emploi, soit une progression de 7 points par rapport à l'année dernière.

A l'inverse, le chômage des employés semble se stabiliser cette année, avec un taux de 19% identique à celui de l'an dernier. On peut noter par ailleurs une légère progression du taux de chômage déclaré chez les personnes de 40 à 59 ans (+ 2 points). Par contre, cette année, un léger reflux du fléau (- 2 points) peut être constaté chez les 25-39 ans, plus touchés qu'en moyenne (16%). Il en va de même des diplômés (bac ou études supérieures) : 9% se disent au chômage (- 3 points). Ce phénomène de baisse est tout particulièrement sensible chez les jeunes diplômés : 14% des moins de 25 ans diplômés déclarent être sans emploi, soit une diminution de 6 points en un an.

**Tableau 1 : Taux de chômage dans différentes catégories de la population
- début 1993 à début 1996 -**

	(en %)				
	Début 1993 A	Début 1994 B	Début 1995 C	Début 1996 D	Ecart D-C
Ensemble des personnes déclarant être au chômage	9,7	11,4	10,9	11,5	+ 0,6
Homme	8,7	10,5	9,8	11,1	+ 1,3
Femme	10,6	12,2	11,8	11,9	+ 0,1
18 à 24 ans	23,8	18,8	19,5	23,0	+ 3,5
25 à 39 ans	11,9	16,5	18,3	16,2	- 2,1
40 à 59 ans	9,3	12,3	8,5	10,9	+ 2,4
Diplôme inférieur au bac	11,0	12,4	10,2	12,4	+ 2,2
Bac, technique (niveau bac)	7,9	9,7	12,4	9,0	- 3,4
Diplôme du supérieur	5,2	8,1	12,4	10,1	- 2,3
Moins de 30 ans, sans diplômes	35,3	25,4	26,1	32,1	+ 6,0
Moins de 30 ans, bepc	14,4	20,0	20,1	20,1	=
Moins de 30 ans, bac et plus	9,9	14,1	19,8	14,1	- 5,7
30-49 ans, sans diplômes	13,0	20,1	13,8	16,9	+ 3,1
Cadre supérieur, prof. intermédiaire	8,2	11,5	14,3	12,2	- 2,1
Employé	20,6	24,0	19,6	19,1	- 0,5
Ouvrier	25,3	27,4	22,0	29,3	+ 7,3
Est inscrit à l'ANPE depuis 1 an et plus *.....	4,3	5,7	4,0	5,0	+ 1,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

* % calculés sur l'ensemble de la population.

Enfin, le chômage qui depuis quelques années tendait à être globalement plus prononcé chez les femmes que chez les hommes paraît à présent concerner autant les uns que les autres. Deux évolutions se sont produites :

- Une forte progression du chômage chez les hommes de moins de 25 ans;
- Un « rééquilibrage » du taux de chômage chez les femmes : celui-ci connaît une relative décreue chez les moins de 40 ans, alors qu'il progresse chez les plus âgées, passant de 7% en début 1995 à 13% en début 1996.

Au total, l'évolution la plus marquante est donc un retour à la hausse du chômage dans les catégories les plus exposées et qui, il y a un an, avaient bénéficié d'une sorte de « répit » : les jeunes, et tout particulièrement les jeunes non diplômés,

ainsi que les ouvriers. En revanche, dans les groupes où il avait plutôt augmenté en début 1995, il a, cette année, reculé -comme chez les cadres, les diplômés ou les 25-39 ans-, ou s'est stabilisé -cas des employés.

Près d'un tiers des Français a connu au moins une période de chômage dans la décennie écoulée

Début 1996, près d'un tiers des Français (32% exactement) déclare avoir connu au moins une période de chômage au cours des dix dernières années; ils étaient un quart début 1988. Cette proportion gagne à nouveau un point cette année, après une stagnation entre 1994 et 1995. Ainsi, la part des Français qui peuvent se réjouir de n'avoir jamais connu le chômage continue de baisser : voici trois ans qu'elle se situe en-dessous de la barre des 70%, avec un recul d'un point cette année (tableau 2).

Tableau 2 : Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	(en %) 1996
Oui *.....	25,1	26,0	26,7	27,2	25,1	29,0	31,0	30,7	31,6
Non, jamais	74,9	74,0	73,3	72,8	74,9	71,0	69,0	69,3	68,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

*Y compris période actuelle de chômage pour les enquêtés concernés ou recherche actuelle d'un premier emploi.

Parmi les 32% de Français touchés par le chômage au cours de la décennie écoulée, 19% n'ont vécu qu'une seule période sans emploi et 12% en ont vécu au moins deux, chiffres quasiment stables par rapport à l'an dernier. Ces tendances concernent indifféremment toutes les catégories de population, accréditant l'idée d'une certaine « banalisation » du chômage. Il reste que quelques-unes d'entre elles sont plus touchées que d'autres. On peut en particulier en isoler trois :

- **Les moins de 40 ans** (tableau 3) : 51% d'entre eux déclarent avoir été au moins une fois sans emploi au cours des dix dernières années. Les 25-39 ans ont été le plus massivement atteints : 55% ont connu le chômage, dont 26% à plusieurs reprises. Les personnes de 40 à 59 ans restent plus épargnées que la moyenne des Français.

Tableau 3 : Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?
- Analyse par classes d'âge* -

	(en %)			
	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	Ensemble des Français
A été au chômage depuis 10 ans	41	55	25	32
<i>Dont : Une seule fois.....</i>	20	29	19	19
<i>Deux fois ou plus.....</i>	12	26	6	12
N'a pas été au chômage depuis 10 ans.....	59	45	75	68
Total	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : Parmi les individus de 25 à 39 ans, 45% n'ont jamais connu le chômage ces dix dernières années (contre 68% en moyenne) et 55% l'ont connu (c'est le cas de 32% de l'ensemble des Français); 29% l'ont vécu une seule fois et 26% plusieurs fois.

- Les peu diplômés, dont on a vu qu'ils étaient plus touchés par le chômage, sont aussi plus nombreux que la moyenne des Français en âge de travailler à avoir vécu une ou plusieurs périodes sans emploi (tableau 4) : 43% des individus n'ayant aucun diplôme (ou disposant du BEPC) sont dans ce cas.

Mais au-delà de ce constat bien connu, la situation des **plus diplômés** mérite attention : 39% des Français de moins de 60 ans disposant d'un diplôme du supérieur déclarent avoir été frappés au moins une fois par le chômage ces dix dernières années.

Tableau 4 : Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?
- Analyse selon le diplôme le plus élevé obtenu -
(population des moins de 60 ans)

	(en %)			
	Aucun diplôme, bepc	Bac, technique (niveau bac)	Diplôme du supérieur	Ensemble des moins de 60 ans
A été au chômage depuis 10 ans	43	32	39	40
<i>Dont : Une seule fois.....</i>	25	18	23	23
<i>Deux fois ou plus.....</i>	17	13	13	15
N'a pas été au chômage depuis 10 ans	57	68	61	60
Total	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 57% des individus de moins de 60 ans ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat n'ont jamais été au chômage depuis dix ans (contre 60% de l'ensemble des moins de 60 ans) et 43% l'ont été (contre 40% en moyenne); 25% l'ont été une seule fois et 17%, plusieurs fois.

Les diplômés du supérieur sont donc de moins en moins épargnés par le chômage : la proportion de ceux qui ne l'ont jamais connu s'est régulièrement amoindrie depuis 1994, en passant de 72 % à 61 % cette année. L'écart qui les sépare des non-diplômés s'est donc très fortement resserré (4 points, contre 15 points il y a trois ans). A l'inverse, on dénombre cette année moins de diplômés du bac ayant connu le chômage (- 5 points), mais on en compte plus qui l'ont vécu plusieurs fois (+ 3 points).

- Les ouvriers restent la catégorie socio-professionnelle la plus concernée par le chômage : 57 % l'ont connu au moins une fois depuis dix ans et un quart, plusieurs fois. Les professions intermédiaires tendent à être un peu plus victimes du mal (36 % ont connu le chômage depuis dix ans, contre 32 % en 1995). Les employés sont, quant à eux, après les ouvriers, le plus massivement concernés (tableau 5).

Enfin, le phénomène de progression du chômage sur long terme constaté chez les cadres supérieurs et professions libérales semble cette année marquer une pause : 32 % d'entre eux déclarent avoir rencontré au moins une période de chômage depuis dix ans, soit - 4 points par rapport à 1995. Mais ils restent quand même plus touchés qu'auparavant (cela n'en concernait que 28 % au début 1994).

Tableau 5 : Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?
- Analyse selon les catégories socio-professionnelles -
(population des moins de 60 ans)

	(en %)				
	Cadres sup., prof. libérales	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble des moins de 60 ans
A été au chômage depuis 10 ans	32	36	51	57	40
<i>Dont : Une seule fois.....</i>	21	23	28	32	23
<i>Deux fois ou plus</i>	11	13	23	25	15
N'a pas été au chômage depuis 10 ans	68	64	49	43	60
Total	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 68 % des cadres supérieurs de moins de 60 ans n'ont jamais été au chômage depuis dix ans (contre 60 % de l'ensemble des moins de 60 ans) et 32 % l'ont été (contre 40 % en moyenne); 21 % l'ont été une seule fois et 11 %, plusieurs fois.

En tout état de cause, il apparaît, malgré tout, que plus on s'élève dans l'échelle sociale, moins on est (ou on a été) directement concerné par le chômage.

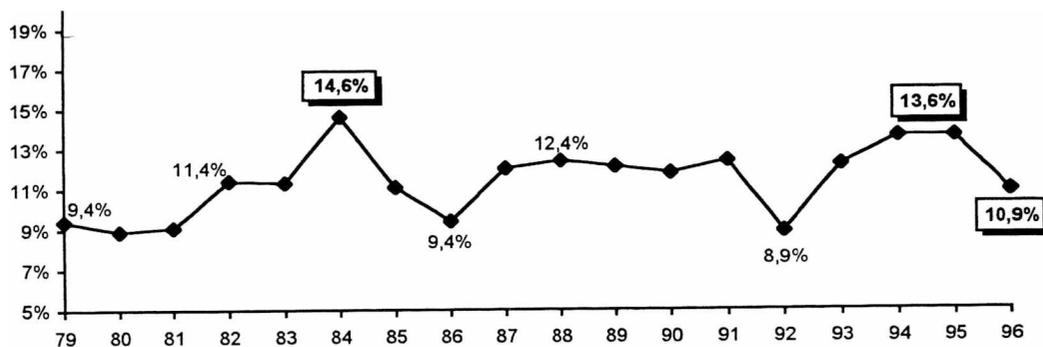
Mentionnons enfin que la situation des hommes diffère peu de celle des femmes en la matière : 31 % des premiers et 32 % des secondes déclarent, début 1996, avoir traversé au moins une période de chômage au cours des dix dernières années. Ces proportions sont assez stables depuis trois ans.

Sur un an, le taux de chômage des actifs est en léger recul

Conséquence vraisemblable de la légère amélioration observée sur le marché du travail entre mi-1994 et mi-1995, le nombre d'actifs déclarant avoir été en situation de rupture d'emploi durant les douze mois qui ont précédé l'interview est en baisse cette année : le taux enregistré début 1996, soit 11 %, est en recul de 3 points (graphique 2), après avoir connu une forte progression entre 1992 et 1994 (de 9 % à 14 %).

Graphique 2 : Le chômage chez les actifs au cours des 12 derniers mois¹

- Evolution début 1979 à début 1996 -



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Cette légère « embellie » a quasiment profité de la même façon à toutes les catégories d'actifs, ouvriers, cadres et employés, diplômés comme non diplômés. Il reste que le pourcentage d'actifs ayant été au chômage dans les douze derniers mois est plus élevé chez les ouvriers (16 %), les moins de 25 ans (21 %) et les actifs travaillant à temps partiel (21 %).

¹ Rappel du libellé de la question : "Avez-vous été au chômage ou sans travail à un moment donné pendant les douze derniers mois (arrêt de travail dû à la maladie, la maternité ou à un accident exclu) ?"

2 - Inquiétude et pessimisme vis-à-vis du chômage se renforcent

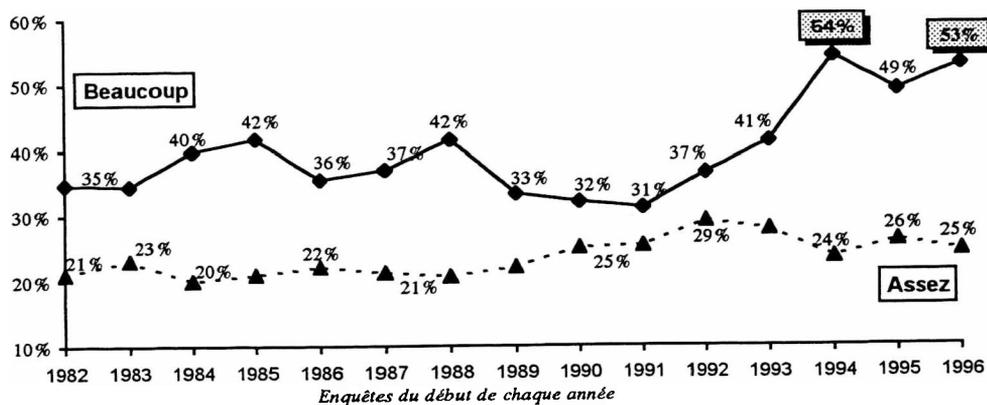
Le « frémissement » enregistré l'an dernier dans la confiance des Français envers la situation de l'emploi semble n'avoir été qu'un éphémère « feu de paille » : cette année, l'inquiétude vis-à-vis du chômage se renforce, le sentiment de sa menace reste important, et le mal est plus que jamais au coeur des préoccupations de nos concitoyens. Une certaine morosité ambiante, l'atonie de la consommation et les mauvais chiffres de l'emploi du début 1996, auront donc eu raison de l'embellie intervenue dans les esprits au début 95.

Un regain d'inquiétude vis-à-vis du chômage

Le sentiment d'inquiétude vis-à-vis du risque de chômage, qui avait marqué le pas voici un an, progresse de nouveau cette année : 78% des Français expriment leur préoccupation, soit 3 points de plus qu'au début 1995. Ce sentiment d'inquiétude retrouve son niveau de 1994, le plus élevé enregistré depuis une douzaine d'années, et ceci principalement par la progression des réponses « beaucoup » inquiets; celles-ci repassent au-dessus de la « barre des 50% » en gagnant 4 points (graphique 3).

**Graphique 3 : Le sentiment d'inquiétude vis-à-vis du risque de chômage
- Evolution 1982 à 1996 -**

*On éprouve parfois de l'inquiétude, pour soi-même ou pour des proches.
Pouvez-vous me dire si le risque de chômage vous inquiète :*

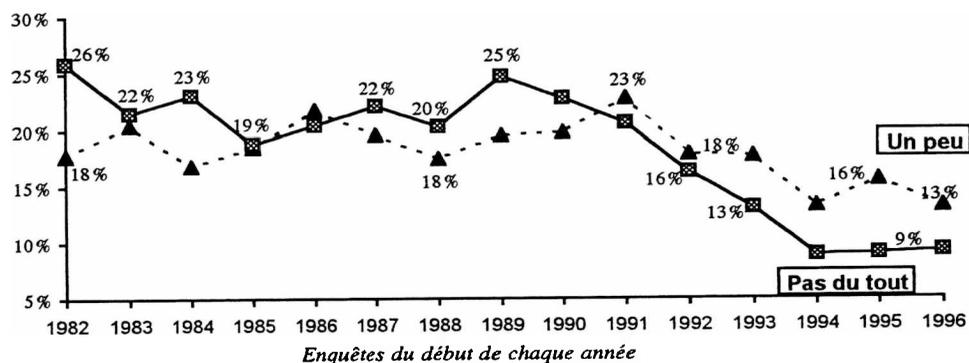


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Corrélativement, la part de Français « *peu* » ou « *pas* » inquiets du risque de chômage diminue (- 3 points entre 1995 et 1996) et reste donc faible (22 % de la population), au même niveau qu'en 1994. Au total, 9 % seulement de nos concitoyens se déclarent aujourd'hui sans inquiétudes à l'égard du chômage (graphique 4).

Graphique 4 : Le sentiment d'inquiétude vis-à-vis du risque de chômage - Evolution 1982 à 1996 -

*On éprouve parfois de l'inquiétude, pour soi-même ou pour des proches.
Pouvez-vous me dire si le risque de chômage vous inquiète :*



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Le sentiment d'inquiétude l'emporte largement dans toutes les catégories de population; certaines y sont cependant plus sensibles que d'autres (tableau 6). A côté des chômeurs, premiers concernés, il s'agit des catégories **les plus exposées au fléau** :

- socio-professionnellement : ouvriers et employés,
- sexuellement : femmes, et en particulier jeunes femmes ainsi que celles vivant seules,
- en matière de formation : les non-diplômés,
- et les jeunes, enfin (parmi lesquels on trouve aussi les étudiants).

Par ailleurs, les salariés du secteur privé sont plus inquiets du chômage que ceux du secteur public (80 %, contre 68 %).

Tableau 6 : L'inquiétude vis-à-vis du chômage
 - Catégories de population où le sentiment d'inquiétude
 est plus élevé qu'en moyenne -

	%	Ecart/ moyenne
Chômeur	92	+ 14
Moins de 30 ans, sans diplômes (ou cep seul)	87	+ 9
Femme célibataire, séparée ou divorcée	87	+ 9
Ouvrier	85	+ 7
30-49 ans, sans diplômes	85	+ 7
Femme de moins de 25 ans	84	+ 6
Aucun diplôme (ou cep seul)	82	+ 4
Employé	82	+ 4
Femme	81	+ 3
Moins de 25 ans	81	+ 3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

En revanche, les moins « exposés » sont aussi ceux qui -en toute relativité- manifestent le moins leur préoccupation; c'est le cas des indépendants (67%), des cadres supérieurs et des professions libérales, ainsi que des diplômés du supérieur : 58% des premiers et 70% des seconds sont inquiets de l'éventualité de chômage (contre 78% en moyenne). Plus généralement, on remarquera que plus on est diplômé, moins on est « mobilisé » par ce risque : de 18% chez les non-diplômés, la part des non inquiets passe à 27% chez les diplômés du bac et à 30% chez les diplômés du supérieur. Il reste que dans toutes les catégories, même aisées, près de 70% des individus expriment leur crainte du chômage.

Les catégories de Français les plus inquiètes sont les mêmes que par le passé. Cependant, quelques évolutions méritent ici d'être notées (tableau 7) :

- Alors qu'en un an, le sentiment d'inquiétude s'est globalement renforcé dans la population, il a, au contraire, reculé dans deux groupes : chez les cadres supérieurs et les professions libérales (- 7 points), ainsi que chez les hommes de moins de 25 ans (- 8 points). Rappelons qu'il y a un an, ces catégories avaient évolué à contre courant : leur sentiment d'inquiétude s'était accru, alors que celui-ci avait marqué une pause chez l'ensemble des Français.
- En revanche, la préoccupation du chômage tend à se diffuser chaque année un peu plus au sein des professions intermédiaires : début 1996, 77% d'entre elles s'en déclarent inquiètes, contre 73% en 1995 et 67% en 1994.

Tableau 7 : L'inquiétude vis-à-vis du chômage

- Evolution 1994-1996 pour quelques catégories -

	% d'individus inquiets		
	Début 1994	Début 1995	Début 1996
Cadre supérieur, profession libérale	56	65	58
Homme de moins de 25 ans	83	86	78
Profession intermédiaire	67	73	77
Retraité	74	71	78
60 ans et plus	75	70	77
Femme célibataire, séparée ou divorcée	84	79	87
Réside à Paris ou dans l'agglomération parisienne	77	66	77
50 ans et plus, diplômé (bac et plus)	69	62	74
Ensemble de la population	78	75	78

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- Les personnes âgées qui jusque-là tendaient plutôt à se montrer moins inquiètes qu'en moyenne, manifestent cette année un regain de préoccupation. Ainsi, la peur du chômage a gagné 7 points en un an chez les retraités, chez les hommes comme chez les femmes de plus de 60 ans. Cette population est donc à présent tout aussi soucieuse (à 78 %) du chômage que l'ensemble des Français.
- Enfin, l'inquiétude, qui avait reculé entre 1994 et 1995 à Paris et dans l'agglomération parisienne (- 11 points), connaît cette année un net regain (+ 11 points).

La crainte du chômage apparaît donc, et ce dans la plupart des catégories de population, au moins aussi élevée aujourd'hui qu'en 1994, année « record ». Deux groupes semblent même de plus en plus préoccupés par ce problème : les cadres moyens (leur sentiment d'inquiétude s'est accru de 10 points en trois ans), et les jeunes diplômés de moins de 30 ans (+ 6 points).

Le sentiment de menace de chômage se stabilise

Le sentiment de menace de chômage¹, qui avait pris un certain essor entre 1992 et 1994 (+ 5 points), semble stabilisé depuis : début 1996, 15 % des Français se sentent menacés, tandis que 19 % déclarent être déjà touchés par ce fléau dans leur foyer. Ces pourcentages sont identiques à ceux de l'an dernier (tableau 8).

¹ Le sentiment de menace de chômage est traité dans l'enquête par l'intermédiaire d'une question "élargie" à l'ensemble du foyer : "Êtes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?".

Tableau 8 : Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Oui, mais personne n'est au chômage pour l'instant	12,8	12,5	12,5	11,7	10,9	13,3	15,9	15,3	15,3
Vous, ou l'un des membres de votre foyer êtes [actuellement]* au chômage	14,2	14,5	12,3	13,9	14,0	17,3	20,8	18,8	18,7
Non	72,9	72,8	75,0	74,3	75,0	69,0	63,1	65,8	66,0
Ne sait pas	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,4	0,2	0,1	-
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

* A partir de 1991, l'adverbe [actuellement] a remplacé celui de [déjà] utilisé de 1988 à 1990.

Cette apparente similitude d'une année sur l'autre cache cependant un certain nombre d'évolutions selon les catégories de population concernées. Parmi les plus importantes, il faut relever (tableau 9) :

- L'accentuation combinée du sentiment de menace (+ 4 points en un an) et du contact direct avec le chômage (+ 4 points) chez les **moins de 25 ans**. De fait, la part des jeunes qui ne ressentent aucune menace a globalement reculé de 8 points entre 1995 et 1996. En revanche, les 40-59 ans semblent à la fois un peu moins inquiétés et un peu moins touchés par le chômage.
- La montée de la menace de chômage chez les **diplômés** (+ 5 points en un an). Notons en particulier que les diplômés de plus de 50 ans sont à la fois un peu plus nombreux à ressentir une menace de chômage, et à en être directement touchés.
- Des évolutions contradictoires selon les professions : le sentiment de menace s'est renforcé avant tout chez les étudiants (+ 8 points), et dans une moindre mesure chez les cadres supérieurs et les employés (+ 3 points); il a au contraire diminué chez les professions intermédiaires (- 5 points).

Indépendamment de ces évolutions, la situation du début 1996 appelle deux constats (tableau 9) :

- **La menace de chômage** est ressentie de façon plus importante chez les personnes de moins de 40 ans (21 %, contre 15 % en moyenne), ainsi que chez les diplômés

(21%), et tout particulièrement chez ceux de moins de 30 ans (27%). Les différences sont finalement assez faibles entre cadres, employés et ouvriers.

Tableau 9 : Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?
- Analyse selon différentes caractéristiques socio-démographiques -

	(en %) ¹						
	Oui, mais n'est pas actuellement au chômage		Oui, déjà au chômage		Non	Total	
Ensemble des Français....	15	(=)	19	(=)	66	(=)	100,0
Homme	16	(- 1)	19	(=)	65	(+2)	100
Femme	15	(+1)	18	(=)	67	(- 1)	100
Moins de 25 ans.....	23	(+4)	33	(+4)	44	(- 8)	100
25-39 ans	20	(+1)	24	(-1)	56	(=)	100
40-59 ans	16	(- 3)	19	(- 1)	65	(+4)	100
Cadre supérieur, prof. lib..	20	(+3)	13	(- 13)	67	(+12)	100
Profession intermédiaire ...	19	(- 5)	19	(=)	62	(+5)	100
Employé	21	(+3)	26	(- 4)	52	(=)	100
Ouvrier	22	(=)	40	(+7)	39	(- 6)	100
Etudiant.....	28	(+8)	11	(- 2)	61	(- 6)	100
Aucun diplôme, cep	9	(- 3)	19	(+4)	72	(- 1)	100
Bepc, technique (< bac)...	15	(- 3)	22	(+1)	63	(+2)	100
Bac (ou niveau bac)	21	(+6)	15	(-3)	64	(- 3)	100
Diplôme du supérieur	20	(+3)	15	(- 5)	65	(+2)	100
Moins de 30 ans :							
sans diplôme (ou cep seul).	20	(- 1)	42	(+6)	38	(- 5)	100
bepc, bep, be.....	23	(+1)	33	(+5)	44	(- 6)	100
bac et plus	27	(+8)	21	(- 6)	51	(- 4)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

¹ Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) entre 1995 et 1996.

Exemple de lecture : début 1996, 16% des hommes ressentent une menace de chômage, soit 1 point de moins qu'en début 1995. C'est le cas de 15% de l'ensemble des Français (comme en 1995).

- **Le chômage effectif** continue de frapper, quant à lui, surtout les foyers d'ouvriers (40%, contre 19% en moyenne) et d'employés (26%). Les jeunes de moins de 30 ans sont davantage concernés (30%), surtout lorsqu'ils ne sont pas diplômés (42%). Il n'en reste pas moins que 27% des 30-49 ans sans diplômes sont affectés, eux ou un membre du foyer, par le chômage.

On peut encore vérifier cette année que les deux sentiments, inquiétude vis-à-vis du chômage et sentiment d'en être menacé, sont étroitement liés : davantage de Français déclarent ne pas se sentir menacés -eux-mêmes ou quelqu'un de leur foyer- lorsqu'ils

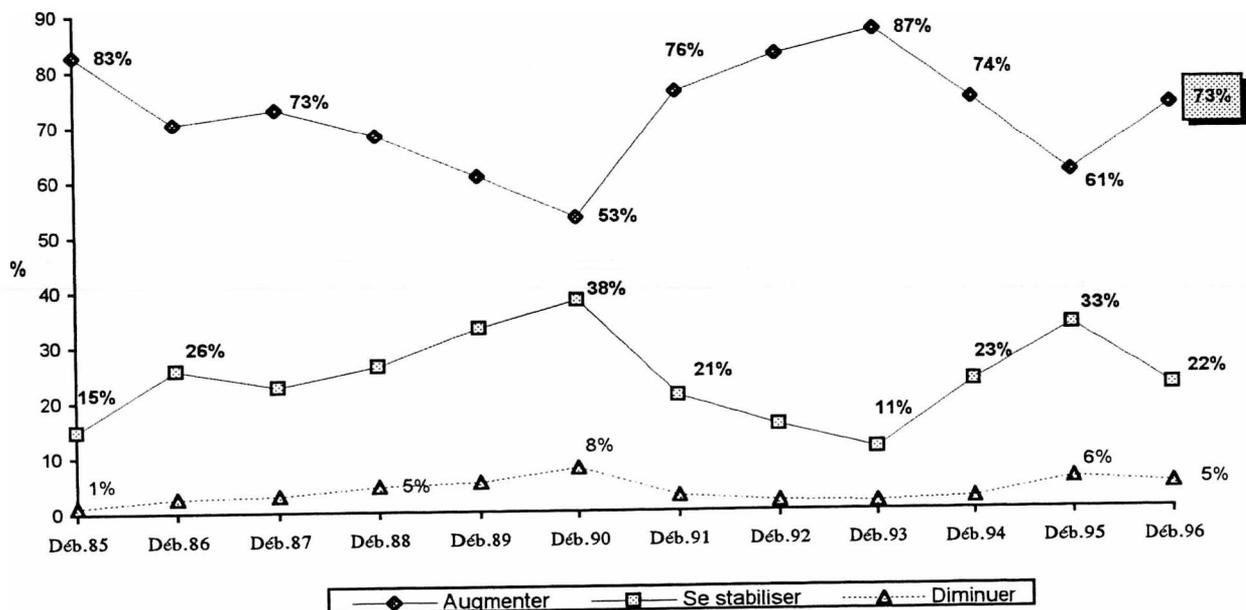
ne sont pas inquiets des risques de chômage. Ainsi, 83% des "non inquiets" ne se sentent pas menacés par le chômage, contre 61% des individus qui expriment une inquiétude générale vis-à-vis de ce risque.

L'espoir d'une stabilisation du chômage s'éloigne

Après deux ans de diminution des anticipations négatives vis-à-vis du chômage, le courant de pessimisme repart à la hausse : près des trois quarts des Français (73%) pensent à nouveau que « le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années » (+ 12 points en un an). Ce mouvement tient à un regain du scepticisme sur une éventuelle stabilisation de la situation de l'emploi : 22% « seulement » de la population y croient aujourd'hui. Ce taux est cependant deux fois plus élevé qu'il y a trois ans. Au total, l'idée d'une diminution possible du nombre de chômeurs n'effleure aujourd'hui qu'une infime partie de la population (graphique 5).

Graphique 5 : Les prévisions d'évolution du chômage (1985-1996)

A votre avis, le nombre de chômeurs va-t-il ...



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

En fait, ce regain de pessimisme est généralisé puisqu'il touche toutes les catégories professionnelles et tous les groupes sociaux sans exception (tableau 10).

Les plus pessimistes sur l'évolution future du chômage se recrutent principalement dans les catégories directement touchées ou celles qui sont le plus exposées à la privation d'emploi :

- Les chômeurs prévoient à 79% une aggravation du fléau (+ 6 points par rapport à l'ensemble des Français);
- Les employés et les ouvriers figurent aussi parmi les plus pessimistes (5 points de plus que la moyenne), mais c'est également le cas des cadres moyens (+ 4 points).

Tableau 10 : Les prévisions d'évolution du nombre de chômeurs¹
- Analyse selon différentes caractéristiques socio-démographiques -

	Le nombre de chômeurs va... (en %)*				Total
	Augmenter pendant plusieurs années		Se stabiliser dans un avenir proche		
Ensemble des Français	73	(+12)	22	(- 11)	100
Chômeur	79	(+14)	18	(- 11)	100
Homme.....	71	(+11)	25	(- 9)	100
Femme	75	(+13)	20	(- 13)	100
Moins de 25 ans	72	(+9)	22	(- 7)	100
25-39 ans	75	(+7)	20	(- 8)	100
40-59 ans	76	(+13)	21	(- 12)	100
60 ans et plus	68	(+15)	26	(- 16)	100
Indépendant**	74	(+16)	22	(- 14)	100
Cadre supérieur, prof. libérale ..	66	(+7)	32	(- 5)	100
Profession intermédiaire.....	77	(+14)	20	(- 12)	100
Employé	78	(+6)	18	(- 4)	100
Ouvrier.....	78	(+9)	17	(- 12)	100
Etudiant.....	72	(+17)	22	(- 17)	100
Reste au foyer.....	72	(+9)	23	(- 8)	100
Retraité.....	68	(+19)	26	(- 17)	100
Aucun diplôme, cep.....	74	(+15)	20	(- 15)	100
Bepc, technique (inférieur au bac)	73	(+7)	21	(- 8)	100
Bac (ou diplôme équivalent)	75	(+14)	21	(- 11)	100
Diplôme du supérieur	70	(+17)	27	(- 13)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

* Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) entre 1995 et 1996.

** Y compris artisan, commerçant, chef d'entreprise, exploitant agricole.

Exemple de lecture : Début 1996, 72% des moins de 25 ans (soit 9 points de plus qu'en début 1995) pensent que le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années, contre 73% en moyenne dans l'ensemble de la population.

¹ Les personnes estimant que le chômage va diminuer dans un avenir proche sont trop peu nombreuses (5%) pour pouvoir figurer dans le tableau.

Par ailleurs, les anticipations négatives ont évolué encore plus vite que la moyenne dans quatre catégories (tableau 10) :

- **Les retraités et les personnes âgées** : même s'ils restent un peu moins pessimistes qu'en moyenne, 68% des retraités pronostiquent une augmentation du chômage, soit une hausse de 19 points en un an. On retrouve le même phénomène chez les plus de 60 ans (+ 15 points).
- **Les travailleurs indépendants** (+ 16 points).
- **Les étudiants** (+ 17 points).
- **Les diplômés du supérieur** (+ 17 points).

Il reste que trois catégories font encore preuve -en toute relativité- d'un peu plus « d'optimisme » en la matière : les cadres supérieurs et les professions libérales (32% prévoient une stabilisation du nombre de chômeurs, contre 22% en moyenne), ainsi que les diplômés du supérieur (27%) et les personnes âgées (26%) même si, on vient de le voir, le pessimisme s'est sensiblement accru cette année dans ces deux derniers groupes.

On mentionnera encore que l'expérience du chômage (le fait d'avoir été sans emploi ou de rechercher actuellement un travail) ou le sentiment d'en être menacé favorisent plutôt des anticipations à la hausse. Estiment, en effet, que le nombre de chômeurs va continuer d'augmenter :

- 78% des personnes qui ont été au chômage dans l'année écoulée (+ 5 points par rapport à la moyenne);
- 77% des individus déclarant, à la date de l'enquête, chercher un emploi rémunéré et régulier (+ 4 points);
- 77% des individus qui ressentent une menace de chômage.

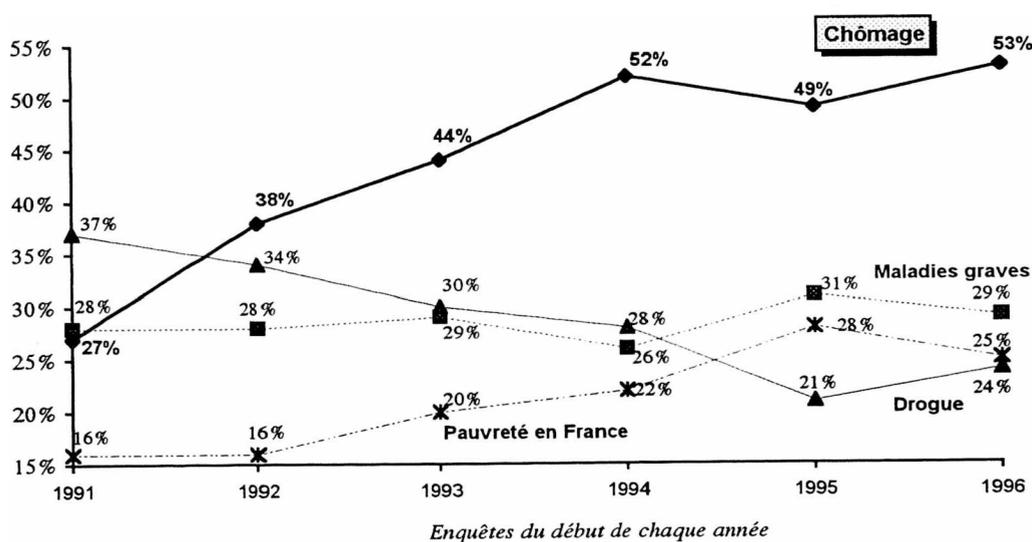
Le chômage reste de loin la première préoccupation des Français

Dans ce contexte de détérioration de la situation de l'emploi et de regain d'inquiétude et de pessimisme, le chômage figure toujours largement en tête des préoccupations des Français. En début 1996, 53% de nos concitoyens le citent comme sujet le plus préoccupant parmi une liste de onze thèmes, soit une fréquence de citations en hausse de 2 points en un an. Les maladies graves, second sujet de préoccupation, ne sont désignées comme tel que par moitié moins de Français (17%). De plus, 14% des personnes interrogées (+ 1 point par rapport à 1995) évoquent le chômage en deuxième réponse. Au total, celui-ci inquiète à présent plus d'un Français sur deux (53%), soit autant qu'en début 1994 et plus que l'an dernier (+ 4 points).

Rappelons à cet effet qu'au début des années 90, « seulement » 27% des Français plaçaient le chômage parmi les deux sujets qui les préoccupaient le plus, soit près de deux fois moins qu'aujourd'hui : à cette époque, la drogue prenait largement le dessus, et les problèmes de pauvreté n'étaient cités que bien après (graphique 6).

Graphique 6 : Evolution 1991-1996 des principaux sujets de préoccupation¹

- Pourcentages de citations, rangs 1 et 2 confondus -



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

¹ On pourra consulter en annexe 1 les résultats plus détaillés de cette question, non financée par la DARES.

Le chômage est la première préoccupation dans toutes les strates de la population, quels que soient l'âge, le diplôme ou l'appartenance sociale. Trois catégories continuent cependant d'en être, début 1996, plus particulièrement soucieuses :

- les **chômeurs** : 68% le placent en tête de leurs préoccupations (+ 10 points en un an), contre 53% en moyenne. Plus de la moitié (53%) des chômeurs le citent même en première réponse;
- les **ouvriers** : 65% (+ 7 points en un an), dont 49% en première réponse;
- les **moins de 25 ans** : 61%, dont 47% en première réponse.

Les professions intermédiaires le citent aussi, à présent, un peu plus souvent qu'en moyenne (56%, dont 38% en première réponse), ce qui dénote une sensible évolution en un an (+ 9 points). Celle-ci est à rapprocher de la croissance, que l'on a déjà pu constater au sein de cette population, de la peur du chômage.

Les raisons avancées par les Français pour expliquer l'importance du chômage actuel

Un certain « fatalisme » régit toujours l'opinion de nos concitoyens sur les causes de l'ampleur du chômage. En effet, ils avancent majoritairement des raisons macro-économiques qu'il semble difficile de « maîtriser » par le simple jeu de mesures spécifiques. D'ailleurs, les explications par des raisons plutôt politiques, visant à désigner un responsable (l'Etat, les patrons, le système éducatif...) ou faisant d'une catégorie le "bouc-émissaire" du chômage (les femmes, les étrangers...), leur apparaissent bien plus secondaires (tableau 11).

Ainsi, « *la modernisation, le progrès technologique, la robotisation* » restent, selon les Français, les premiers responsables de l'ampleur du fléau : ils sont cités spontanément par 24% des personnes interrogées¹. « *L'insuffisance d'emplois* » (fermeture d'entreprises, pas de création d'emplois ...) est évoquée, en second lieu, par 20% de la population. L'explication par « *la crise économique, la mauvaise conjoncture* » recueille, quant à elle, 13% de citations. Au total, ces trois motifs

¹ Il s'agit d'une question ouverte, postcodée a posteriori. On trouvera, à l'annexe 2, la nomenclature détaillée des items de postcodage. L'utilisation d'une nomenclature identique (dans ses grandes rubriques) en 1990, 1992, et de 1994 à 1996, rend possible le rapprochement des résultats obtenus chaque année.

recouvrent, tout comme il y a un an, 57% des réponses. Les Français continuent donc de penser, en majorité, que ce sont des causes « externes » qui sont à l'origine du mal.

Tableau 11 : Selon vous, à quoi principalement est due l'importance du chômage actuel ?

	(en %)				
	1990	1992	1994	1995	1996
<i>(Classement par ordre décroissant des citations de 1996)</i>					
Modernisation, progrès	25,6	20,4	22,7	27,0	23,5
Pas assez d'emplois	15,8	10,2	14,2	16,7	20,0
Crise économique	5,1	15,3	18,6	13,6	13,1
Les patrons	2,9	5,1	4,2	9,0	8,0
Charges trop lourdes	5,5	6,9	6,2	6,6	7,4
Inadéquation de l'éducation, de la formation/ marché de l'emploi	15,4	11,5	4,5	3,7	5,4
L'Etat, la politique, la gestion du gouvernement ..	3,7	8,1	5,4	4,3	5,2
Problèmes de mentalité	4,5	6,4	2,0	2,0	3,4
Problèmes de compétitivité des entreprises	4,0	2,5	6,0	6,6	3,2
Trop d'étrangers	6,3	4,6	3,9	3,7	3,0
Le travail au noir	0,4	0,4	0,2	0,1	0,6
Les emplois précaires	0,9	0,3	0,1	0,1	0,4
Les femmes au travail	0,9	0,6	0,7	0,4	0,3
Autres réponses	1,9	3,9	7,3	2,1	2,6
Ne sait pas, non réponse	7,1	3,8	4,0	4,1	3,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

La « culpabilisation » de tel ou tel acteur, ainsi que le poids de certains dysfonctionnements, ne viennent que très largement derrière ces motifs. La responsabilité des *patrons*, de la *politique patronale*, est ainsi incriminée en quatrième position, par 8% de la population. Elle est immédiatement suivie du poids des charges (7% de citations). On aurait peut-être pu s'attendre, sur ce dernier point, à une part plus importante de citations; en effet, comme on le verra plus loin, les trois quarts des Français considèrent que les cotisations sociales élevées sont un frein à l'embauche; 31% classent même les allègements généraux des charges sociales des employeurs parmi les deux mesures le plus efficaces pour réduire le chômage. Or, l'explication principale du chômage par le poids des charges reste invariablement mentionnée, depuis six ans, par seulement 6% ou 7% des Français.

Il reste que ce motif est un peu plus souvent mis en avant que l'inadéquation de la formation par rapport au marché du travail ou la mauvaise compétitivité des entreprises. Enfin, des arguments tels que le travail au noir, l'activité féminine ou la

précarité des emplois ne sont avancés que par une partie insignifiante de la population (tableau 11).

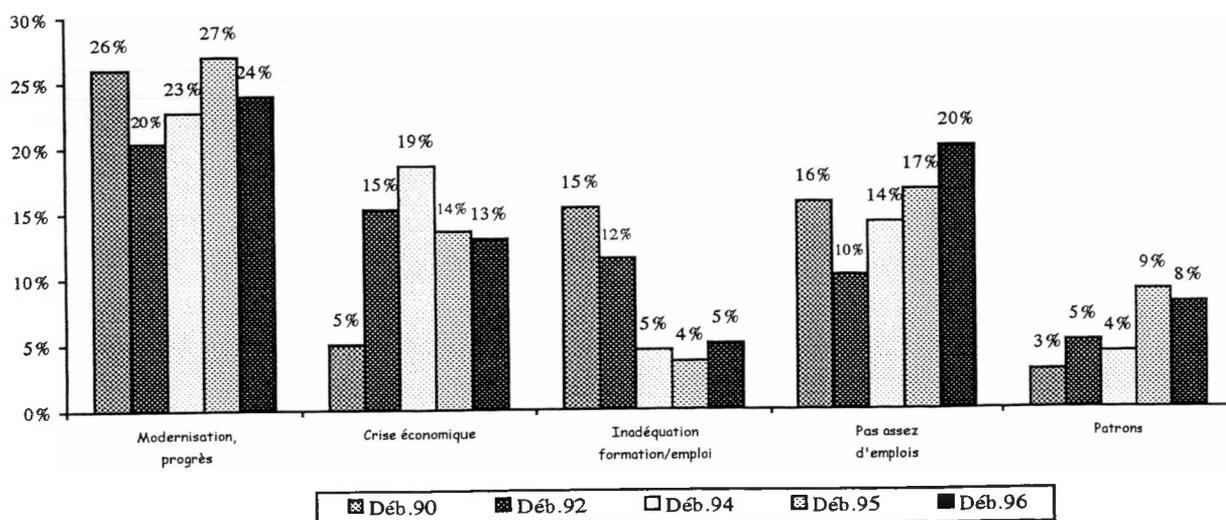
Toujours est-il que les réponses des Français restent, depuis sept ans, très diverses, dispersées en près de 15 grandes « rubriques ». Et, même si les trois premières rassemblent 57% des avis, leur éparpillement, maintenu d'une année sur l'autre, confirme que, pour nos concitoyens, le chômage n'a pas une seule cause, mais une **multiplicité de raisons complémentaires et complexes**.

Il reste que l'on peut relever quelques évolutions dans les réponses (graphique 7) :

- Alors qu'elle était de plus en plus souvent citée entre 1992 et 1995 (+7 points), l'explication du chômage par *la modernisation, le progrès* connaît aujourd'hui une légère désaffection (-3 points). Elle reste cependant, comme par le passé, la première des raisons évoquées.
- *L'insuffisance d'emplois* est, au contraire, de plus en plus souvent mise en avant. Le pourcentage de citations a doublé entre 1992 et 1996.

Graphique 7 : Les principales raisons de l'importance du chômage actuel, selon les Français

(Evolution de quelques-unes des réponses)



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- *La crise économique*, quant à elle, semble perdre un peu de son pouvoir explicatif par rapport à 1992 ou 1994 : le nombre de ses citations a reculé de 6 points en deux ans (passant de 19% à 13%). Elle reste cependant bien plus souvent mentionnée qu'en 1990 (5% alors).
- Enfin, on remarquera que les défaillances dans *la compétitivité des entreprises* sont, cette année, sensiblement moins tenues pour responsables de l'ampleur du chômage qu'en début 1995 (- 4 points).

Ces quelques évolutions ne remettent cependant pas en cause la hiérarchie des explications proposées, les Français continuant de désigner majoritairement les raisons macro-économiques. En outre, les caractéristiques des personnes attachées à l'une ou l'autre de ces raisons ne se sont pas non plus modifiées en un an :

- **Les personnes âgées continuent d'accuser plutôt le progrès** : ce sont les personnes de plus de 60 ans et les retraités qui rendent le plus souvent *la modernisation, le progrès, la robotisation, la mécanisation, la restructuration de l'industrie ...* responsables du chômage : 35% d'entre eux ont fourni une réponse de ce type (contre 24% en moyenne). Les non-diplômés et les ruraux (caractéristiques liées à la population âgée) tendraient à argumenter aussi un peu plus souvent dans ce sens (28%).

En revanche, il ne semble pas exister de liens spécifiques entre cette attitude et une réticence au progrès en général : estimer par exemple que les découvertes scientifiques n'améliorent pas du tout la vie quotidienne, ou considérer que la diffusion de l'informatique est une chose regrettable et dangereuse n'induisent pas une plus grande mise en accusation de la modernisation dans l'ampleur du chômage (autour de 25%).

- **Les diplômés sont plus enclins à dénoncer la crise économique** : l'explication du chômage par la « crise économique », qui comprend les réponses de type *conjuncture actuelle, problèmes économiques, ralentissement de la croissance économique, mauvaise situation économique, récession, baisse de la consommation*, est plus répandue chez les diplômés du supérieur (23%, contre 13% en moyenne). De fait, cette réponse est plus souvent fournie par les cadres supérieurs (30%), ainsi que par les étudiants (21%).

C'est, enfin, une argumentation qui s'associe plutôt à des attitudes favorables au progrès scientifique, et à la diffusion de l'informatique.

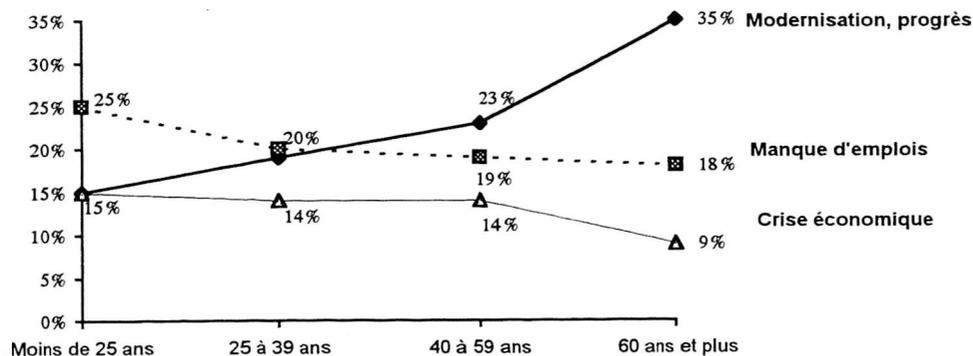
- **Ouvriers et chômeurs privilégient davantage, quant à eux, l'hypothèse du manque d'emplois** (« il y a du chômage parce qu'il n'y a pas de travail ») : cette réponse, tautologique en quelque sorte, évoquée par 20% de la population, est avancée par 24% des ouvriers et 26% des demandeurs d'emploi, qui ont ainsi mentionné des raisons du type : *pas assez d'emplois, manque d'entreprises, fermeture d'usines, manque de création d'emplois, pas d'embauche, suppression des emplois, pas de travail*. Les employés et les femmes au foyer tendent également à mentionner ce type de raison un peu plus souvent qu'en moyenne.

Ce même argument est également plus souvent mis en avant par les jeunes (25%, contre 20% en moyenne), surtout lorsqu'ils ne sont pas diplômés (29% des moins de 30 ans sans diplômes), et cela au principal détriment de la mise en cause de la modernisation et du progrès (seulement 15% des moins de 25 ans accèdent à cette thèse, contre 24% en moyenne).

Plus généralement, on relève de nouveau cette année l'existence d'un lien entre les raisons évoquées et deux critères précis : **l'âge et le diplôme** (graphiques 8 et 9) :

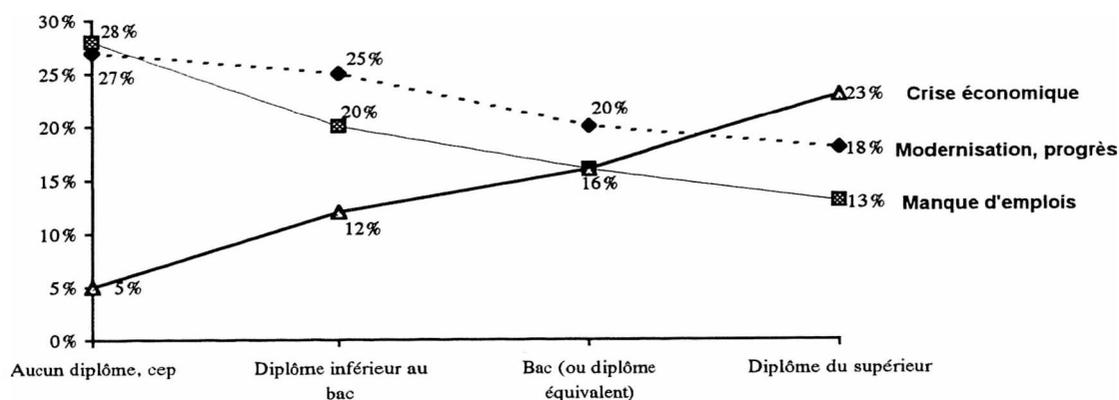
- La part des individus qui tiennent le **progrès, la modernisation** comme principaux responsables du chômage augmente régulièrement avec l'âge (passant de 15% chez les moins de 25 ans à 35% chez les plus de 60 ans); à l'inverse, elle diminue lorsque le niveau de diplôme s'élève.
- Le pourcentage de ceux qui mettent en cause le **manque d'emplois** diminue avec l'âge, mais il décline également à mesure que le niveau de formation s'élève (passant de 28% chez les non-diplômés à 13%, chez les diplômés du supérieur).
- Enfin, l'explication du chômage par la **crise économique** apparaît un peu plus fréquente chez les actifs dans leur ensemble (15%, contre 13% en moyenne), et par conséquent chez les personnes en âge d'exercer une activité professionnelle (moins de 60 ans). En revanche, elle augmente régulièrement avec le diplôme (de 5% chez les non-diplômés à 23% chez les diplômés de l'enseignement supérieur).

Graphique 8 : les raisons « économiques » du chômage selon l'âge
(% de citations)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Graphique 9 : Les raisons « économiques » du chômage selon le niveau de diplôme
(% de citations)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Les autres explications fournies, en dehors des raisons économiques générales, sont mentionnées par trop peu de personnes pour permettre une analyse catégorielle. Tout au plus peut-on constater que :

- Les « patrons » sont un peu plus souvent mis en cause par les cadres (13 %, contre 8 % en moyenne).
- L'argument de « l'inadéquation de la formation par rapport au marché de l'emploi » est, quant à lui, un peu plus souvent avancé par les diplômés du supérieur (8 %, contre 5 % en moyenne).

- Le poids des charges est un facteur deux fois plus souvent mis en avant par les indépendants (14%, contre 7% en moyenne). C'est aussi un argument plus fréquemment partagé par les individus qui voient, précisément, dans l'abaissement des charges sociales le moyen le plus efficace pour relancer l'emploi (15%).

En résumé :

Quatre éléments principaux ressortent donc de l'analyse des réponses fournies par les Français, au début 1996, sur la situation de l'emploi et sur la perception qu'ils en ont :

- *Le chômage repart à la hausse. Les catégories le plus traditionnellement exposées (les jeunes, les ouvriers, les employés, les non-diplômés) continuent d'être le plus concernées, mais la situation s'est aggravée en un an dans deux groupes : chez les jeunes non-diplômés et chez les ouvriers.*
- *Les Français témoignent à nouveau d'une vive inquiétude vis-à-vis du risque de chômage et d'un fort pessimisme quant à l'avenir de l'emploi. La crainte du chômage est au moins aussi élevée, sinon plus, qu'en 1994, année « record », et ce dans la plupart des catégories de population. Deux groupes semblent même de plus en plus préoccupés : les cadres moyens et les jeunes diplômés. L'espoir d'une stabilisation du nombre de chômeurs s'éloigne, les prédictions de hausse du chômage se renforcent dans tous les groupes sociaux.*
- *Il n'est donc pas surprenant que, dans ce contexte, le chômage reste plus que jamais au coeur des préoccupations des Français, loin devant les maladies graves, la drogue ou les problèmes de pauvreté. Plus de la moitié des Français le classent parmi les deux sujets qui les préoccupent le plus aujourd'hui et 39% le désignent comme le problème numéro un (soit 20 points de plus qu'au début des années 90).*
- *Enfin, les Français cherchent les causes du chômage actuel dans des facteurs économiques au sens large : progrès, crise ou simplement manque d'emplois. Mais, même si ces raisons générales rassemblent une majorité des avis (57%), la diversité des réponses apportées spontanément confirme que, pour nos concitoyens, le chômage n'a pas une seule source, mais une multiplicité de raisons complémentaires.*

Chapitre 2 : Les opinions sur l'indemnisation des chômeurs

Plusieurs questions centrées sur l'indemnisation des chômeurs ont été soumises aux Français. Doit-on la généraliser à tous les demandeurs d'emploi ? Comment utiliser l'excédent de ressources dégagé cette année ? Considère-t-on normal que le chômeur doive justifier de sa recherche d'emploi pour conserver son allocation ?

Solidarité et rigueur semblent être les réponses apportées par nos concitoyens. En effet, si les Français émettent majoritairement l'idée d'indemniser **tous** les chômeurs, la part de ceux qui s'y opposent s'est sensiblement accrue en un an. Par ailleurs, préoccupés par la mauvaise situation de l'emploi, la majorité des personnes interrogées préférerait que l'excédent de ressources de l'assurance-chômage serve à financer des aides à la **création d'emplois** plutôt qu'à améliorer le système d'indemnisation.

Enfin, nos concitoyens insistent, comme l'an dernier, sur l'obligation pour un chômeur touchant une allocation de rechercher effectivement un emploi et de le **justifier**. En contrepartie, ils considèrent normal que celle-ci soit maintenue lors de périodes de formation ou en cas d'exercice d'activités réduites.

<p>1 - Une majorité moins forte de Français est favorable à l'indemnisation de tous les chômeurs</p>

Deux Français sur trois (67%) se déclarent favorables à une extension de l'indemnisation à tous les demandeurs d'emploi. Quoique fortement majoritaire, cette opinion a cependant reculé de 9 points en un an : début 1995, les trois quarts de la population s'étaient alors prononcés en ce sens, comme ils l'avaient déjà fait cinq ans auparavant (77% en 1990).

Cette évolution mérite d'autant plus d'attention que le pourcentage de chômeurs effectivement non indemnisés -qui est précisé dans le libellé de la question- est à présent plus élevé (tableau 12).

Tableau 12 : Actuellement, environ [45%]* des chômeurs ne reçoivent aucune indemnité de chômage. Vous personnellement, pensez-vous que tous les chômeurs devraient être indemnisés ?

	(en %)		
	Début 1990	Début 1995	Début 1996
Oui	76,9	75,7	66,8
Non	22,8	23,8	32,2
Ne sait pas	0,3	0,5	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

* Le pourcentage indiqué était de 40% en 1990 et en 1995.

Autrement dit, les Français sont aujourd'hui plus réticents à l'extension de l'indemnisation à tous les chômeurs, alors même qu'un nombre plus important de demandeurs d'emploi ne reçoit aucune allocation. Rappelons à cet effet que début 1995, près des deux tiers des réfractaires à une telle mesure justifiaient leur attitude par les éventuels effets pervers du système d'assurance-chômage¹. Rien ne permet, un an plus tard, de dire dans quelle proportion ce type de réserves est émis, la question n'ayant pas été reconduite. Toutefois, la suspicion à l'encontre des « faux chômeurs » reste très probablement présente dans les esprits. Ce résultat s'inscrit d'ailleurs dans un mouvement plus général de méfiance accrue des Français vis-à-vis des effets pervers de certaines prestations sociales, mouvement qui ne se borne donc pas aux seules allocations de chômage².

Il reste que l'indemnisation du chômage coûte cher et que sa généralisation à tous les chômeurs ne pourrait voir le jour sans de nouvelles hausses de cotisations, mesure que les actifs verraient probablement d'un « mauvais oeil ». C'est d'ailleurs au sein de la population active, et plus particulièrement parmi les travailleurs à leur compte, que l'on dénombre le plus fort pourcentage de personnes opposées à l'extension de l'indemnisation.

¹ Rappelons aussi que début 1994, un peu plus de la moitié de la population (52%) pensait que la diminution des ressources des chômeurs, du fait de la mise en place de l'AUD (Allocation Unique Dégressive), les inciterait à reprendre plus rapidement un emploi. On pourra se reporter pour plus de détails au rapport intitulé : « Les Français face au chômage et aux mesures pour l'emploi au début 1995 », C.Duflos, CREDOC, Rapport n° 160, Juillet 1995.

² Voir la note de conjoncture réservée aux souscripteurs au système d'enquêtes, déjà citée.

Des variations selon les groupes sociaux

Même si indemniser tous les chômeurs est une idée un peu moins majoritaire que l'an dernier, elle le reste cependant dans tous les groupes sociaux, avec quelques variations. Ainsi :

- Les actifs pris globalement apparaissent moins favorables à cette généralisation (à 62%) que les inactifs et les chômeurs (71%). Le recul des avis favorables est cependant commun aux premiers et aux seconds (- 10 points), alors que les chômeurs n'ont pas modifié leurs opinions en un an (tableau 13).

Les plus hostiles se trouvent parmi les travailleurs indépendants (41% ne veulent pas de cette généralisation, contre 32% en moyenne), les professions intermédiaires et les employés (38%). A l'opposé, les retraités sont les plus nombreux à manifester leur accord avec cette proposition (à 76%). Cependant, ces derniers ont suivi la tendance générale à une moindre « générosité » vis-à-vis des chômeurs (- 9 points en un an), alors que cette évolution a été beaucoup plus atténuée chez les ouvriers, chez les étudiants et chez les cadres supérieurs.

Tableau 13 : Les opinions sur l'indemnisation des chômeurs (début 1996)
- Analyse selon les catégories professionnelles -

	(en %)		
	Faut-il indemniser tous les chômeurs?		
	Oui	Non	Total*
Actif occupé	62 (- 10)	37 (+ 9)	100
dont: Indépendant ¹	58 (- 12)	41 (+12)	100
Cadre supérieur, profession libérale ...	67 (+ 2)	33 =	100
Profession intermédiaire	62 (- 13)	38 (+13)	100
Employé	61 (- 12)	38 (+11)	100
Ouvrier	70 (- 2)	29 (+ 1)	100
Inactif	71 (- 10)	28 (+10)	100
dont: Retraité	76 (- 9)	23 (+ 8)	100
Etudiant	67 (- 3)	32 (+ 3)	100
Chomeur	71 (- 1)	28 (+ 1)	100
Ensemble de la population	67 (- 9)	32 (+ 8)	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

* Y compris les réponses « ne sait pas ».

¹ Artisan, commerçant, chef d'entreprise, exploitant agricole.

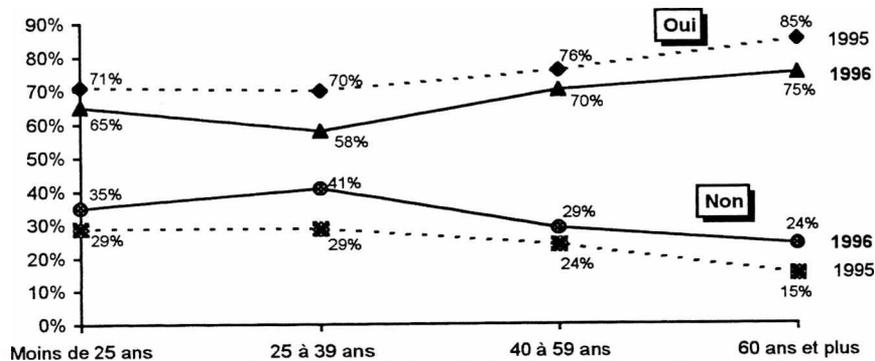
Exemple de lecture : Début 1996, 62% des actifs (soit 10 points de moins qu'en 1995) pensent que tous les chômeurs doivent être indemnisés, contre 67% en moyenne dans l'ensemble de la population.

- Avec l'âge, vient l'indulgence : ainsi, l'on est relativement moins favorable à l'extension de l'indemnisation avant 40 ans (60%, contre 67% en moyenne), et

c'est après 60 ans que la généralisation recueille le plus d'avis favorables (75%). Mais cette idée recule cette année dans toutes les classes d'âge (graphique 10).

Graphique 10 : Les opinions sur l'indemnisation des chômeurs selon l'âge

Pensez-vous que tous les chômeurs devraient être indemnisés ?

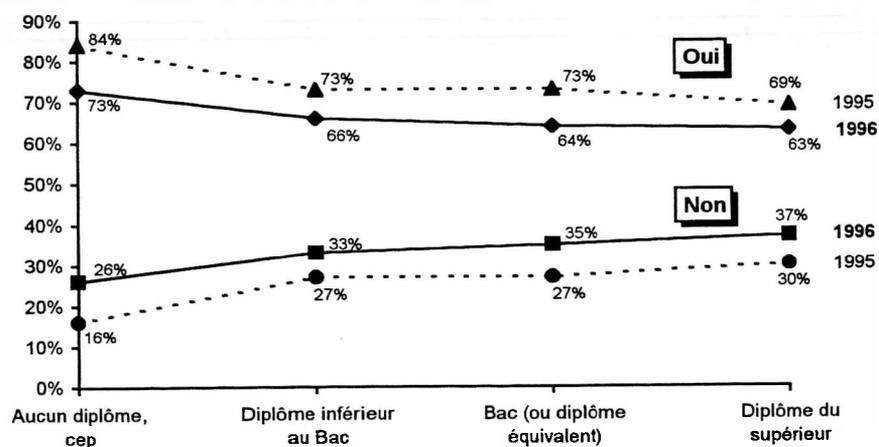


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- On retrouve ici aussi un effet du diplôme : les non-diplômés sont les plus favorables (à 73%) à l'extension de l'indemnisation tandis que les diplômés du supérieur le sont relativement moins (63%). Mais là encore, cette idée a systématiquement reculé, quel que soit le niveau de formation (graphique 11).

Graphique 11 : Les opinions sur l'indemnisation des chômeurs selon le diplôme

Pensez-vous que tous les chômeurs devraient être indemnisés ?



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Un lien avec les opinions sur la protection sociale

La position des Français sur l'opportunité d'une indemnisation généralisée à tous les chômeurs est directement corrélée avec ce qu'ils pensent par ailleurs de la protection sociale ou de l'aide aux plus démunis. Les résultats confirment ici ceux mis en évidence l'an dernier :

- Ainsi, les Français **hostiles à l'extension de l'indemnisation** (près d'un tiers de la population) affichent des positions plus défavorables qu'en moyenne à la protection sociale en général et plus mitigées envers les plus défavorisés (tableau 14). La crainte d'éventuels effets pervers semble en particulier assez présente chez eux¹. Ainsi, les individus de ce groupe pensent-ils plus qu'en moyenne que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités (et non qu'elle leur permet de vivre), ou que le RMI risque d'inciter ses bénéficiaires à s'en contenter. Ils suspectent également plus souvent l'existence de fraudes aux prestations familiales. Dans cette optique, ils sont plus enclins à critiquer l'insuffisance des contrôles. Dans le même esprit, les membres de ce groupe sont plus nombreux qu'en moyenne à considérer suffisante l'action des pouvoirs publics envers les plus démunis; 36% du groupe estiment d'ailleurs que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est plus par manque d'effort que par manque de chance.
- A l'inverse, les partisans d'une **généralisation de l'indemnisation à tous les chômeurs** (les deux tiers de la population) se caractérisent globalement par des attitudes plutôt favorables aux politiques sociales et au maintien de la protection sociale, voire à son renforcement. Sont ici sur-représentées les opinions accréditant l'utilité de cette protection : « la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre » (68%, contre 62% en moyenne) ou « le RMI donnera aux gens le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir » (60%, contre 51%). Ces individus expliquent d'ailleurs un peu plus souvent la pauvreté par le manque de chance (72%, contre 69%). Enfin, ils sont moins portés à voir dans les mesures sociales d'éventuels effets pervers.

¹ On rappellera un résultat de 1995 : près des deux tiers des Français qui n'étaient pas favorables à l'indemnisation de tous les chômeurs craignaient en fait les effets pervers du système d'assurance-chômage. Cf. rapport déjà cité.

Tableau 14 : Quelques opinions associées à l'idée que tous les chômeurs ne doivent pas être indemnisés
(32% de la population)

	% dans le groupe	Ecart à la moyenne
le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail	63	+ 16
La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités	48	+ 11
Est tout à fait d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	47	+ 9
Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir	36	+ 7
Il n'est pas normal qu'un chômeur indemnisé puisse exercer une activité réduite tout en conservant une partie de son allocation	36	+ 7
Est tout à fait d'accord avec l'idée que les CAF ne contrôlent pas assez la situation des allocataires	45	+ 7
Estime que les prestations destinées aux familles constituent une aide suffisante	41	+ 6

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

Exemple de lecture : Parmi les personnes qui pensent que tous les chômeurs ne devraient pas être indemnisés, 63% considèrent que le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail, soit 16 points de plus que dans l'ensemble de la population.

2 - L'excédent de ressources doit, selon les Français, servir à créer des emplois

Deux Français sur trois sont, nous venons de le voir, favorables à ce que tous les chômeurs soient indemnisés. Mais, s'ils avaient à gérer l'excédent de ressources dégagé cette année dans les comptes de l'assurance-chômage, nos concitoyens privilégieraient les investissements « actifs » au détriment des dépenses « passives » d'indemnisation.

En effet, plus de la moitié de la population (55% exactement) pense qu'il faudrait plutôt employer cet excédent de ressources à **favoriser des aides pour la création d'emplois**. Par contre, un tiers des Français au total préférerait améliorer le système d'indemnisation actuel, soit en en faisant bénéficier un plus grand nombre de chômeurs (19% sont de cet avis), en allongeant la durée de versement des indemnités (11%), ou en augmentant le montant des allocations (4% seulement). Enfin, 11% de

nos concitoyens adoptent une attitude de prudence, préconisant de conserver « ce trésor de guerre » pour une période moins favorable (tableau 15).

Tableau 15 : Vous savez peut-être que les cotisations suffisent aujourd'hui à couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage.
Il y a même un excédent, c'est-à-dire davantage de ressources.
Comment pensez-vous qu'il faudrait plutôt utiliser cet excédent ? ¹

(début 1996)

	(en %)
Il faudrait favoriser des aides pour la création d'emplois	54,5
Il faudrait indemniser un plus grand nombre de chômeurs ..	18,9
Il faudrait allonger la durée de versement des indemnités ...	11,1
Il faudrait augmenter le montant des allocations	4,1
Il faudrait conserver cet excédent de ressources pour une période moins favorable	11,0
Ne sait pas	0,4
Ensemble des Français	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Ainsi, les Français privilégient d'abord une **vision dynamique du système**, en réaffirmant leur volonté de répondre au plus vite à l'augmentation continue du chômage. Dans un contexte très déprimé, ils mettent très nettement la priorité sur les créations d'emploi (l'avenir) plutôt que sur la gestion financière des chômeurs actuels.

Si dans tous les groupes sociaux, la priorité va à la création d'emplois, on peut cependant relever quelques écarts significatifs de perception (tableau 16) :

- Les personnes **directement concernées par le chômage**, soit parce qu'elles le subissent elles-mêmes (les chômeurs), soit parce qu'elles s'y trouvent particulièrement exposées (les non-diplômés), sont les plus demandeuses d'une amélioration de l'indemnisation. C'est aussi le cas des personnes de plus de 40 ans (qui, peut-être, auraient plus de difficultés à retrouver un emploi et à maintenir leur niveau de vie si elles se retrouvaient au chômage).

¹ D'autres questions ont été posées dans le système d'enquêtes sur ce sujet, en particulier au début 1990 et 1991, c'est-à-dire à des périodes où les comptes du régime d'assurance-chômage étaient équilibrés, voire excédentaires. Mais elles étaient posées en d'autres termes, ce qui rend impossible toute comparaison avec les résultats obtenus cette année. Les données en ont été rappelées dans le document de présentation des premiers résultats, déjà cité (CREDOC, Mars 1996).

- Les partisans de l'affectation à des aides à l'emploi de l'excédent dégagé cette année se recrutent davantage chez les enquêtés **moins exposés au chômage**, comme les diplômés du supérieur (60%, + 6 points par rapport à la moyenne) ou les cadres supérieurs (63%, + 9 points), mais aussi chez les salariés dans leur ensemble et chez les moins de 40 ans.
- Enfin, on notera que les personnes travaillant à leur compte sont les plus attachées à la prudence, 15% choisissant de préserver l'excédent en prévision de périodes difficiles.

Tableau 16 : Les préférences en matière d'utilisation de l'excédent de ressources du régime d'assurance-chômage, dans quelques catégories

	(en %)			
	Aider à la création d'emplois	Améliorer l'indemnisation	Conserver l'excédent	Total
Chômeur	47	46	7	100
Inactif	53	34	12	100
Actif	58	31	11	100
<i>dont: Salarié</i>	58	31	10	100
<i>Travaille à son compte</i>	54	31	15	100
Moins de 40 ans	60	30	10	100
Plus de 40 ans	50	38	12	100
Non-diplômé	47	41	12	100
Diplômé du supérieur	60	32	8	100
Pense que tous les chômeurs :				
. doivent être indemnisés	48	43	8	100
. ne doivent pas être indemnisés	67	15	17	100
Ensemble des Français	54	34	11	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 47% des chômeurs pensent qu'il faudrait, avec l'excédent des ressources, favoriser des aides à la création d'emplois, contre 54% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Par ailleurs, les préférences en matière d'utilisation de l'excédent de ressources apparaissent très liées aux opinions sur la généralisation de l'indemnisation : très logiquement, les partisans de l'extension de l'indemnisation optent plus souvent pour des solutions favorables aux chômeurs (43%, contre 34% en moyenne), notamment pour l'indemnisation d'un plus grand nombre d'entre eux (26%, contre 19%); à l'inverse, les réfractaires à la généralisation préconisent plus volontiers les autres solutions : favoriser des aides à la création d'emplois (67%, contre 54%), ou « voir venir » (17%, contre 11% en moyenne).

3 - Justifier de sa recherche d'emploi pour conserver l'allocation de chômage

Pour une forte majorité de Français (71%), les chômeurs indemnisés doivent pouvoir conserver une partie de leur allocation lorsqu'ils exercent une activité réduite. Ils devraient aussi, selon 93% de la population, pouvoir continuer à percevoir leur allocation en période de formation. Cependant, ces deux attitudes « généreuses » semblent présenter, pour nos concitoyens, une **contrepartie obligée** : plus de neuf personnes sur dix (94%) jugent impératif que le chômeur indemnisé « *justifie de sa recherche d'emploi* ». En un an, nos concitoyens n'ont en rien modifié leurs opinions sur tous ces points (tableau 17).

Tableau 17 : Vous paraît-il normal qu'un chômeur indemnisé ...

	(en %)			
	Oui	Non	Nsp	Total
Puisse exercer une activité réduite (activité à temps partiel rémunérée) tout en conservant une partie de son allocation?				
Début 1995	71,9	27,9	0,2	100,0
Début 1996	71,2	28,6	0,2	100,0
Puisse conserver son allocation pour se former ?				
Début 1995	94,7	5,2	0,1	100,0
Début 1996	93,2	6,6	0,2	100,0
Doive justifier de sa recherche d'emploi pour conserver son allocation ?				
Début 1995	94,6	5,1	0,3	100,0
Début 1996	93,9	5,9	0,2	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1995.

Autrement dit, les Français, dans leur grande majorité, privilégient **l'efficacité** et la **rigueur** dans l'indemnisation des chômeurs :

- L'efficacité, en estimant qu'il ne faut pas pénaliser le chômeur qui se forme (dans l'espoir de trouver ensuite un emploi) ou celui qui maintient le contact avec le monde du travail.
- La rigueur, en rappelant les règles du jeu : pas d'indemnisation s'il n'y a pas volonté (justifiée) de retrouver un travail.

Peu de variations existent ici entre les groupes sociaux. Venant confirmer les résultats mis en évidence il y a un an, le consensus prévaut partout pour ce qui est du maintien de l'indemnisation en cas de formation, ou de la nécessaire justification de la recherche d'emploi (tableau 18).

Tableau 18 : Un consensus : justifier de sa recherche d'emploi pour conserver son allocation

- Pourcentage d'individus trouvant normal qu'un chômeur indemnisé doive justifier de sa recherche d'emploi pour conserver son allocation -

(en %)

Indépendant	94
Cadre supérieur, profession libérale	94
Profession intermédiaire	95
Employé	92
Ouvrier	95
Reste au foyer	94
Retraité	94
Etudiant	90
Chômeur	93
Moins de 25 ans	91
25 à 39 ans	94
40 à 59 ans	94
60 ans et plus	95
Non diplômé	94
Diplômé du supérieur	94
Ensemble des Français	94

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

En ce qui concerne le maintien de l'allocation en cas d'activité réduite, on fera quatre remarques :

- Les chômeurs y sont un peu plus favorables (à 77%, contre 71% en moyenne) que les actifs occupés (73%) ou les inactifs (68%). Parmi les actifs, les salariés, quelle que soit leur catégorie professionnelle, le sont plus que les travailleurs indépendants : 32% de ces derniers (contre 29% en moyenne) ne trouvent pas normal que le chômeur indemnisé conserve son allocation s'il exerce une activité réduite (tableau 19).

- Les moins de 25 ans sont, eux aussi, un peu plus souvent opposés à cette idée : 37% expriment leur désaccord. C'est entre 25 et 39 ans que les individus y sont le plus favorables (à 74%).
- Les diplômés du supérieur manifestent plus d'intérêt pour cette mesure que les non-diplômés (77%, contre 69%).
- Enfin, les individus qui se prononcent contre l'indemnisation de tous les chômeurs expriment, bien sûr, plus fréquemment leur désaccord sur ce point (36%). C'est aussi le cas de ceux qui souhaitent que l'excédent de ressources du régime d'assurance chômage soit conservé (34%) ou serve à favoriser des aides à la création d'emplois (31%). A l'inverse, on dénombre davantage d'individus favorables à l'indemnisation en cas d'activité réduite parmi ceux qui voudraient que les ressources excédentaires soient utilisées pour améliorer le système (77%).

Tableau 19 : Vous paraît-il normal qu'un chômeur indemnisé puisse exercer une activité réduite tout en conservant une partie de son allocation ?

O u i <i>Catégories où le pourcentage est plus élevé qu'en moyenne</i>		N o n <i>Catégories où le pourcentage est plus élevé qu'en moyenne</i>	
Cadre supérieur, prof. libérale	80%	Moins de 25 ans	37%
Diplômé du supérieur	77%	Etudiant	37%
Ouvrier	77%	Indépendant	32%
Chômeur	77%	Inactif	32%
Profession intermédiaire	76%	Non-diplômé	30%
Salarié	74%		
25 à 39 ans	74%		
40 à 59 ans	73%		
Pense que tous les chômeurs doivent être indemnisés		Pense que les chômeurs ne doivent pas tous être indemnisés	
	75%		36%
L'excédent de ressources doit servir à améliorer l'indemnisation		L'excédent de ressources doit :	
	77%	. être conservé	34%
		. favoriser la création d'emplois ...	31%
Ensemble des Français		Ensemble des Français	
	71%		29%

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 80% des cadres supérieurs pensent qu'il est normal qu'un chômeur indemnisé puisse conserver une partie de son allocation tout en exerçant une activité réduite, contre 71% en moyenne dans l'ensemble de la population.

En revanche, que l'on soit « pour » ou « contre » l'indemnisation de tous les chômeurs, on estime à l'unanimité que ceux-ci doivent justifier de leur recherche d'emploi pour conserver leur allocation.

Chapitre 3 : Les opinions sur les mesures de lutte contre le chômage

Les pouvoirs publics font du combat contre le chômage une priorité d'action depuis plusieurs années. Cependant, malgré la multiplicité des mesures mises en oeuvre pour tenter d'enrayer la progression du mal, force est de reconnaître un certain échec : le chômage reste à un niveau élevé, quand il ne continue pas à s'accroître. Pourtant, tous les ans, de nouvelles mesures sont mises en place. Comment l'opinion réagit-elle face à ces décisions ? Cinq sujets ont donc été soumis cette année aux jugements des Français :

- * Quelles mesures croient-ils utiles de mettre prioritairement en oeuvre pour lutter contre le chômage ?
- * Quelles contreparties jugent-ils nécessaires de demander aux employeurs, en cas de mesure d'allègement des charges sociales ?
- * La réduction du temps de travail peut-elle contribuer efficacement à réduire le chômage ? Et quelle réduction de salaire faudrait-il alors appliquer ?
- * Comment jugent-ils l'efficacité des politiques actuelles d'emploi ?
- * Enfin, quels acteurs devraient aujourd'hui s'engager davantage dans la lutte contre le chômage ?

Quatre grandes tendances se dégagent des résultats :

- Les mesures les plus efficaces pour combattre le chômage reposent plus, selon les Français, sur une réorganisation interne (aménagement du temps de travail) et des aides attribuées aux structures existantes (allègement des charges sociales des entreprises), que sur le développement de nouvelles formes d'emploi.
- De fait, nos concitoyens sont relativement favorables à un allègement des charges patronales, à condition d'obtenir des entreprises des contreparties réelles en termes de création d'emplois.

- La réduction de la durée du travail est une idée qui fait son chemin : six Français sur dix se montrent à présent convaincus de son efficacité dans la lutte contre le chômage. Par contre, le débat reste largement ouvert sur l'opportunité d'une diminution de salaire pouvant accompagner une telle mesure : près de quatre Français sur dix y sont résolument hostiles. Et, même si les actifs sont de plus en plus nombreux à envisager des concessions sur ce point, la part de ceux qui y mettent des conditions est en forte augmentation.
- Enfin, les Français continuent à porter un regard très négatif sur l'ensemble des actions mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage. Il n'en reste pas moins vrai que, pour nos concitoyens, c'est aujourd'hui plus aux entreprises qu'à l'Etat qu'il appartient de s'engager davantage dans la lutte pour l'emploi.

1 - Les mesures le plus efficaces pour réduire le chômage

Sept mesures ont été proposées aux Français, à charge pour eux de citer les deux qui leur paraissaient les plus efficaces pour améliorer la situation de l'emploi. Il en ressort que nos concitoyens sont relativement partagés sur les solutions à adopter pour mieux lutter contre le chômage (tableau 20) :

- Deux mesures apparaissent cependant plus souvent mises en avant : les **aménagements du temps de travail**, tels que le travail à temps partiel (38% de citations) et les **allègements généraux des charges sociales des employeurs** (31%). Si l'on ne tient compte que de la première réponse donnée¹, chacune de ces mesures n'est cependant considérée comme une priorité « que » par environ 20% de la population.
- Quatre autres mesures recueillent un pourcentage de citations proche, quoique légèrement inférieur : elles rassemblent chacune un Français sur quatre environ. Il s'agit du « *développement des préretraites* » (28% de citations au total), « *des aides spécifiques aux entreprises pour embaucher* » (27%), « *des aides en matière de*

¹ La question appelait deux réponses, cf. tableau 20.

formation » (25%) et du « développement des emplois de proximité » (25% également). Cette dernière solution apparaît d'ailleurs surtout mentionnée en deuxième réponse, puisque 7% seulement des Français l'ont choisie comme la solution la plus efficace.

- Enfin, les enquêtés sont un peu moins nombreux à se montrer convaincus de l'intérêt du « développement des emplois publics ou associatifs » : 17% placent une mesure de ce type parmi les deux plus efficaces pour lutter contre le chômage (et 6% comme la plus efficace).

Tableau 20 : Diverses mesures sont mises en oeuvre pour réduire le chômage.
Parmi les suivantes, quelles sont les deux, dans l'ordre,
qui vous paraissent le plus efficaces ?

	(en %)		
<i>(Classement par ordre décroissant du cumul des deux réponses)</i>	Réponse 1	Réponse 2	Cumul 1 + 2
Des aménagements du temps de travail (temps partiel) ...	21,1	17,2	38,3
Des allègements généraux des charges sociales des employeurs	18,5	12,7	31,2
Un développement des préretraites	16,6	10,9	27,5
Des aides spécifiques aux entreprises pour embaucher ...	14,2	12,5	26,7
Des aides en matière de formation	13,4	11,9	25,3
Un développement des emplois de proximité (aides ménagères, assistantes maternelles ...)	7,2	17,9	25,1
Un développement des emplois publics ou associatifs (travaux d'intérêt général, ...)	5,6	11,1	16,7
Ne sait pas	3,4	5,8	-
Ensemble	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

De tels résultats traduisent toute la difficulté et la complexité du traitement du chômage. En réalité, les Français semblent avoir du mal à faire un choix entre des mesures qui peuvent toutes probablement leur apparaître comme des moyens utiles, voire indispensables, pour combattre le fléau. Nos concitoyens se sentent peut-être également désarmés ou « dépassés » devant l'enracinement d'un mal aux causes aussi multiples que complexes, que rien ne semble jusqu'à présent combattre efficacement : plusieurs des

mesures proposées ont, en effet, déjà été appliquées sans générer de décrue tangible et durable du chômage.

Toujours est-il que nos concitoyens semblent plutôt privilégier une réorganisation interne (aménagement du temps de travail, incitations aux préretraites ...) et des aides attribuées aux entreprises existantes, plutôt que le développement de nouvelles formes d'emploi (emplois de proximité ou emplois associatifs)¹.

L'analyse selon les groupes sociaux

La diversité des réponses peut aussi bien être relevée au niveau de l'ensemble des Français que dans chacun des différents groupes sociaux ; quelques variations catégorielles apparaissent cependant, venant parfois modifier « l'ordre » des priorités.

Les variations selon les catégories socio-professionnelles

Peu de différences apparaissent lorsque l'on analyse les réponses en fonction des trois grandes catégories d'activité : actifs, inactifs et chômeurs.

- Globalement, les actifs n'expriment pas, sur ce point, d'opinions vraiment distinctes de celles des inactifs. On notera que les premiers privilégient un peu plus les « allègements des charges » (34%, contre 27% chez les inactifs) ou encore le « développement des préretraites » (30%, contre 26%).
- Les chômeurs semblent, quant à eux, plus convaincus que la moyenne de l'intérêt d'aider directement les entreprises : ils classent en tête des mesures le plus efficaces pour réduire le chômage la baisse des charges sociales (39%, contre 31% en moyenne), avant les aménagements du temps de travail. On remarquera aussi, chez

¹ Ce constat avait déjà pu être mis en évidence il y a un an. La même question avait alors été soumise aux Français, mais la modalité « *des allègements généraux des charges sociales des employeurs* » ne figurait pas parmi les mesures proposées, ce qui rend impossible toute comparaison stricte des résultats. Les deux mesures qui arrivaient alors en tête de la « hiérarchie » étaient : « *les aides aux entreprises pour embaucher* » et « *les aménagements du temps de travail* ». Il est très probable qu'une partie des personnes qui avaient opté pour la première de ces deux modalités avaient à l'esprit « *l'allègement des charges sociales* ».

eux, une sensibilité plus marquée pour les aides à l'embauche : 34% y voient un moyen efficace de lutter contre le chômage (contre 27% en moyenne).

En revanche, le statut d'activité joue un rôle plus différenciateur (tableau 21) :

- L'appartenance au **monde de l'entreprise**, au privé, semble induire une plus grande attente d'**aides aux employeurs** : ainsi, les travailleurs à leur compte, comme les salariés du privé, sont plus nombreux qu'en moyenne à considérer l'allègement des charges patronales, voire les aides à l'embauche, comme les mesures les plus efficaces contre le chômage.
- Les salariés du **public** placent nettement en tête l'**aménagement du temps de travail** (à 48%) alors qu'ils paraissent bien moins sensibles que leurs collègues du privé aux aides à l'embauche (20%, contre 27% en moyenne).

Tableau 21 : Les mesures considérées comme le plus efficaces pour réduire le chômage, dans les différentes catégories d'actifs

(Pourcentage global de citations, première et deuxième réponses cumulées)

(en %)

	Ensemble des Français	P o p u l a t i o n a c t i v e					Chômeur
		Ensemble des actifs	Travaille à son compte	Population salariée			
				Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés	
Aménager temps de travail.....	38	38	33	48	33	39	38
Alléger charges des employeurs.	31	34	47	25	35	31	39
Développer les préretraites.....	28	30	21	32	31	31	27
Aides à l'embauche	27	26	31	20	30	26	34
Aides à la formation	25	25	23	26	25	25	23
Développer emplois de proximité	25	25	26	26	24	24	23
Développer emplois publics	17	18	15	19	18	18	10

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 38% des actifs ont cité les aménagements du temps de travail comme l'une des deux mesures le plus efficaces pour réduire le chômage (comme dans l'ensemble de la population) : sont dans ce cas 33% de ceux qui travaillent à leur compte et 39% des salariés. Parmi ces derniers, la mesure a été citée par 48% des salariés du secteur public, contre 33% de ceux du secteur privé.

Des variations existent aussi en fonction de la catégorie socio-professionnelle (tableau 22) :

- Les **cadres** privilégient largement les **aménagements du temps de travail** : 45% ont cité cette mesure parmi les deux plus efficaces (contre 38% en moyenne) et 30%

considèrent même que c'est la mesure prioritaire (première réponse), contre 21 % en moyenne. Les cadres mentionnent aussi plus souvent le développement des emplois de proximité, dont ils seraient peut-être les premiers utilisateurs, et tout particulièrement les cadres supérieurs (35 %, contre 25 % en moyenne). Chez ces derniers, cette solution arrive d'ailleurs en deuxième position dans le classement, c'est-à-dire avant les allègements de charges.

- Les **employés** citent un peu plus souvent, après l'aménagement du temps de travail, le développement des préretraites (32 %, contre 28 % en moyenne) et les aides spécifiques à l'embauche (31 %, contre 27 %). Ils placent ces deux mesures sur le même plan que la réduction des charges (31 %).
- Les **ouvriers** présentent les caractéristiques inverses de celles des cadres : ils sont un peu moins sensibles aux aménagements des horaires (32 %, contre 38 % en moyenne), alors qu'ils le sont un peu plus à quatre autres mesures : la baisse des charges, les préretraites, les aides à l'embauche et les aides à la formation. Ce sont aussi ceux qui croient le moins en l'efficacité des emplois de proximité pour lutter contre le chômage.
- Les **étudiants** sont encore plus nombreux que les cadres à voir dans les aménagements du temps de travail un moyen efficace de combattre le chômage (49 % de citations). Par ailleurs, ils sont plus nombreux qu'en moyenne à citer les aides à la formation (35 %, contre 25 %) et les aides à l'embauche (31 %, contre 27 %), deux mesures qui concernent directement leur prochaine entrée sur le marché du travail. De fait, ces deux dernières mesures prennent le pas, chez eux, sur la réduction des charges et surtout sur les solutions de préretraite, qui font vraisemblablement référence chez eux à des perspectives trop éloignées (10 % seulement des étudiants l'ont mentionnée, contre 28 % en moyenne).
- Enfin, les **retraités** croient un peu plus qu'en moyenne en l'efficacité des emplois de proximité (30 %, contre 25 %) et des aides à la formation (28 %, contre 25 %), mesures que les femmes au foyer tendent au contraire à moins privilégier (21 % et 15 %).

Tableau 22 : Les mesures considérées comme le plus efficaces pour réduire le chômage, dans les différentes catégories socio-professionnelles

(Pourcentage global de citations, première et deuxième réponses cumulées)

	(en %)					
	Aménager le temps de travail	Alléger les charges des employeurs	Développer les préretraites	Aides à l'embauche	Aides à la formation	Développer emplois de proximité
Cadre supérieur	45	29	20	19	25	35
Profess. interméd.	46	31	28	19	22	28
Employé	40	31	32	31	22	24
Ouvrier	32	35	35	33	29	18
Etudiant	49	25	10	31	35	24
Retraité	37	24	25	20	28	30
Reste au foyer ..	36	31	30	31	21	15
Ensemble Français	38	31	28	27	25	25

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 45% des cadres supérieurs ont cité les aménagements du temps de travail parmi les deux mesures le plus efficaces pour réduire le chômage, contre 38% de l'ensemble des Français.

On notera par ailleurs que les aménagements du temps de travail sont davantage cités par les salariés qui travaillent déjà à horaires réduits (43%, contre 37% chez les salariés à temps plein), par ceux qui souhaitent travailler à temps partiel (62%, contre 31% chez ceux qui ne le désirent pas) et, bien sûr, par les personnes croyant aux effets positifs du travail à temps partiel sur l'emploi (49%, contre 19% chez celles qui n'en sont pas convaincues).

Les variations selon l'âge et le diplôme

Age (tableau 23) et diplôme (tableau 24) jouent également un rôle dans le choix des mesures :

- Quelle que soit la classe d'âge à laquelle on appartient, la priorité va aux aménagements des horaires de travail; mais le choix de cette mesure est encore plus souvent le fait des moins de 60 ans, c'est-à-dire des personnes en âge de travailler et de profiter éventuellement de tels aménagements. Les moins de 40 ans citent aussi plus souvent qu'en moyenne la réduction des charges patronales, les aides à l'embauche, et pour les plus jeunes, les aides à la formation. Par contre, c'est entre 40 et 59 ans, que l'on est plus sensible au développement des préretraites, tandis

qu'après 60 ans, on affiche un intérêt plus grand pour les emplois de proximité (tableau 23).

Tableau 23 : Les mesures considérées comme le plus efficaces pour réduire le chômage, dans les différentes classes d'âge

(Pourcentage global de citations, première et deuxième réponses cumulées)

	(en %)					
	Aménager le temps de travail	Alléger les charges des employeurs	Développer les préretraites	Aides à l'embauche	Aides à la formation	Développer emplois de proximité
Moins de 25 ans	41	36	17	31	31	22
25 à 39 ans	39	35	28	30	24	24
40 à 59 ans	40	30	32	26	22	25
60 ans et plus ...	34	25	27	21	27	29
Ensemble Français	38	31	28	27	25	25

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 36% des moins de 25 ans ont cité l'allègement des charges sociales des employeurs parmi les deux mesures le plus efficaces pour réduire le chômage, contre 31% de l'ensemble des Français.

On remarquera plus généralement que plus l'âge augmente :

- * moins on cite les aides aux entreprises : allègement des charges ou aides à l'embauche;
- * plus on devient favorable au développement des emplois de proximité (de 22% à 29%).
- L'influence du diplôme est particulièrement sensible sur le choix de deux mesures : les diplômés sont les plus nombreux à croire en l'efficacité des aménagements du temps de travail (49% de citations, contre 38% en moyenne) alors que les non-diplômés donnent un peu plus souvent la priorité au développement des préretraites (32%, contre 28%). Notons aussi que les diplômés du supérieur sont un peu plus sensibles qu'en moyenne au développement des emplois de proximité (30% de citations, contre 25% en moyenne).

On remarquera d'ailleurs, plus généralement, que plus les individus sont diplômés, moins ils considèrent efficaces les solutions de préretraite et les aides à l'embauche, et

plus ils proposent de développer des emplois de proximité ou d'aménager le temps de travail.

Tableau 24 : Les mesures considérées comme le plus efficaces pour réduire le chômage, selon le niveau de diplôme

(Pourcentage global de citations, première et deuxième réponses cumulées)

	(en %)					
	Aménager le temps de travail	Alléger les charges des employeurs	Développer les préretraites	Aides à l'embauche	Aides à la formation	Développer emplois de proximité
Aucun diplôme, cep	28	27	32	28	25	23
Diplôme inférieur au bac .	36	33	30	29	27	23
Bac (ou diplôme équivalent)	51	30	22	24	24	26
Diplôme du supérieur	48	33	19	21	24	30
Ensemble Français	38	31	28	27	25	25

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 32% des non-diplômés ont cité le développement des préretraites parmi les deux mesures le plus efficaces pour réduire le chômage, contre 28% de l'ensemble des Français.

Notons enfin que les Franciliens manifestent un peu plus d'intérêt que la moyenne pour les emplois de proximité (29%, contre 25% en moyenne). Par contre, il ne semble exister aucun lien particulier entre ce que l'on pense être efficace pour réduire le chômage et la manière dont on perçoit le système d'indemnisation des chômeurs.

En résumé, trois constats principaux se dégagent :

- Les travailleurs indépendants, mais aussi les chômeurs et les ouvriers, se montrent plus favorables, pour réduire le chômage, à des solutions telles que la **baisse des charges sociales** ou les aides à l'embauche.
- Les cadres, les salariés du secteur public et les diplômés penchent plus fortement pour **des aménagements du temps de travail**.
- Les employés, les ouvriers, les 40-59 ans et les non-diplômés montrent une sensibilité un peu plus forte qu'en moyenne pour le **développement des préretraites**.

En fin de compte, les résultats montrent bien, au travers de la diversité des réponses, que les Français ont conscience de la complexité du phénomène du chômage et de la

difficulté à trouver une solution efficace pour le combattre. Mais on peut se demander aussi si nos concitoyens n'ont pas été en partie guidés dans leurs réponses par des choix personnels ou « catégoriels », plutôt que par un raisonnement « strictement objectif » sur ce qui peut « effectivement » contribuer à améliorer la situation de l'emploi au niveau de la société toute entière. Ainsi, réduire les charges ou favoriser les aides à l'embauche constituent un avantage direct pour les travailleurs indépendants, mais aussi un « plus » pour les salariés du privé qui y voient probablement les clés de la sauvegarde de leur emploi, ou même pour les chômeurs qui espèrent que ce type de mesures leur assure une plus grande chance d'embauche; les salariés du public, non concernés par ce type de préoccupations, paraissent nettement moins portés à croire en l'effet de telles solutions. Les ouvriers, les employés, les jeunes, les quadra ou quinquagénaires se montrent aussi plus sensibles à des mesures qui pourraient peut-être leur être personnellement plus utiles. Ainsi, la vision « collective » du traitement du chômage ne l'emporte pas toujours sur une certaine vision « égocentrée ». Nous aurons l'occasion d'y revenir à propos du « partage du travail ».

2 - Les contreparties demandées aux employeurs, en cas d'allègement des charges sociales

En cas de mesure d'allègement des charges sociales, doit-on demander des contreparties aux employeurs, et si oui, lesquelles ? A quel niveau (Etat, entreprises ...) ces contreparties doivent-elles être négociées ? Voilà les deux questions sur lesquelles les enquêtés devaient, pour la première fois cette année, donner leur avis.

Nos concitoyens s'accordent sur une politique de « donnant-donnant » : ils souhaitent que l'on demande des contreparties aux employeurs en cas de mesure de réduction de charges; ils s'entendent également assez bien sur la nature de ces contreparties. En revanche, ils se montrent beaucoup plus partagés sur le niveau institutionnel auquel celles-ci devraient être négociées.

Créer de l'emploi, en contrepartie d'un allègement des charges sociales

Trois personnes sur dix, nous venons de le constater, voient dans l'allègement des charges patronales une des mesures les plus efficaces contre le chômage. Mais, pour plus de neuf Français sur dix (95 % exactement), **une telle éventualité ne peut se concevoir sans contrepartie.**

La **création d'emplois supplémentaires** est la première demande formulée (tableau 25) : c'est le souhait de plus de la moitié de la population (53 % exactement). Nos concitoyens s'inscrivent ainsi dans la logique du « donnant-donnant » : pour eux, un lien doit exister entre la baisse du coût du travail et la création d'emplois.

Il reste que pour 21 % de la population, on devrait plutôt demander à l'employeur, bénéficiaire d'une baisse des charges, de *favoriser l'embauche des chômeurs en grande difficulté* (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI ...). Pour 14 %, la demande doit porter sur la transformation *des emplois à durée déterminée en emplois à durée indéterminée*.

Tableau 25 : Si l'on accordait aux employeurs un allègement des charges sociales, pensez-vous que l'on devrait, en contrepartie, leur demander plutôt :

(début 1996)

	(en %)
<i>(Classement par ordre décroissant des pourcentages de réponses)</i>	
De créer des emplois supplémentaires	53,1
De favoriser l'embauche des chômeurs en grande difficulté (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI)	21,3
De transformer des emplois à durée déterminée en emplois à durée indéterminée	14,4
De développer la formation	6,6
On ne doit pas leur demander de contrepartie	4,4
Ne sait pas	0,2
Ensemble des Français	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Enfin, le développement de la formation, comme contrepartie, ne rencontre qu'un faible écho (7 % seulement des avis).

Peu de variations existent ici entre les groupes sociaux. Actifs, inactifs ou chômeurs, jeunes ou seniors, diplômés ou non diplômés, cadres ou ouvriers, tous réagissent de manière similaire. On fera simplement trois remarques :

- Les personnes qui travaillent à leur compte sont un peu moins nombreuses que l'ensemble des Français à demander une contrepartie sous forme de création d'emplois (44%, - 9 points par rapport à la moyenne). En revanche, sont sur-représentés chez eux les partisans du développement de la formation (29%, + 13 points) et surtout ceux qui estiment que l'on ne doit demander aucune contrepartie aux employeurs (36%, + 20 points).
- Les salariés du secteur public sont, par contre, le plus favorables à l'obligation de créer des emplois contre la réduction des charges, et ils le sont bien plus que ceux du secteur privé (60%, contre 50%); ces derniers penchent un peu plus souvent pour l'embauche des chômeurs en grande difficulté (25%, contre 19% chez les salariés du public).
- La transformation des CDD en CDI est un peu plus souvent mentionnée par les femmes que par les hommes (17%, contre 12%), et plus particulièrement par celles ayant entre 40 et 59 ans (21%). Cadres et diplômés y voient également un peu plus souvent une contrepartie pertinente à demander aux employeurs (19% et 18%, contre 14% en moyenne).

Une hésitation sur le niveau des négociations à engager

Réduire les charges des entreprises en échange de contreparties : une majorité de Français est d'accord. Mais qui doit participer aux négociations ? Nos concitoyens sont à ce sujet bien plus partagés (tableau 26). Près de quatre d'entre eux sur dix envisagent des transactions **au niveau de chaque entreprise**, mais trois sur dix les imaginent à **l'échelon national**. Et, parmi les 30% de Français restants, une moitié est partisane de négociations par branche professionnelle, l'autre moitié préférant plutôt que cela se passe au niveau régional ou à celui du département.

Tableau 26 : Selon vous, les contreparties demandées aux employeurs devraient-elles être plutôt négociées ...

- Personnes ayant cité l'une des contreparties proposées,
soit 95 % des Français au début 1996 -

	(en %)
<i>(Classement par ordre décroissant des pourcentages de réponses)</i>	
Au niveau de chaque entreprise	38,5
Au niveau national	30,0
Au niveau des branches professionnelles	15,9
Au niveau régional ou départemental	14,6
Ne sait pas	1,0
Ensemble	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Autrement dit, les Français donnent très largement la priorité aux deux niveaux extrêmes : le plus atomisé, l'entreprise; et le plus global, l'Etat, avec une petite préférence pour le premier.

Peu de différences apparaissent d'une catégorie à l'autre de la population : « l'ordre » des réponses est le même dans pratiquement tous les groupes sociaux. Une catégorie se distingue cependant : les **cadres supérieurs et professions libérales**, pour lesquels c'est d'abord au niveau des **branches professionnelles** que les négociations devraient avoir lieu : 31 % sont de cet avis, soit près de deux fois plus qu'en moyenne. 30 % citent ensuite le niveau national et 28 % « seulement » (contre 38 % en moyenne) l'entreprise.

On fera deux autres remarques (tableau 27) :

- Les employés et les ouvriers -mais c'est aussi le cas des jeunes- sont un peu plus favorables à des négociations au sein de l'entreprise (autour de 42-45 %).
- Ce sont les non-diplômés qui sont le plus favorables aux discussions à l'échelon national (36 %, contre 30 % en moyenne), alors que les diplômés du supérieur souhaitent davantage que cela se passe au niveau des branches professionnelles (27 %, contre 16 % en moyenne). On remarquera ici que plus on est diplômé, moins on envisage que les négociations interviennent au niveau national : de 36 % chez les

« sans diplômes », le pourcentage des réponses diminue régulièrement jusqu'à 26 % chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

Tableau 27 : Les niveaux auxquels les contreparties devraient être négociées, dans quelques catégories de population

	(en %)				
	Chaque entreprise	Niveau national	Branches professionnelles	Région ou département	Total (yc nsp)
Cadre supérieur	28	30	31	11	100
Profession intermédiaire	34	33	18	15	100
Employé	42	28	13	15	100
Ouvrier	43	33	10	14	100
Retraité	34	32	19	14	100
Etudiant	46	20	17	17	100
Travaille à son compte	37	31	19	13	100
Chômeur	41	32	14	12	100
Moins de 25 ans	45	25	16	14	100
25 à 39 ans	39	31	13	16	100
40 à 59 ans	39	29	19	13	100
60 ans et plus	35	32	16	15	100
Aucun diplôme, cep ..	38	36	11	13	100
Diplôme inférieur au bac	41	29	15	15	100
Bac (ou équivalent) ...	41	27	14	18	100
Diplôme du supérieur	34	26	27	13	100
Ensemble des Français	38	30	16	15	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 28 % des cadres supérieurs pensent que les contreparties devraient être négociées au niveau de chaque entreprise, contre 38 % en moyenne dans l'ensemble de la population.

3 - Pour une majorité de Français, le travail à temps partiel peut contribuer à réduire le chômage

Le travail à temps partiel paraît, à bon nombre de nos concitoyens, constituer un outil efficace de lutte contre le chômage. On l'a vu précédemment : près de quatre Français sur dix citent l'aménagement du temps de travail comme une des mesures les plus efficaces pour combattre le fléau. Mais lorsqu'on leur pose très directement la question, le taux va jusqu'à atteindre 65 % : les deux tiers de la population estiment que le travail à temps partiel peut effectivement contribuer à réduire le chômage (tableau 28).

Tableau 28 : Pensez-vous que le développement du travail à temps partiel peut effectivement contribuer à réduire le chômage¹ ?

	(en %)		
	Début 1994	Début 1995	Début 1996
Oui	55,0	67,7	65,2
Non	44,2	31,1	33,8
Ne sait pas	0,8	1,2	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Certes, le pourcentage est en recul de 3 points par rapport à celui de 1995. Mais l'évolution des mentalités sur ce sujet avait été considérable entre 1994 et 1995 (+ 13 points alors). D'ailleurs, les réponses à une autre question posée dans l'enquête sur la réduction généralisée de la durée du travail confirment la poursuite de l'engouement actuel à ce propos. On peut même se demander si l'évolution très positive des attitudes face à une réduction généralisée du temps de travail, comme nous le verrons plus loin, n'explique pas en partie cette stabilité des opinions sur le temps partiel (moins à l'ordre du jour s'il y a diminution globale du temps de travail).

Toujours est-il que, début 1996, la conviction que le temps partiel peut réduire le chômage prédomine dans toutes les catégories de population, même si elle apparaît très légèrement en reflux dans la plupart d'entre elles. Deux types d'évolution méritent d'être relevées :

- Dans trois groupes bien précis, la tendance « à la baisse » ne se vérifie pas :
 - chez les cadres supérieurs,
 - chez les indépendants,
 - chez les actifs souhaitant travailler à temps partiel.

Dans ces trois populations, on se montre au contraire de plus en plus convaincu des effets positifs du TTP sur la réduction du chômage.

¹ On rappellera qu'en début 1993, la question avait été posée sous forme conditionnelle : « Pensez-vous que le développement des emplois à temps partiel réduirait le chômage ? » Les deux tiers de la population avaient alors répondu positivement.

- Elle apparaît au contraire plus accentuée chez :
 - les jeunes femmes et les étudiants,
 - les cadres moyens,

Mais au-delà de ces quelques évolutions, des grandes tendances sont décelables.

➔ Les femmes sont toujours les plus favorables au TTP (tableau 29) : elles soutiennent dans leur ensemble plus que les hommes l'idée que le travail à horaires réduits est un bon moyen de combattre le chômage (68% des premières, contre 62% des seconds), qu'elles soient actives ou inactives (tableau 29). Mais alors qu'il y a un an les plus jeunes d'entre elles s'en montraient le plus convaincues, ce sont celles qui à présent le sont le moins (elles le sont cependant à 64%).

Tableau 29 : Le développement du TTP peut-il réduire le chômage ?
- Analyse selon le sexe, l'âge et l'activité -

		Oui		Non	
		%	Ecart 96-95	%	Ecart 96-95
Homme	actif	61	=	38	+ 1
	inactif	64	- 3	36	+ 4
Femme	active	69	- 2	29	+ 1
	inactive	67	- 4	31	+ 4
Homme	moins de 25 ans	68	- 2	32	+ 2
	25 à 39 ans	62	- 1	38	+ 2
	40 à 59 ans	61	- 1	38	+ 1
	60 ans et plus	61	- 2	38	+ 3
Femme	moins de 25 ans	64	- 11	34	+ 11
	25 à 39 ans	70	- 1	29	=
	40 à 59 ans	67	- 3	32	+ 4
	60 ans et plus	68	- 3	29	+ 1
Ensemble des Hommes		62	- 2	37	+ 2
Ensemble des Femmes		68	- 3	31	+ 4
Ensemble des Français		65	- 3	34	+ 3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : Début 1996, 69% des femmes actives pensent que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage, soit 2 points de moins qu'en 1995. Cet avis est celui de 68% de l'ensemble des femmes et de 65% de l'ensemble de la population.

Les hommes conservent des positions très proches de celles exprimées l'an dernier, et restent globalement un peu moins sensibles à l'argument du TTP, notamment les

hommes actifs; mais on note que sur ce point l'écart entre actifs et inactifs s'est réduit de moitié en un an. Remarquons encore que, chez les hommes, ce sont toujours les plus jeunes qui sont les plus convaincus de l'efficacité du travail à temps partiel (à 68%).

- ➔ L'analyse selon la catégorie professionnelle met en évidence une opposition entre l'opinion des **cadres supérieurs, les plus convaincus**, et celle des **ouvriers, les plus sceptiques** (tableau 31).
- Les cadres supérieurs sont ceux qui, cette année, croient le plus aux effets positifs du TTP sur la réduction du chômage (74%), plus même que les professions intermédiaires (67%). Ces dernières avaient fortement évolué en ce sens entre 1994 et 1995 (+ 16 points). Un an après, les cadres supérieurs poursuivent une évolution plus lente, mais plus régulière (+ 6 points), alors que les cadres moyens apparaissent moins confiants dans l'effet de la mesure (- 7 points).
 - Les indépendants continuent aussi, cette année, à renforcer leur conviction de l'efficacité du travail à temps partiel : ils y sont maintenant favorables à 65%. Leur position a très sensiblement évolué au cours des trois dernières années : seulement 47% y croyaient début 1994.
 - Les ouvriers demeurent les plus sceptiques, même s'ils sont majoritairement séduits par l'argument (57%) : leur position ne s'est guère modifiée en un an.
 - Chez les inactifs, le développement du temps partiel dans la politique de l'emploi séduit plus les étudiants et les retraités que les femmes au foyer; celles-ci, tout comme les étudiants, manifestent une opinion en recul par rapport à 1995 (- 10 points et - 12 points), après une forte poussée entre 1994 et 1995 (+ 15 points et + 19 points). Au total, l'idée a quand même gagné 7 points en trois ans chez les étudiants et 5 points chez les femmes au foyer.
 - Enfin, les chômeurs croient toujours un peu plus qu'en moyenne aux effets positifs des horaires réduits (68%, contre 65%). Il y a trois ans, 61% y croyaient.

Tableau 31 : Le développement du TTP peut-il réduire le chômage ?
- Analyse selon la catégorie socio-professionnelle -

	Oui		Non	
	%	Ecart 96-95	%	Ecart 96-95
Indépendant	65	+ 7	33	- 8
Cadre supérieur, prof. libérale	74	+ 6	24	- 6
Profession intermédiaire	67	- 7	32	+ 7
Employé	64	- 4	35	+ 4
Ouvrier	57	- 1	42	+ 1
Ensemble des actifs occupés ...	65	=	34	=
Etudiant	67	- 12	33	+ 13
Retraité	66	=	33	+ 1
Reste au foyer	62	- 10	36	- 9
Ensemble des inactifs	65	- 5	34	+ 5
Chômeur	68	- 2	31	+ 2
Ensemble des Français	65	- 3	34	+ 3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : Début 1996, 74 % des cadres supérieurs pensent que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage, contre 65 % de l'ensemble des actifs et 65 % également de l'ensemble des Français.

On remarquera plus généralement que chez les actifs, plus on descend dans l'échelle sociale, plus le nombre de « réfractaires » à l'idée du « TTP -outil de lutte contre le chômage »- s'élève : le taux passe de 24 % chez les cadres supérieurs à 42 % chez les ouvriers. Autrement dit, la conviction reste moins forte au sein des catégories les plus modestes, celles le plus concernées par le chômage.

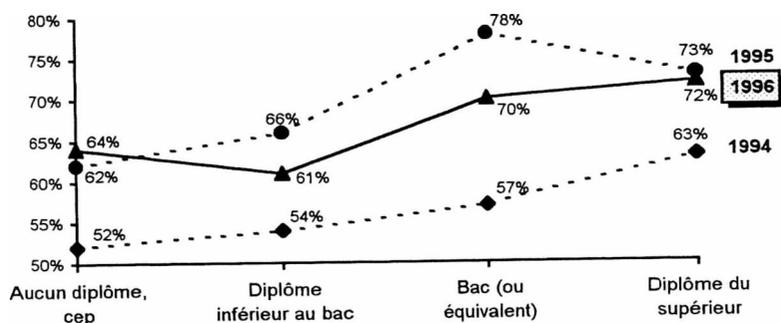
➔ **Les diplômés du supérieur ne sont plus à convaincre** (graphique 12). En réalité, les évolutions constatées les trois dernières années chez les cadres supérieurs (de plus en plus convaincus) et chez les cadres moyens (forte progression entre 1994 et 1995, puis net recul ensuite) sont en partie liées au diplôme :

- D'une part, on observe que les diplômés (bac seulement ou diplôme du supérieur) sont plus réceptifs à l'idée que le TTP est efficace pour combattre le chômage. Ils le sont nettement plus que les non-diplômés.

- D'autre part, cette idée s'est maintenue cette année, sans reculer, chez les diplômés du supérieur, mais chez les titulaires du seul baccalauréat, l'intérêt d'une telle politique a connu un certain tassement (- 8 points en un an).

Graphique 12 : Le TTP et la lutte contre le chômage, selon le niveau de diplôme

Pourcentage d'individus considérant que le développement des emplois à temps partiel peut efficacement réduire le chômage



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

➔ Enfin, travailler à horaires réduits -ou le désirer- renforce la conviction que le TTP peut réduire le chômage (tableau 30) : les actifs travaillant à temps partiel sont bien plus convaincus des effets positifs du TTP que ceux exerçant à temps plein (72 % des premiers, contre 63 % des seconds). En outre, parmi les actifs à temps plein, ceux qui souhaitent travailler à horaires réduits sont nettement plus persuadés de l'efficacité du TTP que ceux qui ne le désirent pas (82 % des premiers, contre 55 % des seconds). Ce pourcentage est d'ailleurs en augmentation depuis un an (+ 8 points).

Autrement dit, les opinions sur ce point n'apparaissent pas totalement indépendantes des choix personnels vis-à-vis du TTP. Ces résultats sont, bien sûr, à rapprocher des précédents : on sait que le travail à temps partiel concerne aujourd'hui principalement les femmes, et que la demande de travail à horaires réduits est aussi une demande essentiellement féminine¹.

¹ On mentionnera à ce propos quelques résultats de l'enquête : 39% des femmes actives travaillent à temps partiel, contre 6% des hommes actifs. D'autre part, 28% des actives travaillant à temps plein souhaiteraient exercer à temps partiel, contre 15% des hommes. 63% des femmes désireuses de TTP ont moins de 40 ans.

Tableau 30 : Le développement du TTP peut-il réduire le chômage ?

	O u i		(en %)		N o n	
	%	Ecart 96-95	%	Ecart 96-95	%	Ecart 96-95
Actif à temps plein	63	- 1	36	+ 1	18	- 5
dont : Souhaiterait travailler à TP	82	+ 8	43	+ 5		
Ne souhaiterait pas travailler à TP ...	55	- 6	28	+ 1		
Actif à temps partiel	72	+ 1				
Ensemble des actifs	65	=	34	+ 1		
Ensemble des Français	65	- 3	34	+ 3		

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : Début 1996, 72% des actifs travaillant à temps partiel pensent que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage, contre 63% des actifs exerçant à temps plein.

De façon plus générale, comme on avait déjà pu le mettre en évidence il y a un an, partager l'idée que le TTP peut réduire le chômage n'est pas totalement indépendant de ce que les individus pensent plus globalement des problèmes d'emploi, des moyens de le préserver ou du devenir de la société. Mais cela est avant tout lié à ce qu'ils pensent personnellement de la réduction du temps de travail.

- Ainsi, les individus qui croient au TTP réducteur de chômage sont d'abord des individus qui portent crédit aux effets positifs d'une mesure de réduction générale de la durée du travail : 72% d'entre eux estiment qu'une telle mesure créerait des emplois, contre 60% en moyenne.

On y trouve donc des personnes qui sont relativement plus favorables à tout ce qui concerne les horaires réduits. Ainsi, considèrent-elles plus souvent qu'il faut en priorité aménager le temps de travail pour réduire le chômage (27%, contre 21% en moyenne), que la trop grande rigidité du travail est un frein à l'embauche (59%, contre 53%). Plus souvent demandeuses, pour elles-mêmes, de travail à horaires réduits, ces personnes ne sembleraient pas hostiles à une diminution de salaire, en cas d'application d'une mesure généralisée de réduction de la durée de travail.

- A l'inverse, les individus opposés à l'idée que le développement des emplois à temps partiel peut réduire le chômage sont avant tout des enquêtés qui ne croient pas non plus à la réduction de la durée du travail comme moyen de créer des emplois (63% n'y croient pas, contre 40% en moyenne) et qui, plus généralement, sont plus souvent

hostiles aux diverses formes d'aménagement du temps de travail. Ne souhaitant pas eux-mêmes travailler à temps partiel, ils n'accepteraient pas de diminution de salaire si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée.

Peu disposés à accepter de nouvelles mesures de lutte contre le chômage, auxquelles ils ne croient guère, ces individus se montrent plus généralement opposés à une remise en cause de leurs habitudes et de leur propre système de valeurs, reposant sur un travail à plein temps. D'ailleurs, ces personnes essentiellement en activité, plutôt peu aisées, privilégient l'augmentation de leur pouvoir d'achat à plus de temps libre (71 %, contre 63 % en moyenne). Sont davantage représentés ici, rappelons-le, les ouvriers.

4 - Les Français face à la réduction de la durée du travail

Au-delà du seul impact du temps partiel sur l'emploi, que pensent les Français d'une politique plus radicale visant à diminuer **pour tous** la durée générale du travail ? Cette question est abordée dans l'enquête pour la troisième année consécutive. Trois résultats s'en dégagent :

- L'idée que la réduction de la durée du travail aurait des effets bénéfiques sur l'emploi continue sa progression dans les esprits : cette année, **six Français sur dix** estiment qu'une telle mesure serait créatrice d'emplois.
- En revanche, l'éventuelle réduction de salaire corrélative à une telle mesure ne fait l'objet d'aucun consensus dans la population. Près de quatre de nos concitoyens sur dix en refusent même totalement l'idée.
- Cependant, dans le cadre d'une **mesure générale** de réduction du temps de travail, de plus en plus d'actifs se déclarent prêts à envisager, pour lutter contre le chômage, une diminution de salaire. Mais ils sont de plus en plus nombreux à y mettre **des conditions**.

Autrement dit, nos compatriotes acceptent de mieux en mieux l'idée du « partage du travail » comme une solution possible au problème de l'emploi. Toute la difficulté

réside, à présent, dans les modalités de mise en oeuvre, l'enjeu se situant, bien sûr, autour de la question de la **diminution de salaire**.

4.1 Les Français sont de plus en plus convaincus des effets positifs de la réduction de la durée du travail

Une large majorité de Français (60%) pense, début 1996, que la réduction du temps de travail à 35 ou à 32 heures par semaine créerait des emplois. L'évolution sensible, déjà constatée entre 1994 et 1995, se poursuit donc à un rythme soutenu : la part de ceux qui croient à l'efficacité d'une telle mesure a augmenté de 8 points cette année, faisant au total un « bond » de 19 points en deux ans. Il s'agit bien là d'une **inversion de tendance**, puisqu'une majorité (58%) des personnes interrogées en 1994 ne cachait pas son scepticisme quant aux effets d'une telle politique (tableau 32).

Les Français voient-ils réellement dans une telle mesure une solution au problème du chômage, ou la considèrent-ils plutôt comme une nouvelle possibilité à « tester », compte tenu de l'échec relatif de toutes celles qui ont pu l'être jusqu'à présent ? Accordent-ils aujourd'hui plus de crédit à une politique généralisée de ce type, plutôt qu'au travail à temps partiel qui comporte malgré tout une grande part de volontariat ? Ceci pourrait, en tout état de cause, expliquer en partie la stagnation des opinions, déjà observée, sur le TTP.

**Tableau 32 : Pour lutter contre le chômage, certains proposent de ramener à 35 ou 32 heures la durée hebdomadaire de travail.
A votre avis, une telle mesure créerait-elle effectivement des emplois ?**

	(en %)		
	Début 1994	Début 1995	Début 1996
Oui	41,3	51,5	59,6
Non	58,1	47,7	39,7
Ne sait pas	0,6	0,8	0,7
Ensemble des Français	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Quoi qu'il en soit, l'évolution des opinions sur ce sujet est sensible dans pratiquement tous les groupes de population (tableau 33-a) :

- Elle concerne plus particulièrement les catégories qui, il y a un an, avaient connu une évolution plus lente qu'en moyenne :
 - Les cadres supérieurs : 69 % d'entre eux pensent maintenant que la réduction de la durée du travail serait créatrice d'emplois, soit 19 points de plus qu'en 1995. Il y a deux ans, cette idée avait progressé chez eux de 7 points, soit moitié moins que dans bon nombre d'autres catégories.
 - Les indépendants : même si une majorité d'entre eux (55 %) ne croit toujours pas dans les vertus de la réduction du temps de travail, la part des tenants de cette idée a augmenté de 17 points entre 1995 et 1996, alors qu'elle avait baissé de 2 points un an auparavant.
 - Les diplômés du supérieur : chez eux, les opinions favorables à la réduction généralisée de la durée du travail ont gagné 14 points en un an, alors qu'elles en avaient déjà gagné 9 entre 1994 et 1995. Au total, 69 % d'entre eux adhèrent maintenant à l'argument. C'est aussi le cas chez les étudiants.
 - Les salariés du secteur public : cette année, leur attachement à la réduction du temps de travail a progressé deux fois plus vite (+ 15 points) qu'entre 1994 et 1995 (+ 7 points). Au total, ils figurent maintenant parmi ceux qui croient le plus aux effets positifs qu'aurait la mesure (à 68 %).

On remarquera enfin que chez les personnes âgées, l'évolution qui avait déjà été forte entre 1994 et 1995 (+ 15 points) se poursuit avec autant de vigueur cette année (+ 10 points). De fait, près des deux tiers d'entre elles sont à présent convaincues des effets positifs de la mesure (contre 39 % il y a deux ans).

- En revanche, l'évolution, toujours positive, est moins marquée cette année dans les catégories qui avaient connu l'an dernier les plus forts taux de progression :

- Les ouvriers restent sur leurs positions de 1995 : 54% croient aux effets de la réduction du temps de travail sur la création d'emplois. Entre 1994 et 1995, la part des convaincus avait gagné 16 points.
- Une évolution de même nature peut être constatée chez les femmes au foyer, ainsi que chez les non-diplômés : les premières comme les seconds sont, cette année, un peu plus nombreux à afficher leur conviction (+ 5 points), mais c'est surtout entre 1994 et 1995 que leurs opinions avaient évolué (entre + 12 et + 17 points).

Tableau 33-a : La réduction de la durée du travail créerait-elle des emplois ?
Réponses « oui »
 dans différentes catégories de population

	(en %)		
	<i>Réponses « oui »</i>		
	% 96	Ecart 96-95	Ecart 96-94
Ensemble des actifs	56	+ 8	+ 17
Indépendant	44	+ 17	+ 15
Cadre supérieur	69	+ 19	+ 26
Profession intermédiaire	60	+ 5	+ 19
Employé	56	+ 8	+ 14
Ouvrier	54	+ 2	+ 18
Salarié du secteur public	68	+ 15	+ 22
Salarié du secteur privé	51	=	+ 15
Ensemble des inactifs	64	+ 9	+ 22
Etudiant	69	+ 12	+ 16
Retraité	64	+ 11	+ 25
Reste au foyer	62	+ 5	+ 22
Chômeur	58	+ 5	+ 7
Moins de 25 ans	64	+ 8	+ 14
25 à 39 ans	59	+ 8	+ 17
40 à 59 ans	54	+ 7	+ 16
60 ans et plus	65	+ 10	+ 25
Aucun diplôme, cep	59	+ 5	+ 17
Diplôme inférieur au bac	54	+ 7	+ 16
Bac (ou équivalent)	65	+ 10	+ 20
Diplôme du supérieur	69	+ 14	+ 23
Ensemble des Français	60	+ 8	+ 19

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : Début 1996, 56% des actifs pensent que la réduction de la durée du travail créerait des emplois (contre 60% en moyenne dans l'ensemble de la population), soit un pourcentage supérieur de 8 points à celui de 1995 et de 17 points à celui de 1994.

-
- Enfin, l'opinion des salariés du secteur privé reste cette année identique à celle qu'ils émettaient l'an dernier alors que les avis favorables ont continué à croître chez les salariés du secteur public.

Au total, toutes les catégories de population acceptent maintenant bien plus qu'il y a deux ans l'idée du « partage du travail » comme solution possible au problème de l'emploi (de + 14 à + 26 points selon les catégories), avec une seule exception : les **chômeurs**. Leur intérêt pour la mesure a cru, mais de façon plus limitée (+ 7 points en deux ans).

En résumé, dans un seul groupe, les points de vue négatifs l'emportent encore : chez les travailleurs indépendants, 55 % estimant que la réduction du temps de travail ne créerait pas d'emplois.

Par contre, les plus convaincus des bienfaits de la mesure se trouvent aux deux extrémités de la pyramide des âges (moins de 25 ans, plus de 60 ans), chez les cadres supérieurs, les salariés du secteur public et les diplômés.

Enfin, les plus « tièdes » restent encore les salariés du privé et les ouvriers (tableau 33-b).

Nous l'avons vu, ce que chacun pense des effets de la réduction du temps de travail est fortement lié à ses opinions sur le temps partiel. On mentionnera donc simplement deux résultats :

- 79% des personnes qui considèrent que la réduction de la durée du travail serait génératrice d'emplois pensent également que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage (contre 65% en moyenne). Ces individus se prononcent aussi plus souvent en faveur de mesures d'aménagements du temps de travail pour réduire le chômage (27%, contre 21%), et sont plus enclins à considérer qu'une durée du travail trop rigide constitue un frein à l'embauche (58%, contre 53% en moyenne).

Tableau 33-b : La réduction de la durée du travail créerait-elle des emplois ?
Réponses « non »
dans différentes catégories de population

(en %)

	Réponses « non »		
	% 96	Ecart 96-95	Ecart 96-94
Ensemble des actifs	43	- 9	- 18
Indépendant	55	- 17	- 16
Cadre supérieur	31	- 17	- 26
Profession intermédiaire	40	- 5	- 19
Employé	43	- 8	- 15
Ouvrier	46	- 2	- 18
Salarié du secteur public	32	- 15	- 22
Salarié du secteur privé	48	- 1	- 16
Ensemble des inactifs	35	- 5	- 20
Etudiant	31	- 12	- 16
Retraité	35	- 11	- 25
Reste au foyer	38	- 5	- 20
Chômeur	40	- 6	- 8
Moins de 25 ans	34	- 10	- 16
25 à 39 ans	41	- 7	- 17
40 à 59 ans	45	- 8	- 16
60 ans et plus	34	- 10	- 25
Aucun diplôme, cep	41	- 4	- 16
Diplôme inférieur au bac	45	- 8	- 16
Bac (ou équivalent)	35	- 10	- 20
Diplôme du supérieur	30	- 13	- 24
Ensemble des Français	40	- 8	- 18

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : 43 % de l'ensemble des actifs pensent que la réduction de la durée du travail ne créerait pas d'emplois (contre 40 % en moyenne dans l'ensemble de la population), soit un pourcentage en recul de 9 points en un an, et de 18 points en deux ans.

- 54 % des personnes qui contestent, au contraire, l'efficacité d'une telle mesure considèrent aussi que la solution du TTP n'aura pas d'incidence positive sur le chômage (contre 34 % en moyenne). Pour ces individus, ce n'est donc pas le manque de souplesse dans la durée du travail qui peut expliquer les difficultés actuelles d'embauche (53 %, contre 46 % en moyenne).

Au total, début 1996, 47% des personnes interrogées apparaissent convaincues des effets positifs sur l'emploi des deux mesures que sont le développement du TTP et la réduction de la durée du travail ; 21% sont au contraire sceptiques sur les possibilités qu'auraient à la fois l'une et l'autre à combattre le chômage. Les 30% restants se veulent plus sélectifs : 18% n'accordent du crédit qu'au seul développement du travail à horaires réduits et 12%, qu'à la seule réduction du temps de travail (tableau 34).

Tableau 34 : Attitudes vis-à-vis du TTP et de la réduction généralisée du temps de travail à 32 ou 35 heures
(début 1996)

(en %)

	Ensemble de la population	dont :			
		Travailleur indépendant	Salarié du public	Salarié du privé	Chômeur
Considère que les deux mesures créeraient des emplois	47	39	53	41	49
Considère que seul le TTP en créerait	18	27	13	22	18
Considère que seule la réduction du temps de travail en créerait ..	12	6	14	10	9
Considère qu'aucune des deux mesures n'en créerait	21	25	19	26	22
Total (yc nsp)	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 47% de l'ensemble des Français pensent à la fois que le TTP peut réduire le chômage et que la réduction de la durée du travail créerait des emplois. C'est aussi l'avis de 53% des salariés du secteur public.

Les travailleurs indépendants croient relativement plus à l'effet du seul TTP qu'à celui de la réduction générale de la durée du travail à 32 ou 35 heures. C'est aussi le cas des salariés du privé. Mais c'est le contraire chez les salariés du secteur public.

De façon plus générale, la conviction que les deux mesures peuvent être des moyens efficaces de lutter contre le chômage l'emporte dans toutes les couches de la population. Le taux atteint même 55% chez les diplômés, 53% chez les cadres ou les salariés du public et 51% chez les moins de 25 ans (contre 47% en moyenne).

4.2 Quelle réduction de salaire faut-il appliquer pour que la mesure soit efficace ?

Si l'idée d'un partage du travail fait son chemin dans la population, les modalités de sa mise en oeuvre et, en particulier, la question des salaires, demeurent aujourd'hui largement débattues. Il est vrai que la question posée (tableau 35) ne concernait pas directement le désir personnel de chacun, mais la conception qu'il avait de l'impact d'une telle mesure en matière de création d'emploi (*selon vous, pour qu'une mesure de réduction du temps de travail puisse être susceptible de créer des emplois, quelle diminution de salaire faudrait-il appliquer?*). Il reste que les réponses traduisent pour beaucoup les positions personnelles de chacun sur une éventuelle réduction de son propre salaire.

En tout état de cause, l'idée même de « toucher » au salaire en contrepartie de la réduction de la durée du travail rencontre une résistance relativement forte : 38% de nos concitoyens proposent de n'appliquer « aucune réduction » pour qu'une telle mesure soit efficace (tableau 35).

Tableau 35 : Selon vous, pour qu'une telle mesure puisse être susceptible de créer des emplois, faudrait-il plutôt appliquer :
(début 1996)

	(en %)
<i>Classement par ordre décroissant des pourcentages de réponses)</i>	
Aucune réduction de salaire	38,2
Une réduction de salaire modulée en fonction du niveau de rémunération	30,5
Une réduction de salaire égale à la diminution de la durée du travail	16,4
Une réduction de salaire inférieure à la diminution de la durée du travail	13,7
Ne sait pas	1,2
Ensemble des Français	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Les autres, tout en acceptant le principe, se partagent entre les trois solutions proposées, avec une préférence marquée pour un système qui tienne compte du revenu effectif de l'intéressé. Ainsi :

- 30% des Français pensent que cette mesure, pour être créatrice d'emplois, doit impliquer « *une réduction de salaire modulée en fonction du niveau de rémunération* »;
- 16% seraient plus favorables à « *une réduction de salaire égale à la diminution de la durée du travail* »;
- 14% prennent plutôt position pour « *une réduction de salaire inférieure à la diminution de la durée du travail* ».

L'analyse des réponses selon les groupes sociaux permet de mettre en évidence d'importantes différences d'opinions; elles concernent principalement les deux propositions le plus fréquemment retenues par les Français : ne pas « toucher » au salaire ou moduler sa réduction selon le niveau de rémunération.

Des variations selon la catégorie professionnelle

Le statut professionnel influe nettement sur les préférences exprimées (tableau 36) :

- Tout d'abord, alors qu'actifs et inactifs présentent globalement des réponses comparables, les **chômeurs** manifestent une opposition plus nette à une réduction de salaire quelle qu'en soit la forme (48%, contre 38% en moyenne).
- Chez les actifs, plus on s'élève dans l'échelle sociale, moins on s'oppose à la réduction de salaire (49% des ouvriers s'y opposent contre 16% des cadres supérieurs). On note plus particulièrement que :
 - * Les **travailleurs indépendants** se particularisent par leur préférence plus marquée pour une **réduction de salaire égale** à la diminution de la durée du travail : 31% d'entre eux, soit près de deux fois plus qu'en moyenne, en sont partisans. Mais 30% refusent toute réduction salariale.
 - * Les **cadres** se montrent bien plus favorables à un système de modulation en fonction du niveau de rémunération, et les cadres supérieurs beaucoup plus encore que les professions intermédiaires (54% des premiers et 36% des seconds, contre

31% en moyenne). En revanche, peu de cadres supérieurs repoussent l'idée d'une réduction salariale (16%).

- * Les **ouvriers** et les **employés** sont, à l'inverse, plus franchement hostiles à ce que l'on « touche » au salaire, les premiers plus encore que les seconds (49% et 42%, contre 38% en moyenne).
- Enfin, les salariés du secteur privé sont un peu plus nombreux que ceux du public à ne pas souhaiter de baisse salariale (41%, contre 34%) : dans le secteur public, on est relativement plus favorable à une réduction de salaire inférieure à la diminution de la durée du travail (19%, contre 14%).

Tableau 36 : Quelle diminution de salaire faut-il appliquer pour que la mesure de réduction du temps de travail puisse créer des emplois ?
- Opinions dans les différentes catégories professionnelles -

	Aucune réduction de salaire	Réduction de salaire :			Total (yc nsp)
		modulée selon le niveau de rémunération	égale à la diminution de la durée du travail	inférieure à la diminution de la durée du travail	
Ensemble des actifs ...	37	31	17	14	100
Indépendant	30	28	31	8	100
Cadre supérieur	16	54	15	15	100
Profession intermédiaire	30	36	15	17	100
Employé	42	26	15	15	100
Ouvrier	49	24	14	12	100
Salarié du public	34	32	15	19	100
Salarié du privé	41	31	15	12	100
Ensemble des inactifs .	37	31	16	14	100
Etudiant	30	29	21	19	100
Retraité	38	32	16	14	100
Reste au foyer	41	31	14	12	100
Chômeur	48	24	15	12	100
Ensemble des Français	38	31	16	14	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 37% des actifs pensent qu'il ne faudrait appliquer aucune réduction de salaire pour que la mesure puisse créer des emplois; c'est aussi l'opinion de 38% de l'ensemble des Français.

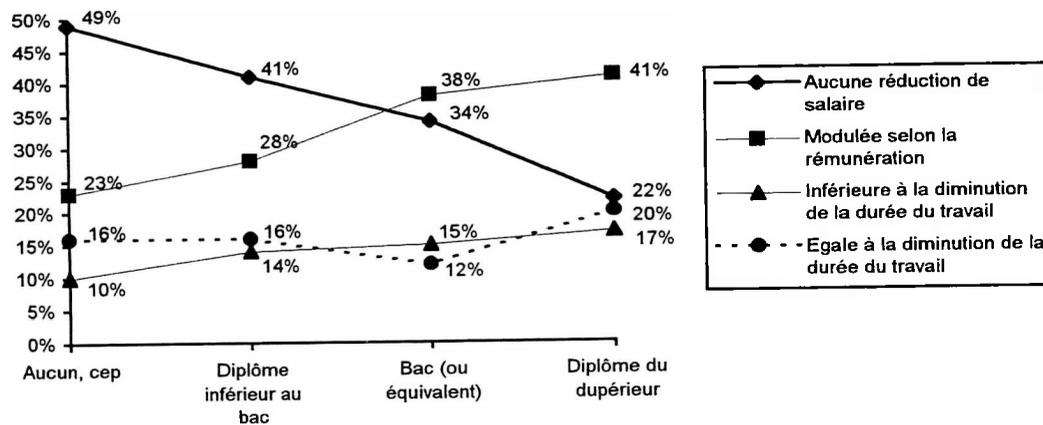
Un effet « diplôme »

Les variations mises en évidence tiennent pour beaucoup à un effet du niveau de formation. Ainsi peut-on constater deux grandes tendances (graphique 13) :

- **Moins on est diplômé, plus on repousse l'idée de subir une réduction salariale :** de 22% chez les diplômés du supérieur, la proportion de ceux qui refusent toute atteinte au salaire passe à 49% chez les non-diplômés.
- **Plus le niveau de formation est élevé, plus on est favorable à une réduction de salaire modulée en fonction du niveau de rémunération :** le pourcentage des réponses passe, dans ce cas, de 23% chez les non-diplômés à 41% chez les diplômés du supérieur.

Graphique 13 : Quelle diminution de salaire faut-il appliquer ?

- Analyse selon le niveau de diplômes -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1996.

Mais on peut remarquer aussi que la préférence envers une *réduction de salaire inférieure à la diminution de la durée du travail*, quoique plus minoritaire, tend à se renforcer avec le diplôme : elle passe de 10% chez les non-diplômés à 17% chez les diplômés du supérieur. Toutefois, c'est une tendance que l'on constate uniquement chez les salariés du secteur public.

En revanche l'âge ne semble pas avoir d'effet particulier sur les préférences exprimées. C'est aussi quasiment le cas pour ce qui concerne le sexe de l'enquêté, même si l'hostilité à l'amputation du salaire est légèrement plus appuyée chez les femmes (40 %) que chez les hommes (36 %).

Il reste que le niveau de revenu, tributaire du statut professionnel et du niveau de diplôme, influe aussi sur les positions des enquêtés : jusqu'au seuil de 15 000 Francs mensuels, l'opposition à toute forme de réduction salariale est un peu plus affirmée (42 %, contre 38 % en moyenne); au-delà, on se montre plus favorable à une réduction de salaire modulée selon le niveau de rémunération (38 %, contre 31 % en moyenne).

Bien entendu, le refus de toucher au salaire est précisément bien plus fort (47 %) chez les personnes qui ne croient pas aux effets créateurs d'emplois d'une mesure généralisée de réduction du temps de travail.

4.3 La réduction de la durée du travail avec diminution de salaire

Les actifs, les premiers concernés par une mesure généralisée de réduction du temps de travail, ont cette année été à nouveau interrogés sur leur acceptation d'une réduction éventuelle de salaire corrélative à une telle décision. A vrai dire, la sensible progression du nombre de Français qui « croient » à la réduction du temps de travail pour lutter contre le chômage ne s'est pas accompagnée d'une évolution aussi sensible des opinions sur la baisse salariale : certes, on relève une légère progression des individus qui accepteraient une telle baisse, mais celle-ci s'est accompagnée d'une forte augmentation du nombre de personnes y mettant des « conditions ». Ainsi (tableau 37) :

- **39% des actifs n'accepteraient pas cette année de diminution corrélative de salaire** (- 5 points par rapport à 1995);
- **43% y mettraient des conditions** (soit **12 points** de plus en un an);
- **17% seulement n'émettraient aucune réserve** (- 8 points).

Tableau 37 : Si, pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?
- Question posée aux seuls actifs occupés -

	(en %)		
	Début 1994	Début 1995	Début 1996
Oui	21,0	25,1	16,8
Oui, mais à certaines conditions	32,0 } 53,0	30,9 } 56,0	43,3 } 60,1
Non	46,4	43,7	38,6
Ne sait pas	0,6	0,3	1,3
Ensemble des actifs	100,0	100,0	100,0
<i>(Effectifs)</i>	<i>(932)</i>	<i>(957)</i>	<i>(937)</i>

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Autrement dit, **même si les actifs sont plus nombreux aujourd'hui qu'hier à accepter une réduction de salaire en cas de réduction généralisée de la durée du travail, ils sont aussi de plus en plus nombreux à y mettre des conditions.**

Que la mesure soit généralisée au plan national ou imposée dans le cadre de l'entreprise où ils travaillent ne change rien à leur attitude (tableau 38) : en cas de réduction de la durée du travail dans leur entreprise, 40% d'entre eux refuseraient une diminution de salaire et 44% accepteraient, mais en y **mettant des conditions.**

Tableau 38 : Et si, dans votre entreprise, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail pour lutter contre le chômage, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?
- Question posée aux seuls actifs occupés (début 1996) -

	(en %)
Oui	15,1
Oui, mais à certaines conditions	43,5
Non	40,4
Ne sait pas	1,0
Ensemble des actifs	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Cette cohérence se vérifie lorsque l'on croise les deux questions : les positions des enquêtés sont en grande majorité identiques, qu'il s'agisse d'une réduction de salaire dans le cadre d'une mesure « générale » ou au niveau de leur propre entreprise. On notera cependant que quelques actifs, peu nombreux, sont plus réticents lorsqu'il est question de s'impliquer plus directement :

- Parmi ceux qui accepteraient sans réserves une diminution générale de salaire, 76% opteraient pour la même mesure dans le cadre de leur propre entreprise, tandis que 16% y mettraient des conditions.
- Les partisans d'une réduction sous conditions, si la mesure était générale, adoptent à 85% la même attitude dans l'hypothèse d'une application au sein de leur entreprise, mais 12% refuseraient tout simplement.

Les non-salariés refusent, mais évoluent; les salariés y mettraient plus de réserves

Même si les attitudes ont évolué en un an, elles restent inégales, au sein de la population active, entre les salariés, qui auraient directement à subir cette baisse de salaire, et les non-salariés, pour lesquels la question ne se pose pas dans les mêmes termes :

- 47% des **actifs travaillant à leur compte** repoussent l'idée d'une réduction salariale (contre 39% en moyenne). Les mentalités ont cependant considérablement évolué dans ce groupe : une grande partie des refus semble s'être transformée cette année en une acceptation avec réserves (+ 14 points).
- Si les **salariés** admettent un peu plus une réduction du salaire (63%), il s'agit d'abord - et plus encore qu'il y a un an- d'une **acceptation sous conditions** (45% des cas, soit + 12 points). En fait, 18% « seulement » des salariés seraient prêts à voir, sans discuter, diminuer leur salaire; la proportion était de 25% en début 1995. D'ailleurs, 37% refuseraient, même pour lutter contre le chômage (tableau 39).

Les salariés du secteur privé sont plus hostiles que ceux du public à une réduction de salaire (40%, contre 32%); les fonctionnaires seraient cependant un peu plus nombreux à y mettre des conditions (46%).

Tableau 39 : Si pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?
(Population active occupée)

(en %)

	Ensemble des actifs	dont :	
		Salarié	Travaille à son compte
. Oui	17 (- 8)	18 (- 8)	13 (- 6)
. Oui, mais à certaines conditions	43 (+ 12)	45 (+ 12)	33 (+ 14)
. Non	39 (- 5)	37 (- 3)	47 (- 14)
Total	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

Sont rappelés entre parenthèses les écarts (en points) par rapport aux résultats de 1995.

Exemple de lecture : Début 1996, 17% de l'ensemble des actifs accepteraient une diminution de salaire, si une mesure générale de réduction de la durée du travail était proposée, soit 8 points de moins qu'en 1995. Ce choix est celui de 18% des salariés et de 13% des personnes travaillant à leur compte.

Accepter ou refuser : des attitudes guidées par des préférences très personnelles

Les opinions sur l'opportunité d'une contrepartie salariale à la diminution du temps de travail sont aussi très liées au désir ou non de travailler à horaires réduits, comme aux préférences affichées par les salariés entre augmentation de leur pouvoir d'achat et allongement du temps libre (tableau 40). Ainsi :

- Le souhait d'exercer à temps partiel va de pair avec l'acceptation d'une diminution du salaire : 95% des salariés exprimant le désir de travailler à horaires réduits sont favorables à une telle diminution (contre 63% de l'ensemble des salariés à temps plein). 46% n'y mettraient même pas de conditions (contre 17%); cette proportion est cependant en recul de 8 points par rapport à 1995.

A l'inverse, les réfractaires au travail à horaires réduits sont plus hostiles à l'idée d'une diminution du salaire en cas de réduction du temps de travail (41%, contre 35% en moyenne chez les salariés à temps plein).

- De façon assez cohérente, les opposants à une baisse du salaire sont sur-représentés chez les salariés qui privilégient l'amélioration de leur pouvoir d'achat, tandis que ceux qui préféreraient plus de temps libre apparaissent plus ouverts à l'idée d'une

diminution salariale : 79% l'acceptent, dont 29% le feraient sans conditions. Toutefois, cette dernière proportion est en baisse de 10 points par rapport à 1995.

Autrement dit, même chez les plus motivés, on est de moins en moins prêt à accepter la réduction de salaire sans « discuter » des concessions à accorder. **C'est donc bien essentiellement vers une acceptation sous conditions que les mentalités semblent maintenant évoluer.**

**Tableau 40 : Accepter ou refuser une diminution de salaire :
des attitudes associées à des choix personnels**
(Population salariée)

	(en %)					
	Accepterait une diminution de salaire		Accepterait, mais à certaines conditions		N'accepterait pas une baisse de salaire	Total
. Souhaite travailler à temps partiel	46	(- 8)	49	(+ 13)	5 (- 5)	100
. Ne souhaite pas travailler à temps partiel	9	(-10)	49	(+ 14)	41 (- 5)	100
<i>Ensemble des salariés à temps plein</i>	17	(- 10)	46	(+ 11)	35 (- 3)	100
Préférence pour :						
. Une amélioration du pouvoir d'achat ...	10	(- 9)	39	(+ 7)	50 (+ 1)	100
. Un temps libre plus long	29	(- 10)	50	(+ 14)	20 (- 5)	100
Ensemble des salariés	18	(- 8)	45	(+ 12)	37 (- 3)	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) par rapport aux résultats de 1995.

Exemple de lecture : 46% des salariés souhaitant travailler à temps partiel accepteraient une diminution de salaire, si une mesure générale de réduction de la durée du travail était proposée, soit 8 points de moins qu'en 1995. Ce choix est celui de 17% des salariés exerçant à plein temps et de 18% de l'ensemble des salariés.

D'ailleurs, les positions sur une éventuelle diminution de salaire sont également liées à la manière dont sont perçus les effets des mesures de développement du temps partiel ou de réduction du temps de travail (tableau 41). On a vu en effet que celles-ci dépendaient aussi des désirs personnels :

- L'acceptation, avec ou sans conditions, de la diminution de salaire est plus répandue chez les salariés qui pensent que le TTP peut effectivement réduire le chômage ou qu'une mesure de réduction du temps de travail permettrait de créer des emplois.

- A l'inverse, ceux qui ne sont pas convaincus de l'utilité de ces mesures ne sont, le plus souvent, pas disposés à ce que l'on touche à leur rémunération. D'ailleurs, pour ces personnes, il ne faut appliquer « aucune réduction de salaire » pour que la mesure soit efficace.

Tableau 41 : La réduction de la durée du travail avec une diminution de salaire
- Opinions selon les attitudes vis-à-vis des mesures de lutte contre le chômage -
(Population salariée)

	(en %)			
	Accepterait une diminution de salaire	Accepterait, mais à certaines conditions	N'accepterait pas une baisse de salaire	Total
Le développement du TTP :				
. Peut réduire le chômage	21	47	32	100
. Ne peut pas réduire le chômage	11	42	46	100
La réduction de la durée du travail :				
. Créerait des emplois	21	48	31	100
. Ne créerait pas d'emplois	13	41	45	100
Pense que la mesure la plus efficace pour réduire le chômage est l'aménagement du temps de travail	23	51	26	100
Ensemble des salariés	18	45	37	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

Exemple de lecture : 21 % des salariés qui pensent que le TTP peut réduire le chômage accepteraient une baisse de salaire si une mesure générale de réduction de la durée du travail était proposée. Ce choix est partagé par 18 % de l'ensemble des salariés.

Des différences selon les groupes sociaux

Comme cela a déjà pu être mis en évidence à propos des opinions générales sur le TTP ou sur la réduction du temps de travail, les réactions face à la diminution éventuelle du salaire varient en fonction de certaines caractéristiques, en particulier le diplôme, la PCS, l'âge et le niveau de revenus, toutes variables liées entre elles.

S'agissant de l'éventualité d'une réduction de salaire, on pouvait imaginer que le revenu des interviewés influencerait sur leurs opinions. L'analyse tend à le confirmer (tableau 42) : près de la moitié (48 %) des salariés aux revenus mensuels inférieurs à 12 000 F repoussent l'idée d'une diminution salariale. Mais au-delà, c'est l'acceptation

conditionnelle qui l'emporte. Autrement dit, plus on bénéficie de ressources importantes, plus on se dit prêt à en sacrifier, le cas échéant, une partie.

Tableau 42 : La réduction de la durée du travail avec une diminution de salaire
- Opinions selon le revenu mensuel du foyer-
(Population salariée)

Revenu du foyer :					(en %)		
	Accepterait une diminution de salaire		Accepterait, mais à certaines conditions		N'accepterait pas une baisse de salaire		
Inférieur ou égal à 12 000 Francs	13	(- 8)	38	(+ 9)	48	(- 1)	100
Compris entre 12 000 et 15 000 francs ..	14	(- 12)	51	(+ 17)	35	(- 5)	100
Supérieur à 15 000 francs	24	(- 9)	50	(+ 11)	26	(- 2)	100
Ensemble des salariés	18	(- 8)	45	(+ 12)	37	(- 3)	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts par rapport aux résultats de 1995.

Exemple de lecture : 48% des salariés disposant d'un revenu mensuel inférieur ou égal à 12 000 F refuseraient une diminution de salaire si une mesure générale de réduction de la durée du travail était proposée, contre 37% en moyenne dans l'ensemble de la population salariée.

Quatre autres remarques méritent d'être formulées sur les différences de réponses catégorielles (tableau 43) :

- Les diplômés accepteraient plus volontiers que les non-diplômés une éventuelle diminution de leur salaire. 76% des diplômés du supérieur se déclarent disposés à accepter la proposition (contre 56% des « sans diplômes »), voire même sans conditions (29%, contre 18% des non diplômés).
- Les ouvriers sont le plus opposés à voir leur salaire baisser (46% s'y opposent), suivis des employés (41%). 77% des cadres supérieurs accepteraient, au contraire, une rémunération réduite, mais le plus souvent (52%) sous conditions. Les cadres moyens tendent également à adopter une position identique. De façon générale, plus le statut social est élevé, plus on accepte (avec ou sans conditions) une réduction salariale.
- Plus les salariés prennent de l'âge, plus ils repoussent l'idée de subir une réduction de leur rémunération (de 32% chez les moins de 25 ans à 40% chez les individus âgés de 40 à 59 ans). Il y a là en un an un retournement de situation.

- Enfin, le mouvement engagé cette année vers une acceptation **conditionnelle**¹ a été particulièrement net chez les jeunes (moins de 25 ans), chez les titulaires de diplômes intermédiaires (bac seulement) et chez les employés.

Tableau 43 : La réduction de la durée du travail avec une diminution de salaire
- Opinions selon le diplôme, la PCS et l'âge -
 (Population salariée)

	(en %)				
	Accepterait une diminution de salaire	Accepterait, mais à certaines conditions	N'accepterait pas une baisse de salaire		Total
Aucun diplôme, cep	18 (+ 2)	38 (+ 9)	44 (- 10)		100
Diplôme inférieur au bac	11 (- 16)	43 (+ 13)	46 (+ 3)		100
Bac (ou diplôme équivalent)	16 (- 10)	55 (+ 24)	28 (- 15)		100
Diplôme du supérieur	29 (- 2)	47 (+ 2)	24 (=)		100
Cadre supérieur	25 (- 3)	52 (+ 11)	22 (- 9)		100
Profession intermédiaire	23 (- 9)	48 (+ 12)	29 (- 2)		100
Employé	14 (- 10)	44 (+ 15)	41 (- 7)		100
Ouvrier	13 (- 11)	40 (+ 8)	46 (+ 2)		100
Moins de 25 ans	23 (+ 2)	44 (+ 19)	32 (- 21)		100
25 à 39 ans	17 (- 11)	47 (+ 16)	36 (- 5)		100
40 à 59 ans	17 (- 9)	43 (+ 6)	40 (+ 3)		100
Ensemble des salariés	18 (- 8)	45 (+ 12)	37 (- 3)		100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) par rapport aux résultats de 1995.

Exemple de lecture : 29% des diplômés du supérieur accepteraient une baisse de salaire si une mesure générale de réduction de la durée du travail était proposée, contre 18% en moyenne dans l'ensemble de la population salariée..

Notons enfin que les hommes mettraient un peu plus que les femmes des conditions préalables à une baisse salariale (49% le feraient, contre 41% des salariées); celles-ci seraient, par contre, un peu plus nombreuses à l'accepter sans réserves (21%, contre 15%).

5 - Quatre groupes d'opinions

L'an dernier, une analyse effectuée sur la population salariée exerçant à temps plein avait permis de classer les individus en quatre grands groupes, définis en fonction de leurs

¹ Rappelons qu'interrogés sur ce point il y a un an, les enquêtés mettaient en avant deux conditions majeures en contrepartie d'une baisse des salaires : l'embauche de chômeurs et une faible diminution de la rémunération.

attitudes vis-à-vis du travail à horaires réduits¹. Un travail identique a été réalisé cette année. Les résultats mettent en évidence les mêmes clivages que l'année dernière dans « l'espace des opinions sur le travail à temps partiel ». Mais si l'on obtient à nouveau une partition en quatre classes, dont deux se caractérisent par des attitudes tranchées (classes 1 et 4) et les deux autres, par des positions plus nuancées (classes 2 et 3), certaines évolutions semblent être intervenues en un an.

Ces quatre groupes, dont on trouvera une description plus détaillée en annexe, sont les suivants :

- « **Les irréductibles** » (classe 1) : ce groupe, l'un des deux plus importants quantitativement (31 % des salariés à temps plein), réunit les individus refusant catégoriquement le TTP et toute mesure susceptible de réduire leur salaire, mesures dont ils ne voient pas les effets possibles sur le chômage. Ces individus préféreraient très nettement une augmentation de leur pouvoir d'achat, plutôt qu'un surcroît de temps libre (86 %, contre 61 % en moyenne). La population salariée ouvrière est ici sur-représentée.

En 1995, une classe aux caractéristiques proches regroupait 27 % des salariés à temps plein.

- **Ceux qui ne désirent pas travailler à temps partiel, mais qui accepteraient une diminution de salaire sous conditions** (classe 2) : ce groupe, le plus important en nombre (41 %), est composé, dans sa totalité, d'individus qui ne souhaitent pas travailler à temps partiel, mais qui, en cas de mesure de réduction de la durée du travail, déclarent qu'ils accepteraient **sous certaines conditions** une diminution de leur salaire. Une partie importante de ces individus (67 %, contre 34 % des salariés) serait donc prête à travailler à 80 %, si leur salaire n'était diminué que de 10 %. Autrement dit, les personnes de ce groupe, qui sont aussi plus convaincues qu'en moyenne de l'efficacité du TTP dans la réduction du chômage, seraient prêtes à « franchir » le pas si des compensations, en particulier financières, leur étaient

¹ On pourra notamment se reporter, pour plus de détails, au rapport : « *Les Français face au chômage et aux mesures pour l'emploi au début 1995* », déjà cité.

proposées. Aucune caractéristique de type socio-démographique ne permet de dégager un profil particulier chez les membres de cette classe.

Ce groupe est fortement comparable à celui mis en évidence l'an dernier, qui comportait des personnes dont nous avons supposé alors qu'elles pourraient se laisser convaincre si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée. Ce groupe réunissait alors 27% des salariés.

- **Ceux qui souhaiteraient travailler à horaires réduits, mais qui mettraient des conditions à une diminution de salaire (classe 3) :** bien moins importante quantitativement que les précédentes (13% des salariés), cette classe se caractérise principalement par le souhait exprimé par l'ensemble de ses membres de travailler à temps partiel si la possibilité leur en était offerte. D'ailleurs, la plupart des individus de ce groupe sont convaincus des effets positifs des mesures d'aménagement du temps de travail ou de réduction de la durée du travail. Mais cela ne les empêcherait pas de mettre, en quasi totalité, des conditions à l'acceptation d'une baisse de revenu si une mesure générale de diminution du temps de travail était décidée (ou proposée dans le cadre de leur entreprise).

Autrement dit, ces personnes sont désireuses de travailler à horaires réduits, mais elles n'ont pas encore pu ou décidé de « franchir le pas »; ce sont les **conditions** de ce passage qu'elles désirent discuter. Comme pour la classe 2, aucune caractéristique socio-démographique précise ne se dégage ici.

Notons que ce groupe n'existait pas en tant que tel dans la partition établie l'année dernière.

- **Les demandeurs de TTP (classe 4) :** A l'opposé des individus de la classe 1, ceux de la classe 4, soit 15% de l'ensemble des salariés exerçant à temps plein, sont, dans leur quasi-totalité, des salariés qui souhaitent personnellement travailler à temps partiel, même avec une diminution de salaire. Ces personnes affichent une plus grande préférence pour un accroissement de leur temps libre (71%, contre 38% en moyenne) et se montrent particulièrement favorables aux mesures de réduction du temps de travail, dont elles pensent qu'elles auront des effets positifs sur l'emploi. Leur choix

individuel du TTP s'accompagne, ici, d'une **acceptation quasi totale et sans réserves** d'une diminution de salaire en cas de généralisation -ou d'application dans l'entreprise- d'une mesure de réduction du temps de travail. Dans ce groupe, le travail est deux fois plus souvent considéré comme *une source d'épanouissement personnel* (30 %, contre 16 % pour l'ensemble des salariés)¹.

Les femmes salariées sont davantage représentées ici, ainsi que les diplômés du supérieur, les cadres et les individus disposant, dans leur foyer, d'au moins 15 000 Francs de revenus mensuels.

Une classe identique regroupait 22 % des salariés en 1995.

Au total, les principales conclusions dégagées l'an dernier restent encore valables : il n'apparaît pas de critères socio-démographiques très fortement discriminants des attitudes des salariés en matière de travail à temps partiel ou de réduction du temps de travail, sauf pour les deux positions les plus extrêmes qui relèvent de choix personnels (les plus fervents adversaires du TTP ou les plus forts partisans) :

. *Les plus forts partisans* (15 % des salariés exerçant à temps plein) : ce sont le plus souvent des femmes, des diplômés, aux revenus plutôt élevés dans leur foyer.

. *Les adversaires* (31 %) : ce sont davantage des ouvriers.

Par ailleurs, on relève une évolution sensible chez les salariés : davantage d'individus sembleraient prêts aujourd'hui à accepter une diminution de salaire en cas de mesure de réduction de la durée du travail, mais sous réserves de discuter des contreparties à cette baisse salariale. Cependant, aucun critère précis ne permet de qualifier socio-démographiquement les individus prêts à cette acceptation conditionnelle.

¹ Dans la même enquête, une question a été soumise aux Français sur ce que représente avant tout, pour eux, le travail : pour les deux tiers des personnes interrogées, il s'agit d'abord d'une source de revenu, pour 21%, une source d'épanouissement personnel et pour 12%, un moyen d'insertion sociale ou d'affirmation sociale. On se reportera à l'annexe 4 pour plus de précisions sur les résultats.

6 - Le jugement des Français sur les politiques d'emploi

Le pessimisme ambiant, ainsi que l'aspiration de nos concitoyens à voir mises en place de nouvelles mesures telles que, par exemple, celles concernant l'aménagement du temps de travail, se traduisent cette année par un accroissement de la sévérité des jugements portés sur les politiques d'emploi. Ainsi, les Français considèrent très majoritairement celles-ci comme inefficaces. Ce sentiment, quoiqu'un peu moins appuyé, concerne aussi les dispositifs de réinsertion des personnes le plus en difficulté.

D'ailleurs, nos concitoyens sont partagés sur les effets d'ensemble de ces politiques : pour les uns, elles constituent une aide financière; pour les autres, elles permettent effectivement d'aider les demandeurs à retrouver un emploi.

6.1 Les effets des politiques d'emploi

Appelés, pour la première fois cette année, à juger les effets des mesures prises par les pouvoirs publics en matière d'emploi, les Français apparaissent relativement hésitants dans leurs réponses (tableau 44) :

- Un Français sur trois (34%) pense que ces mesures *aident les demandeurs d'emploi à retrouver un travail*, s'inscrivant donc pleinement dans le combat contre le chômage.
- Une proportion comparable (31%) y voit plutôt un soutien matériel, estimant que les mesures ont pour effet *d'apporter aux demandeurs d'emploi une aide financière*; elles permettraient ainsi de gérer des situations critiques, mais non d'apporter de réelles solutions au problème du chômage.
- Moins nombreux sont les enquêtés qui considèrent ces mesures comme un moyen pour les chômeurs de se réinsérer socialement (21%);
- Enfin, 10% de la population partagent l'idée qu'elles apportent aux demandeurs d'emploi *un soutien psychologique*.

Tableau 44 : Selon vous, les politiques adoptées en France pour résoudre les problèmes d'emploi ont-elles plutôt comme effet :

(Début 1996)

	(en %)
<i>(Classement par ordre décroissant des pourcentages de réponses)</i>	
D'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un travail	33,6
D'apporter aux demandeurs d'emploi une aide financière	31,4
D'aider les demandeurs d'emploi à s'insérer socialement	20,7
D'apporter aux demandeurs d'emploi un soutien psychologique	10,1
Ne sait pas	4,2
Ensemble des Français	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Chacune des deux principales conceptions de l'impact des mesures existantes (elles seraient surtout une aide pour retrouver un emploi, elles constitueraient plutôt une aide financière) est un peu plus défendue dans certaines catégories précises (tableau 45) :

- Les moins favorisés des Français voient plus qu'en moyenne dans les mesures existantes une aide à la réinsertion professionnelle : les chômeurs sont dans ce cas, de même que les employés et les ouvriers, catégories les plus touchées par le chômage. Par ailleurs, les retraités, « hors du monde du travail », sont aussi un peu plus nombreux à soutenir cette thèse.
- Les autres jugent plutôt que les principaux effets des politiques « anti-chômage » résident dans leur apport financier aux demandeurs d'emploi ; les travailleurs indépendants comme les cadres, surtout les cadres supérieurs, sont sur-représentés parmi les tenants de cette position. On y trouve également un nombre important d'étudiants.

Par ailleurs, juger que les politiques d'emploi aboutissent d'abord à aider les chômeurs à s'insérer socialement, est une conviction légèrement plus répandue chez les actifs du secteur public et chez les travailleurs indépendants.

Tableau 45 : Opinions sur les effets des politiques d'emploi selon la catégorie d'activité et la catégorie professionnelle

(en %)

	Aide à retrouver un emploi	Aide financière	Insertion sociale	Soutien psychologique	Total
Actif	32	34	20	11	100
Travaille à son compte	25	37	26	10	100
Salarié du secteur public	29	31	24	12	100
Salarié du secteur privé	35	35	16	11	100
Inactif	35	30	22	9	100
Chômeur	37	28	18	11	100
Cadre supérieur	25	46	14	12	100
Profession intermédiaire	28	38	19	9	100
Employé	36	26	23	10	100
Ouvrier	38	31	16	12	100
Retraité	37	27	23	8	100
Etudiant	28	36	25	9	100
Ensemble des Français	34	31	21	10	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 34 % des actifs considèrent que les politiques d'emploi ont pour effet d'apporter aux demandeurs d'emploi une aide financière, contre 31 % en moyenne dans l'ensemble de la population.

Mais en réalité, c'est plutôt la **dispersion des réponses** qui ici frappe le plus. Elle traduit probablement l'existence d'une perception floue d'une politique complexe, composée au fil du temps de toute une série de mesures aux objectifs multiples et enchevêtrés. Cette dispersion des réponses réapparaît, d'ailleurs, quand l'analyse est menée en fonction de l'âge et du diplôme (tableau 46). Tout au plus peut-on relever que :

- Les plus de 60 ans et les non-diplômés croient un peu plus qu'en moyenne que les mesures existantes ont pour effet d'aider les chômeurs à retrouver un emploi.
- Les jeunes, de même que les diplômés du supérieur, avancent un peu plus l'idée selon laquelle les politiques menées apportent avant tout une aide financière aux chômeurs.

Par ailleurs, juger que les mesures existantes contribuent d'abord à aider les chômeurs à retrouver un emploi va un peu plus souvent de pair avec l'idée que ces mêmes mesures sont efficaces dans la lutte contre le chômage ou pour faciliter la réinsertion des personnes le plus en difficulté; à l'inverse, n'y voir qu'un simple apport financier s'accompagne plutôt d'un jugement négatif sur l'ensemble de ces politiques.

Tableau 46 : Opinions sur les effets des politiques d'emploi selon l'âge et le diplôme

	(en %)				Total
	Aide à retrouver un emploi	Aide financière	Insertion sociale	Soutien psychologique	
Moins de 25 ans	31	34	22	10	100
25 à 39 ans	33	31	23	11	100
40 à 59 ans	33	33	19	11	100
60 ans et plus	38	28	20	8	100
Aucun diplôme, cep	43	26	18	8	100
Diplôme inférieur au bac	33	29	23	11	100
Bac (ou diplôme équivalent)	24	40	20	13	100
Diplôme du supérieur	29	39	21	8	100
Ensemble des Français	34	31	21	10	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 38% des personnes de 60 ans et plus considèrent que les politiques d'emploi ont pour effet d'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un emploi, contre 34% en moyenne dans l'ensemble de la population.

6.2 Un jugement sévère sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage

Globalement, le jugement des Français sur l'ensemble des actions mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage est très négatif : 87% en déplorent, au début 1996, l'inefficacité (tableau 47). Ce taux est cette année particulièrement élevé¹.

Tableau 47 : Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour lutter contre le chômage. Selon vous, ces mesures sont-elles ?

(Début 1996)

	(en %)	
Très efficaces	0,4	} 12,2
Assez efficaces	11,8	
Peu efficaces	66,1	} 87,2
Pas du tout efficaces	21,1	
Ne sait pas	0,6	
Ensemble	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

¹ Sur l'évolution des réponses à cette question, voir annexe 5. Les années précédentes, la question comportait une référence à certaines des mesures engagées. Rappelons que début 1995, 77% des Français trouvaient inefficaces l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage. Ce taux avait atteint 80% en début 1994 et 82% en début 1992.

Tout en demeurant très critique, le jugement des Français apparaît un peu moins sévère quand il s'agit des dispositifs d'aide à la réinsertion des personnes en difficulté : 76 % les considèrent comme inefficaces (tableau 48).

Tableau 48 : Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour favoriser la réinsertion des personnes en difficulté (par exemple : contrats emploi solidarité, contrats de retour à l'emploi, stages pour les chômeurs de longue durée, ...). Selon vous, ces mesures sont-elles ?

(Début 1996)

	(en %)	
Très efficaces	0,8	} 23,2
Assez efficaces	22,4	
Peu efficaces	56,0	} 75,9
Pas du tout efficaces	19,9	
Ne sait pas	0,9	
Ensemble	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Au total, seulement 23 % de la population trouvent aujourd'hui que les mesures telles que les « contrats emploi solidarité », les « contrats de retour à l'emploi », les « stages pour les chômeurs de longue durée » sont des solutions efficaces pour favoriser la réinsertion des personnes en difficulté; et seulement 12 % jugent efficace la politique globale de lutte contre le chômage. Notons au passage que, dans les deux cas, moins d'une personne sur cent va jusqu'à prétendre que ces mesures sont « très efficaces ».

Il existe bien entendu un lien très étroit entre les jugements portés sur les actions de réinsertion et ceux exprimés sur la politique globale de lutte contre le chômage (tableau 49) :

- 80% des individus qui qualifient de « *peu efficaces* » les mesures de réinsertion des personnes en difficulté portent le même jugement sur l'ensemble des mesures de lutte contre le chômage (contre 66% de l'ensemble des Français);
- 60% de ceux qui qualifient les premières de « *pas du tout efficaces* » ont des secondes une perception identique (contre 21% en moyenne);

- Enfin, parmi ceux qui pensent que les actions de réinsertion sont « *très ou assez efficaces* », 32% jugent positivement la politique de lutte contre le chômage (contre 12% en moyenne). Il reste que 60% d'entre eux portent quand même un jugement relativement négatif sur l'efficacité de l'ensemble des mesures anti-chômage.

Tableau 49 : Opinions sur les mesures de réinsertion des personnes en difficulté et jugements sur la politique globale de lutte contre le chômage

	Les mesures de réinsertion des personnes le plus en difficulté sont :			(en %)
	Très ou assez efficaces	Peu efficaces	Pas du tout efficaces	Ens. Français
<i>Les mesures de lutte contre le chômage sont :</i>				
Très ou assez efficaces	32	7	ns	12
Peu efficaces	60	80	36	66
Pas du tout efficaces	8	13	60	21
Total	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

C'est le sentiment d'**inefficacité relative** (réponses *peu efficaces*) qui est, dans les deux cas, **majoritaire** dans tous les groupes sociaux : il varie de 53% (chez les chômeurs) à 65% (chez les cadres supérieurs) en ce qui concerne les mesures de réinsertion des personnes le plus en difficulté (56% en moyenne), et de 61% (chez les chômeurs) à 75% (chez les cadres supérieurs) pour ce qui est de l'ensemble des actions menées pour lutter contre le chômage (66% en moyenne).

Car, même si les actions de réinsertion recueillent un peu moins d'opinions négatives, il existe de fortes corrélations, dans chaque catégorie, entre les jugements sur les deux types de mesures (tableaux 50 à 53) . De façon générale, on observe que :

- **Les plus sévères** dans leurs jugements (réponses « *pas du tout efficaces* ») sont un peu plus souvent les personnes de 25 à 39 ans et les chômeurs. Les employés sont relativement plus critiques sur l'efficacité des actions de réinsertion et les ouvriers sur l'efficacité de la politique globale de lutte contre le chômage.

- Les moins négatifs (réponses « assez efficaces ») sont le plus souvent les jeunes de moins de 25 ans, voire les personnes de plus de 60 ans et les travailleurs indépendants en ce qui concerne les actions de réinsertion.

Tableau 50 : Opinions sur l'efficacité des mesures de réinsertion des personnes le plus en difficulté, selon l'âge et le diplôme

(en %)

	Très ou assez efficaces	Peu efficaces	Pas du tout efficaces	Total (yc nsp)
Moins de 25 ans	31	56	12	100
25 à 39 ans	22	54	23	100
40 à 59 ans	19	59	21	100
60 ans et plus	25	55	18	100
Aucune diplôme, cep	24	56	18	100
Diplôme inférieur au bac	26	54	20	100
Bac (ou diplôme équivalent) ..	18	59	23	100
Diplôme du supérieur	21	59	20	100
Ensemble des Français	23	56	20	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 31% des moins de 25 ans pensent que les mesures pour faciliter la réinsertion des personnes le plus en difficulté sont « très ou assez efficaces », contre 23% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Tableau 51 : Opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage, selon l'âge et le diplôme

(en %)

	Très ou assez efficaces	Peu efficaces	Pas du tout efficaces	Total (yc nsp)
Moins de 25 ans	17	67	16	100
25 à 39 ans	10	67	23	100
40 à 59 ans	10	67	22	100
60 ans et plus	15	63	20	100
Aucune diplôme, cep	14	62	22	100
Diplôme inférieur au bac	13	64	22	100
Bac (ou diplôme équivalent) ..	8	70	22	100
Diplôme du supérieur	10	73	17	100
Ensemble des Français	12	66	21	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 73% des diplômés du supérieur pensent que les mesures de lutte contre le chômage sont « peu efficaces », contre 66% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Plus globalement, ce sont les cadres supérieurs, et de façon plus générale l'ensemble des cadres, qui sont les plus nombreux à juger peu ou pas du tout efficaces les mesures existantes : 87% des cadres supérieurs portent un jugement négatif sur les mesures de

réinsertion des personnes le plus en difficulté (contre 76% en moyenne); 94% le font en ce qui concerne l'ensemble des mesures de lutte contre le chômage (contre 87% en moyenne).

Tableau 52 : Opinions sur l'efficacité des mesures de réinsertion des personnes le plus en difficulté, selon la catégorie socio-professionnelle

	(en %)			
	Très ou assez efficaces	Peu efficaces	Pas du tout efficaces	Total (yc nsp)
Indépendant	26	56	18	100
Cadre supérieur	12	65	22	100
Profession intermédiaire	21	61	18	100
Employé	21	54	25	100
Ouvrier	25	54	19	100
Retraité	24	56	19	100
Etudiant	28	62	10	100
Chômeur	24	53	23	100
Ensemble des Français	23	56	20	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 26% des indépendants pensent que les mesures pour faciliter la réinsertion des personnes le plus en difficulté sont « très ou assez efficaces », contre 23% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Tableau 53 : Opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage, selon la catégorie socio-professionnelle

	(en %)			
	Très ou assez efficaces	Peu efficaces	Pas du tout efficaces	Total (yc nsp)
Indépendant	11	70	19	100
Cadre supérieur	6	75	19	100
Profession intermédiaire	10	69	21	100
Employé	13	65	22	100
Ouvrier	13	63	24	100
Retraité	14	64	20	100
Etudiant	11	73	15	100
Chômeur	15	61	24	100
Ensemble des Français	12	66	21	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 75% des cadres supérieurs pensent que les mesures de lutte contre le chômage sont « peu efficaces », contre 66% en moyenne dans l'ensemble de la population.

D'autre part, comme on a déjà pu le mettre en évidence lors d'analyses antérieures, les opinions sur ce sujet sont fortement corrélées avec le degré de confiance dans les institutions et, plus généralement, dans les actions menées par les pouvoirs publics : plus

on considère les mesures efficaces, plus on croit dans le bon fonctionnement de la justice ou dans le fait que l'Etat fait assez pour les plus démunis. Une telle attitude s'accompagne d'une foi plus grande dans le progrès, ainsi que d'une vision moins sombre de l'avenir. A l'opposé, le jugement le plus négatif sur les politiques d'emploi est plus fréquemment associé à une critique généralisée de la société et à un pessimisme prononcé face au futur :

- Ainsi, les individus qui estiment les mesures pour faciliter la réinsertion des personnes en difficulté "*assez efficaces*" (22% de la population) considèrent, plus que la moyenne des Français, que la justice en France fonctionne assez bien (47%, contre 36% en moyenne) ou encore que le progrès scientifique et technique résoudra, d'ici vingt ans, les problèmes d'environnement (58%, contre 46%). Ils sont aussi relativement plus enclins à penser que les politiques d'emploi ont pour effet d'aider les chômeurs à retrouver un emploi (46%, contre 34%), que les mesures de lutte contre le chômage sont, elles aussi, assez efficaces (31%, contre 12%) et qu'il y a de moins en moins d'inégalités sociales (19%, contre 12%). Plus optimistes pour l'avenir, ils croient davantage en une stabilisation prochaine du nombre de chômeurs (31%, contre 22%). Enfin, ces individus estiment plus souvent que la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre, plutôt qu'elles ne les déresponsabilisent (69%, contre 62%).
- A l'opposé, les individus qui estiment que les mesures de réinsertion ne sont "*pas du tout efficaces*" (20% de la population) portent le même regard négatif sur l'ensemble des actions de lutte contre le chômage (60%, contre 21% en moyenne) . Ils se caractérisent par une attitude globalement critique vis-à-vis des institutions publiques et de leur fonctionnement. Ils considèrent en effet, plus que la moyenne des Français, que la justice fonctionne très mal (32%, contre 18%) ou que le progrès scientifique ne résoudra pas les problèmes d'environnement dans les 20 ans (65%, contre 53%). Plutôt pessimistes face à l'avenir, ces individus considèrent que le chômage va continuer d'augmenter (86%, contre 73%) ou que leurs conditions de vie vont se dégrader dans les cinq années à venir (51%, contre 41%). Ils estiment donc aussi plus souvent que le niveau de vie des Français s'est détérioré depuis dix ans (86%, contre 76%), de même que leur propre niveau de vie (57%, contre 44%). Il n'est pas surprenant, dans un tel contexte, de recenser dans ce groupe une part plus importante

d'individus favorables à une transformation « radicale » de la société (35 %, contre 26 %).

En résumé, deux phénomènes majeurs semblent toujours présider aux jugements les plus critiques envers les mesures de réinsertion ou de lutte contre le chômage : un scepticisme généralisé quant au bon fonctionnement de l'Etat et de ses rouages essentiels, un pessimisme notable sur l'évolution des conditions de vie.

7 - C'est avant tout aux entreprises qu'il appartient, selon les Français, de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage

Les jugements critiques sur l'efficacité des mesures engagées par les pouvoirs publics en matière d'emploi n'empêchent pas les Français d'attendre aujourd'hui encore plus des entreprises. Nos concitoyens ont en effet cette année été interrogés directement sur ce point (*dans la liste suivante, quels sont les deux intervenants qui devraient s'engager davantage aujourd'hui dans la lutte contre le chômage ?*).

Or, en réponse à cette question, les Français ont désigné **d'abord les entreprises**, avant l'Etat (tableau 54) : 41 % les ont citées en première réponse (contre 34 % pour l'Etat) ; 69 % les ont mentionnées comme l'un des deux acteurs le plus importants (contre 63 % pour l'Etat).

Peut-être les enquêtés ont-ils considéré, pour une partie d'entre eux, que l'engagement de l'Etat allait de soi et qu'ils devaient donc, en terme **d'engagement supplémentaire**, insister sur celui des entreprises. Toujours est-il que les entreprises prennent ici la première place.

Les collectivités locales (régions, départements, communes) arrivent en troisième position avec, au total, 43 % de citations.

Nos concitoyens sont bien moins nombreux à considérer que la lutte contre le chômage devrait être mieux relayée par les syndicats de salariés : 18 % au total les mentionnent, soit en première, soit en deuxième réponse.

Enfin, selon les Français, l'intervention des associations dans ce « combat » ne se justifie guère (6% de citations).

Dans le cadre du même système d'enquêtes, une question proche avait été soumise aux Français en 1990. Sans pouvoir comparer stricto sensu les résultats obtenus avec ceux de cette année, la question ayant été formulée en d'autres termes, on rappellera cependant qu'à l'époque, les Français en appelaient d'abord à la responsabilité de l'Etat, avant celle des entreprises¹.

Tableau 54 : Voici une liste d'intervenants. Quels sont les deux qui, selon vous, devraient davantage s'engager aujourd'hui dans la lutte contre le chômage ?
(Début 1996)

<i>(Classement par ordre décroissant du cumul des deux réponses)</i>	Réponse 1	Réponse 2	Cumul 1+2
Les entreprises	41,0	28,4	69,4
L'Etat	34,1	29,1	63,2
Les collectivités locales (régions, départements, communes)	14,7	28,0	42,7
Les syndicats de salariés	8,6	9,7	18,3
Les associations	1,4	4,3	5,7
Ne sait pas	0,2	0,5	-
Ensemble des Français	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Peu de caractéristiques permettent en réalité de différencier les opinions des Français sur ce point. Que l'on soit homme ou femme, jeune ou plus âgé, diplômé ou pas, actif ou inactif, de statut social élevé ou moins élevé, chômeur ou non ne change rien aux points de vue dominants : c'est d'abord, selon les enquêtés, aux entreprises de s'engager dans la lutte contre le chômage, ensuite à l'Etat.

¹ Début 1990, le libellé de la question était le suivant : « Voici une liste d'intervenants; selon vous, lesquels devraient exercer une responsabilité importante dans la lutte contre le chômage ? »

On fera simplement quatre remarques :

- Les chômeurs sont un peu plus nombreux à en appeler à l'Etat (67%, contre 63% en moyenne) et un peu moins aux collectivités locales (38%, contre 43%); cette double attitude se retrouve aussi chez les jeunes de moins de 25 ans.
- Le pourcentage global de citations des collectivités locales tend à croître lorsque le niveau de diplôme s'élève (de 36% chez les « sans diplômes », il passe à 49% chez les diplômés du supérieur), et celui de l'Etat à diminuer (de 66% chez les premiers à 57% chez les seconds, tableau 55).
- Employés et ouvriers sont plus nombreux à attendre davantage un engagement de la part de l'Etat dans la lutte contre le chômage (71% des premiers et 68% des seconds), alors que les cadres requièrent un peu plus l'intervention des collectivités locales (47%).
- Les travailleurs à leur compte sont très partagés entre l'engagement des entreprises (62%) et celui de l'Etat (65%). Les salariés du secteur public mentionnent les entreprises un peu plus souvent que les salariés du privé (73%, contre 68%).

Tableau 55 : Les principaux intervenants dans la lutte contre le chômage, selon le niveau de diplôme
(cumul des deux réponses)

	(en %)				
	Aucun diplôme, cep	Diplôme inférieur au bac	Bac (ou diplôme équivalent)	Diplôme du supérieur	Ens. Français
Entreprises	72	69	67	69	69
Etat	66	65	61	57	63
Collectivités locales ...	36	42	48	49	43

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996

Exemple de lecture : 49% des diplômés du supérieur ont cité les collectivités locales parmi les deux intervenants qui devraient aujourd'hui davantage s'engager dans la lutte contre le chômage, contre 43% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Chapitre 4 : Les problèmes de recrutements et de licenciements

Le comportement des entreprises en matière d'embauches et de licenciements est, évidemment, au centre du problème du chômage. Quels sont les principaux freins à l'embauche ? Quelles actions devraient être menées en cas de menace de licenciements dans une entreprise ? Qui, des demandeurs d'emploi ou des employeurs, profitent le plus des exonérations de charges sociales accordées en cas d'embauche ? C'est à ces questions que les Français ont à nouveau été confrontés cette année. Ils ont conservé l'essentiel des positions qui étaient déjà les leurs les années passées. Trois grandes tendances se dégagent de leurs réponses :

- Selon l'opinion, c'est le poids des **charges sociales** qui est, de loin, le principal responsable du déficit d'embauche.
- En cas de menaces de licenciement, la population considère que c'est avant tout **aux employeurs** de faire un effort pour garder leurs salariés.
- Enfin, sur la question de savoir si ce sont les employeurs ou les demandeurs d'emploi qui profitent le plus des exonérations de charges sociales à l'embauche, la population demeure très partagée.

1 - Selon les Français, l'embauche est freinée par les cotisations sociales trop élevées

Globalement, les Français dressent une hiérarchie des freins à l'embauche en tous points comparable à leurs réponses de 1995 (tableau 56). Il s'agit toujours :

- En premier lieu, **des cotisations sociales trop élevées** : 76% de la population s'accordent à leur imputer la responsabilité de la faiblesse des recrutements.
- Ensuite, nos concitoyens pointent le **manque de souplesse de la durée du travail** : 53% y voient un handicap sérieux à l'embauche.

Ces deux freins majeurs, qui apparaissent cependant un peu moins cités qu'il y a un an (avec une perte de 2 à 4 points pour chacun), correspondent d'ailleurs aux solutions privilégiées par les Français pour lutter contre le chômage; nous l'avons vu au chapitre précédent, les allègements généraux des charges sociales des employeurs, ainsi que l'aménagement du temps de travail, constituent pour eux les deux mesures les plus efficaces pour réduire le chômage.

La difficulté à trouver du personnel compétent, ou l'insuffisance de besoin d'effectifs supplémentaires, sont ensuite citées par un peu moins d'un Français sur deux, chacune gagnant 3 points entre début 1995 et début 1996.

Enfin, « les niveaux de salaires trop élevés » ne sont considérés comme un frein à l'embauche que par une minorité d'individus (17%).

Tableau 56 : A votre avis, si les employeurs n'embauchent pas, est-ce parce que ...

	(en %)			
	Oui	Non	Nsp	Total
Les cotisations sociales sont trop élevées ? ... 1996	75,5	23,9	0,6	100,0
1995	80,1	19,2	0,7	100,0
La durée du travail n'est pas assez souple ? .. 1996	52,9	45,8	0,3	100,0
1995	54,9	44,2	0,9	100,0
Les entreprises ont des difficultés pour trouver du personnel compétent ? 1996	47,5	52,1	0,4	100,0
1995	44,4	54,9	0,7	100,0
Les entreprises n'ont pas besoin d'effectifs supplémentaires ? 1996	46,3	52,9	0,8	100,0
1995	42,6	56,7	0,7	100,0
Les niveaux de salaires sont trop élevés ? 1996	16,6	83,1	0,3	100,0
1995	15,9	83,5	0,6	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Au total, si l'on examine les associations de réponses entre elles (tableau 57), deux types de configurations apparaissent un peu plus fréquents que les autres :

- Pour 15% des personnes interrogées, c'est le **cumul des trois raisons** : « cotisations sociales trop élevées », « durée du travail pas assez souple » et « difficultés pour les entreprises de trouver du personnel compétent » qui explique l'insuffisance d'embauches. Ce groupe a cependant perdu 6 points entre 1995 et 1996.

- Pour 15 % également (soit une baisse de 2 points en un an), c'est au **cumul des deux raisons** : « **cotisations sociales trop élevées** » et « **durée du travail pas assez souple** », et à rien d'autre, qu'est imputable la grande réserve des employeurs.

Deux autres configurations, quoique un peu moins citées, arrivent ensuite sur le même plan, sans grande modification par rapport à l'année dernière :

- Pour 13% de la population, ce sont « **les cotisations trop élevées** » et « **les difficultés de trouver du personnel compétent** », et rien d'autre, qui expliquent les difficultés d'embauche;
- Pour 13% également, cela tient à quatre éléments à la fois : cotisations élevées, rigidité de la durée du travail, difficultés de trouver du personnel compétent, absence de besoin d'effectifs supplémentaires.

Chacune des autres associations d'opinions est bien moins importante dans la population. Mais toutes ensemble, elles réunissent 20% des réponses, soit 9 points de plus qu'en 1995. Notons enfin, que pour 7% de nos concitoyens, toutes les raisons proposées constituent des freins au recrutement, et qu'à l'inverse, pour 7% également, il n'en est aucune qui puisse expliquer le fait que les employeurs n'embauchent pas.

Tableau 57 : Les opinions sur les freins à l'embauche

- Principales configurations d'opinions -

Pourcentage d'individus ayant répondu "oui" à :	(en %)	
	Début 1995	Début 1996
Cotisations sociales trop élevées + durée du travail pas assez souple + difficultés pour trouver du personnel compétent	21	15
Cotisations sociales trop élevées + durée du travail pas assez souple	17	15
Cotisations sociales trop élevées + durée du travail pas assez souple + difficultés pour trouver du personnel compétent + pas besoin d'effectifs supplémentaires ...	13	13
Cotisations sociales trop élevées + difficultés pour trouver du personnel compétent	12	13
Cotisations sociales trop élevées + pas besoin d'effectifs supplémentaires	11	10
Autres associations d'opinions	11	20
Toutes les raisons proposées	8	7
Aucune des raisons proposées	7	7
Ensemble de la population	100	100

Source: CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Autrement dit, même s'ils semblent un peu plus hésitants cette année, les Français continuent de penser que c'est d'abord à la lourdeur des prélèvements sociaux, à la législation en matière de durée du travail, voire aux difficultés de trouver du personnel compétent, qu'il faut imputer le ralentissement actuel des embauches.

Des variations d'opinions selon les groupes

Si l'on s'intéresse aux opinions émises par les différents groupes sociaux, on constate que **le poids des cotisations sociales constitue, pour toutes les catégories, l'obstacle essentiel au recrutement**; il est généralement suivi du manque de souplesse de la durée du travail. Dans tous les groupes également, ce sont les niveaux de salaires qui sont le moins mis en cause.

On peut néanmoins faire état de certaines variations (tableaux 58 et 59) :

- Chez les actifs, ce sont d'abord **les travailleurs indépendants** (à 91%), ensuite **les chômeurs et les ouvriers** (81-82%) qui dénoncent le plus le poids des cotisations sociales.

Une nette majorité d'indépendants mettent également en cause les difficultés à trouver du personnel compétent (60%, contre 47% en moyenne).

- Les cadres moyens (professions intermédiaires) mettent relativement plus l'accent sur une durée du travail trop rigide (à 58%, contre 53% en moyenne). Leur attitude est là un peu différente des cadres supérieurs qui, quant à eux, insistent autant sur l'absence de besoins des employeurs en effectifs supplémentaires.
- Du côté des inactifs, les retraités mettent un peu plus souvent en cause les difficultés rencontrées par les employeurs à trouver du personnel compétent (60%, contre 47% en moyenne). Ces derniers évoquent aussi plus souvent, avec les étudiants, le manque de besoins en effectifs supplémentaires. Enfin, les étudiants sont un peu plus souvent d'avis que les niveaux de salaires trop élevés constituent un frein à l'embauche (25%, contre 17% en moyenne, tableau 58).

Tableau 58 : Les opinions sur les freins à l'embauche, dans les différentes catégories socio-professionnelles

- Pourcentages de réponses « oui » -

(en %)

	Cotisations sociales trop élevées	Durée du travail pas assez souple	Difficultés à trouver du personnel compétent	Pas besoin d'effectifs supplémentaires	Niveaux de salaires trop élevés
Chômeur	82	54	40	45	16
Indépendant ¹	91	51	60	47	16
Cadre supérieur	63	51	41	49	16
Profession intermédiaire	66	58	41	40	13
Employé	78	49	41	41	13
Ouvrier	81	52	44	47	16
Retraité	71	54	60	51	17
Etudiant	70	56	32	53	25
Reste au foyer	81	52	49	45	20
Ensemble des Français .	76	53	47	46	17

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 58% des professions intermédiaires pensent que si les employeurs n'embauchent pas, c'est parce que la durée du travail n'est pas assez souple, contre 53% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Tableau 59 : Les opinions sur les freins à l'embauche, selon l'âge et le niveau de diplôme

- Pourcentages de réponses « oui » -

(en %)

	Cotisations sociales trop élevées	Durée du travail pas assez souple	Difficultés pour trouver du personnel compétent	Pas besoin d'effectifs supplémentaires	Niveaux de salaires trop élevés
Moins de 25 ans	77	53	36	47	19
25 à 39 ans	80	51	42	42	14
40 à 59 ans	71	54	47	48	17
60 ans et plus	74	54	61	49	19
Aucun diplôme, cep	80	50	53	44	18
Diplôme inférieur au bac ...	78	50	50	47	17
Bac (ou diplôme équivalent)	71	57	39	47	15
Diplôme du supérieur	68	59	41	47	14
Ensemble des Français	76	53	47	46	17

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 61% des personnes de 60 ans et plus pensent que si les employeurs n'embauchent pas, c'est parce que les entreprises ont des difficultés pour trouver du personnel compétent, contre 47% en moyenne dans l'ensemble de la population.

¹ La catégorie des « indépendants » regroupe les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprise et les agriculteurs exploitants.

- De façon plus générale, plus on est âgé, plus on met en avant la difficulté à trouver du personnel compétent (de 36 % chez les moins de 25 ans à 61 % chez les 60 ans et plus). D'autre part, les 25-39 ans incriminent un peu plus le poids des cotisations sociales (à 80 %).
- Enfin, les diplômés du supérieur accusent plus qu'en moyenne (à 59 %) une durée du travail trop rigide, tandis que les non-diplômés citent plus souvent les cotisations sociales trop élevées ou la difficulté à trouver du personnel compétent.

On remarquera également que plus le niveau de diplôme s'élève, moins est mise en cause la lourdeur des charges sociales : de 80 % chez les non-diplômés, le taux passe à 68 % chez les diplômés du supérieur (tableau 59).

Des opinions liées aux positions plus générales sur l'emploi

Assez logiquement, l'évocation de tel ou tel frein à l'embauche n'est pas sans lien avec les opinions formulées sur les mesures à favoriser pour réduire le chômage ou celles avancées en matière de politiques sociales :

- Ainsi, les individus qui considèrent que **les cotisations sociales trop élevées** nuisent à l'embauche (76 % de la population) se recrutent plus encore parmi ceux qui proposent, pour réduire le chômage, des **mesures d'allègement des prélèvements sociaux** : ils misent ainsi plus souvent que la moyenne des Français sur l'efficacité « *des allègements généraux des charges sociales des employeurs* » (39 %, contre 31 % en moyenne), ou « *des aides spécifiques aux entreprises pour embaucher* » (30 %, contre 26 %). Les « charges trop lourdes » sont aussi plus souvent incriminées dans ce groupe comme principale raison de l'importance du chômage actuel. Rappelons que 91 % des travailleurs indépendants appartiennent à ce groupe.
- Le **manque de souplesse de la durée du travail** (53 % de la population) est plus souvent mise en cause par les personnes **favorables au temps partiel et à toute mesure d'aménagement du temps de travail**. De fait, 73 % d'entre elles (contre 65 % en moyenne) pensent que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement contribuer à réduire le chômage, et 65 % (contre 60 %) qu'une mesure de réduction de la durée du travail serait créatrice d'emplois. Ces individus

sont également plus convaincus de l'efficacité des aménagements du temps de travail pour réduire le chômage (45 %, contre 38 %).

- Juger que les **difficultés pour trouver du personnel compétent** constituent un obstacle au recrutement (47 % de la population) est plus le fait d'individus **peu favorables aux politiques sociales** en général. On trouve exprimées plus souvent chez eux des opinions du type : « si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est plutôt par manque d'efforts (35 %, contre 29 % en moyenne) ou « le RMI risque d'inciter les gens à ne pas chercher du travail » (55 %, contre 47 % en moyenne). Cette même ligne de pensée conduit ces individus à estimer plus souvent que la prise en charge par la collectivité des familles défavorisées « leur enlève le sens des responsabilités » (44 %, contre 37 % en moyenne). Dans le domaine de l'emploi, ces personnes se montrent un peu plus sceptiques qu'en moyenne sur l'efficacité de la réduction de la durée du travail dans la lutte contre le chômage (44 %, contre 40 % en moyenne).
- En revanche, peu d'opinions s'associent à l'idée que si les employeurs n'embauchent pas, c'est parce qu'ils n'ont **pas besoin d'effectifs supplémentaires** (46 % de la population). On remarquera simplement, comme l'an dernier, que figurent dans ce groupe, des individus un peu plus cléments sur le fonctionnement de la justice (40 % d'entre eux estiment qu'elle fonctionne assez bien, contre 36 % en moyenne) ou sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage (26 %, contre 22 %).
- Enfin, c'est chez les enquêtés qui imputent aux **salaires trop élevés** les difficultés d'embauche (17 % de la population) que se trouve la mieux partagée l'opinion selon laquelle il appartient aux salariés de faire des efforts pour préserver l'emploi, en acceptant de réduire leurs salaires, si des menaces de licenciements se profilent dans une entreprise (21 %, contre 14 %). D'autre part, ces mêmes individus affichent une rigueur accrue vis-à-vis de certaines prestations sociales : par exemple, 35 % contestent l'idée qu'un chômeur indemnisé puisse exercer une activité réduite tout en conservant une partie de son allocation (contre 29 % en moyenne).

2 - Pour les Français, c'est d'abord aux entreprises de faire un effort pour garder leur personnel

Faisant écho à la demande que les entreprises interviennent davantage dans la lutte contre le chômage (chapitre 3), les Français attendent des employeurs un effort quand des menaces de licenciements se profilent dans un établissement : 50% de la population estime en effet que ceux-ci doivent alors *accepter de réduire leurs marges pour garder leur personnel*. Les autres solutions proposées ne sont mentionnées chacune que par moins d'un cinquième de la population (tableau 60). Ainsi :

- 20% des Français apparaissent très fatalistes, ou expriment peut-être une opinion « libérale », en estimant qu' *"il n'y a pas grand chose à faire, les entreprises doivent être libres de gérer leurs effectifs pour redresser leur situation"* (18% l'an dernier).
- 15% de la population souhaiteraient plutôt une intervention de l'Etat, par le jeu d'aides financées par l'impôt (même pourcentage que l'an dernier).
- Enfin, 14% pensent que c'est plutôt aux salariés « *d'accepter de réduire leurs salaires pour préserver l'emploi* » (15% au début 1995).

Tableau 60 : En cas de menaces de licenciements dans une entreprise, de quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ?

	(en %)		
	Début 1994	Début 1995	Début 1996
<i>(Classement par ordre décroissant des pourcentages de réponses de 1996)</i>			
Il faut que les entreprises acceptent de réduire leurs marges pour garder leur personnel	48,9	51,5	50,2
Il n'y a pas grand chose à faire, les entreprises doivent être libres de gérer leurs effectifs pour redresser leur situation	16,7	17,9	19,9
Il faut que les pouvoirs publics interviennent, notamment en versant des aides financées par l'impôt	17,3	14,5	14,6
Il faut que les salariés de l'entreprise acceptent de réduire leurs salaires pour préserver l'emploi	16,2	15,1	14,3
Ne sait pas	0,9	1,0	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les attitudes ont très peu évolué entre 1994 et 1996. On remarquera toutefois que, depuis 1994, la « carte blanche » laissée aux entreprises en matière de gestion du personnel a trouvé quelques nouveaux « adeptes » (+ 3 points en deux ans), alors que la demande d'une contribution des salariés perd de ses partisans (- 2 points).

Toutes les catégories professionnelles mettent largement en avant l'attente d'un effort des employeurs pour préserver l'emploi, à l'exception des indépendants (tableau 61).

- On ne s'en étonnera pas, les travailleurs indépendants sont plus favorables à la liberté de gestion du personnel. Les opinions ne sont pas tout à fait les mêmes, en effet, que l'on soit « employeur » ou « employé » : plus de la moitié des salariés (55%) pensent que c'est aux entreprises de faire des sacrifices pour sauver l'emploi, contre un tiers « seulement » des travailleurs indépendants. Ces derniers plaident principalement pour la liberté laissée aux entreprises d'avoir l'entière maîtrise de leurs effectifs : c'est du moins l'avis, comme il y a un an, de 38% des exploitants agricoles, artisans, commerçants et chefs d'entreprise.
- Si tous les salariés en appellent d'abord à un effort des entreprises, et ce quelle que soit la catégorie professionnelle, on observe que ceux appartenant au secteur public l'envisagent bien plus que les salariés du privé (10 points d'écart). Ces derniers affichent en fait des positions très proches de la moyenne nationale.

Tableau 61 : Les solutions en cas de menaces de licenciements dans quelques catégories de population

	(en %)			
	Effort des entreprises	Rien à faire (entrepr. libres)	Intervention de l'Etat	Effort des salariés
Indépendant	33	38	14	13
Salarié du secteur public .	61	11	14	13
Salarié du secteur privé ..	51	19	16	14
Cadre supérieur	54	18	9	18
Profession intermédiaire	62	16	11	12
Employé	55	15	17	12
Ouvrier	49	16	20	14
Etudiant	48	17	13	21
Retraité	52	22	10	15
Reste au foyer	46	21	16	15
Chômeur	48	20	20	12
Ensemble des Français ...	50	20	15	14

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Exemple de lecture : 38% des indépendants pensent qu'en cas de menaces de licenciements dans une entreprise, il n'y a pas grand chose à faire, les entreprises doivent être libres de gérer leurs effectifs pour redresser leur situation, contre 20% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Les membres des professions intermédiaires sont toujours les plus nombreux à demander un effort des employeurs (62%); cadres supérieurs et employés manifestent aussi une tendance analogue, plus fréquemment que les ouvriers. Chez ces derniers, le souhait d'une intervention de l'Etat semblerait un peu plus vif qu'en moyenne (20%, contre 15%), tandis que les cadres supérieurs, comme les étudiants, envisagent un peu plus un effort des salariés. Ces résultats ne se sont pas modifiés entre 1995 et 1996.

- Enfin, les chômeurs restent toujours très légèrement en retrait sur l'appel à une contribution des entreprises, et semblent attendre relativement plus une intervention de l'Etat : c'est le cas de 20% d'entre eux (contre 15% en moyenne). Ce pourcentage, notons-le, a gagné 2 points en un an.

On ne constate, par ailleurs, aucun effet majeur de l'âge ou du diplôme dans le choix de la solution préconisée par les Français pour sauver l'emploi dans une entreprise qui va licencier. On fera simplement deux remarques :

- Les jeunes paraissent un peu moins faire appel à l'entreprise (43%, contre 50% en moyenne), et sont un peu plus nombreux à envisager un effort des salariés (18%, contre 14% en moyenne). Après 40 ans, les Français sembleraient par contre plutôt plus enclins à penser que c'est aux entreprises de faire les efforts pour sauver l'emploi (51%, contre 43% avant 40 ans).
- La contribution des entreprises au maintien de l'emploi est plus souvent revendiquée par les individus diplômés (55%, contre 48% chez les non-diplômés). Les « sans diplômes » paraissent en revanche un peu plus favorables à une intervention de l'Etat (17%, contre 11% chez les diplômés).

Des choix associés à quelques opinions générales sur les questions d'emploi

Malgré l'existence d'une attente majoritaire, celle d'une contribution des entreprises en cas de difficultés, les avis des Français s'orientent plus ou moins fréquemment vers l'une ou l'autre solution en fonction de la nature des opinions exprimées sur les

problèmes d'emploi. Les tendances sont d'ailleurs, pour l'essentiel, les mêmes que celles observées en 1995¹. On ne reprendra donc ici que les principales.

a) le choix de la contribution des entreprises :

Préconiser un *effort des employeurs* pour éviter les licenciements (50% de la population) est une attitude plus répandue chez les personnes pour lesquelles c'est avant tout aux entreprises de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage (47%, contre 41% en moyenne). Ces individus considèrent aussi relativement plus que les cotisations sociales trop élevées ne constituent pas un frein au recrutement (32%, contre 24% en moyenne), ou que les aides spécifiques à l'embauche favorisent plutôt les entreprises, et non les demandeurs d'emploi (59%, contre 54% en moyenne). Plutôt favorables aux mesures sociales en général, ils sont plus souvent d'avis que l'excédent du régime d'assurance chômage devrait servir à indemniser un plus grand nombre de chômeurs (24%, contre 19% en moyenne). On remarquera, dans ce groupe, une présence un peu plus marquée de salariés du secteur public (19%, contre 16%).

b) "Il n'y a pas grand chose à faire" :

Les partisans de la *liberté laissée aux entreprises de gérer leurs effectifs pour redresser leur situation* (20% des Français) -opinion, rappelons-le, plus caractéristique des indépendants- sont par ailleurs favorables à toutes les mesures susceptibles d'aider les entreprises. Par exemple, ils considèrent plus souvent que les cotisations sociales trop élevées freinent l'embauche (84%, contre 76% en moyenne). Ces individus sont aussi plus sceptiques face aux mesures de lutte contre le chômage : ainsi ne croient-ils pas que la réduction du temps de travail puisse créer des emplois (49%, contre 40% en moyenne). Ils sont également plus nombreux à ne voir dans les politiques d'emploi que le simple effet d'un apport financier pour les chômeurs (38%, contre 31% en moyenne), ou à se montrer défavorables à l'extension de l'indemnisation à tous les demandeurs d'emploi (39%, contre 32% en moyenne). D'ailleurs, ils souhaiteraient que l'excédent des ressources de l'assurance-chômage serve à créer des emplois plutôt qu'à « parfaire » le système d'indemnisation (61%, contre 54% en moyenne). En revanche, ces individus expliquent plus souvent le ralentissement des embauches, soit par les difficultés à trouver des salariés compétents (60%, contre 47% en moyenne), soit par l'absence de besoin d'effectifs supplémentaires (53%, contre 46% en moyenne).

¹ Cf. rapport déjà cité.

c) le souhait d'une intervention de l'Etat :

Les individus qui préconisent une intervention des pouvoirs publics pour sauver l'emploi quand il est menacé dans une entreprise (15% de la population) attendent plus généralement que l'Etat intervienne davantage dans la lutte contre le chômage (43%, contre 34% en moyenne). Ils expliquent aussi plus souvent les problèmes d'emploi par la pression des prélèvements sociaux. Très nombreux à considérer le poids des cotisations comme un obstacle au recrutement (88%, contre 76%), ils se montrent plus favorables à toutes les mesures d'allègement des charges des employeurs. Ils pensent également plus souvent qu'en moyenne que l'application d'une mesure de réduction du temps de travail ne devrait s'accompagner, pour être efficace, d'aucune réduction de salaire (48%, contre 38%). D'ailleurs, ces individus ne seraient pas prêts à concéder une partie de leur salaire dans une telle éventualité (25%, contre 19% en moyenne). On rappellera que sont davantage représentés ici les ouvriers (24%, contre 16%) et les individus frappés, eux-mêmes ou dans leur foyer, par le chômage (26%, contre 19%).

d) le choix de l'effort des salariés :

Enfin, les enquêtés qui attendent un *effort des salariés* (14% de la population) sont plus confiants dans les mesures de lutte contre le chômage. Ainsi, selon eux, le développement du TTP peut effectivement réduire le chômage (77%, contre 65% en moyenne), et une mesure de réduction du temps de travail créerait des emplois (68%, contre 60%). 27% d'entre eux (contre 16% en moyenne) préconisent, dans ce cas, une diminution de salaire égale à la réduction de la durée du travail. D'ailleurs, on pense ici plus souvent que la trop grande rigidité de la durée du travail constitue un frein à l'embauche (63%, contre 53%). Les tenants d'un effort demandé aux salariés sont, d'autre part, majoritairement persuadés que les aides spécifiques à l'embauche bénéficient plus aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises (52%, contre 44% en moyenne). Enfin, on trouve parmi eux une part relativement plus élevée d'individus qui estiment que c'est aux syndicats de salariés d'intervenir davantage dans la lutte contre le chômage (15%, contre 8% en moyenne).

3 - A qui profitent les exonérations de charges sociales à l'embauche ?

Les entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'exonérations de charges sociales pour embaucher certains demandeurs d'emploi en difficulté (chômeurs de longue durée notamment). Mais, à qui profitent en réalité ces aides ? Aux entreprises, qui auraient, de toutes façons, embauché sans ces exonérations ? Ou aux demandeurs d'emploi concernés ?

L'opinion des Français reste assez partagée : même si plus de la moitié d'entre eux (54 %, une proportion identique à celle du début 1995) pensent que les bénéficiaires de ces aides sont plutôt les entreprises, 44 % des personnes interrogées estiment que ces exonérations favorisent avant tout les demandeurs d'emploi concernés puisque, sans ces mesures, ils n'auraient pas été embauchés (tableau 62).

Tableau 62 : Les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations de charges sociales pour embaucher certains demandeurs d'emploi en difficulté (chômeurs de longue durée ...). Selon vous, ces aides favorisent-elles plutôt ...

	(en %)	
	Début 1995	Début 1996
Les demandeurs d'emploi concernés, qui n'auraient pas été embauchés sans ces aides	45,0	43,8
Les entreprises, qui auraient de toutes façons embauché sans ces aides	53,6	54,2
Ne sait pas	1,4	2,0
Ensemble des Français	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Peu d'évolutions catégorielles, à l'exception des chômeurs

Les avis sont très partagés dans la plupart des catégories de population, comme ils l'étaient l'année dernière. Cependant, ils ont sensiblement évolué chez les chômeurs, et plus légèrement dans les autres groupes (tableau 63) :

- Alors qu'en 1995, les chômeurs hésitaient dans la désignation des bénéficiaires des aides à l'embauche (50 % citaient les demandeurs d'emploi, 49 % les entreprises), ils ont cette année une idée plus arrêtée : ils désignent avec netteté les entreprises

comme premiers bénéficiaires (59% d'entre eux font ce choix, soit 9 points de plus en un an).

Tableau 63 : A qui profitent les aides à l'embauche ?

Opinions dans quelques catégories de population

(en %)

	Plutôt aux demandeurs d'emploi	Plutôt aux entreprises
Ensemble des Français	44 (-1)	54 (=)
Chômeur	40 (-10)	59 (+9)
Indépendant	49 (-1)	50 (+3)
Cadre supérieur	40 (-2)	56 (-2)
Profession intermédiaire	40 (-1)	59 (=)
Employé	49 (-1)	50 (=)
Ouvrier	39 (=)	60 (=)
<i>Ensemble des actifs occupés</i>	43 (-1)	55 (=)
Etudiant	53 (+4)	46 (-4)
Retraité	43 (-1)	54 (+1)
Reste au foyer	47 (+5)	51 (-5)
<i>Ensemble des inactifs</i>	45 (=)	52 (-1)
Moins de 25 ans	53 (=)	46 (=)
25 à 39 ans	45 (=)	53 (-1)
40 à 59 ans	38 (-3)	61 (+3)
60 ans et plus	45 (-1)	51 (=)
Aucun diplôme, cep	42 (-7)	54 (+6)
Diplôme inférieur au bac	44 (=)	55 (=)
Bac (ou diplôme équivalent)	47 (+3)	52 (-3)
Diplôme du supérieur	43 (+3)	54 (-5)
Homme	40 (-3)	58 (+2)
Femme	47 (=)	51 (-1)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

* Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) par rapport aux résultats de 1995.

Exemple de lecture : 59% des chômeurs, soit un pourcentage supérieur de 9 points à celui de 1995, pensent que les exonérations de charges sociales à l'embauche de certains demandeurs d'emploi en difficulté favorisent plutôt les entreprises, contre 54% en moyenne (comme en 1995) dans l'ensemble de la population.

- Deux autres catégories ont vu leurs opinions évoluer dans le même sens que les chômeurs, mais avec moins d'amplitude : les **non-diplômés**, à présent majoritaires à penser que les entreprises sont les principales bénéficiaires des exonérations de charges à l'embauche (54%, soit + 6 points en un an) et les **40 à 59 ans**, qui consolident un peu plus une position déjà majoritaire en début 1995 (61%, soit + 3 points).

- En revanche, trois autres groupes ont infléchi leurs avis en sens inverse : les diplômés, les étudiants et les femmes au foyer sont maintenant un peu plus nombreux (+ 3 à + 5 points en un an) à penser que l'exonération profite plutôt aux chômeurs.

On fera quelques remarques complémentaires :

- Ce sont toujours les ouvriers qui sont le plus souvent d'avis (à 60%) que les exonérations à l'embauche favorisent plutôt les entreprises, tout comme les professions intermédiaires (59%) et les cadres supérieurs (56%). Les employés et les travailleurs indépendants restent très partagés sur la question. Signalons qu'on ne relève sur ce sujet aucune différence entre les salariés du secteur public et ceux du secteur privé.
- Les jeunes de moins de 25 ans constituent la seule catégorie dans laquelle on estime en majorité que les demandeurs d'emploi sont les bénéficiaires privilégiés des exonérations (53%, + 9 points par rapport à la moyenne).
- Enfin, les hommes sont plus nombreux que les femmes à considérer que ce sont les entreprises qui sont favorisées (58% des premiers et 51% des secondes).

Peu d'éléments ou peu d'opinions apparaissent directement corrélés avec cette question. On remarquera simplement que les Français considérant que les exonérations à l'embauche favorisent plutôt les demandeurs d'emploi se recrutent un peu plus souvent parmi ceux qui voient dans l'importance des prélèvements sociaux les difficultés d'embauche (84%, contre 76% en moyenne). De fait, on trouve dans ce groupe relativement plus de personnes favorables à un allègement des charges des entreprises, ou à des mesures d'aides spécifiques aux employeurs pour embaucher.

A l'opposé, ceux qui pensent que le bénéfice des exonérations va plutôt aux employeurs sont un peu plus nombreux à repousser l'idée que les cotisations sociales sont un obstacle au recrutement (31%, contre 24% en moyenne). Ces personnes tendent aussi à considérer qu'en cas de menaces de licenciements c'est aux entreprises de faire un effort pour sauver l'emploi (55%, contre 50% en moyenne).

Conclusion

Depuis l'été 1995, la situation du marché du travail se dégrade et la courbe du nombre de demandeurs d'emploi est orientée à la hausse. De fait, les Français restent, en début 1996, très inquiets. C'est probablement cette inquiétude et la sévérité des jugements portés par nos concitoyens sur l'efficacité des politiques d'emploi actuelles qui accroissent leur attente de voir mettre en place de nouvelles orientations : l'aménagement du temps de travail constitue, en particulier, l'un des éléments forts de la réflexion actuelle pour tenter d'enrayer le chômage. Les résultats de l'enquête, sans, bien sûr, fournir de réponses exhaustives aux questions complexes suscitées par ce débat, permettent d'apporter certains éclairages sur l'opinion de la population. Quatre éléments importants se dégagent de l'analyse effectuée :

- Les Français témoignent d'une **vive inquiétude vis-à-vis du chômage**, qui représente toujours, et de loin, leur premier sujet de préoccupations. La crainte de ce fléau touche 78% de la population et elle affecte quasiment dans les mêmes proportions la plupart des groupes sociaux. Deux catégories semblent même de plus en plus préoccupées : les cadres moyens et les jeunes diplômés. L'espoir d'une stabilisation du nombre de chômeurs s'éloigne donc et les prédictions pessimistes se renforcent : trois personnes sur quatre (73%) prévoient une poursuite de l'augmentation du chômage dans les années à venir. Ce pessimisme est accompagné d'un fort scepticisme quant à l'utilité des mesures mises en oeuvre pour lutter contre le mal, mesures jugées peu ou pas efficaces par près de neuf Français sur dix. Résignés ou dépassés par la complexité des mécanismes qui régissent nos sociétés, nos concitoyens cherchent toujours dans des causes économiques au sens large les raisons du chômage actuel : progrès, crise ou simplement manque d'emplois. Mais, la diversité même des réponses, constatée d'une année à l'autre, confirme que, pour l'opinion, le chômage n'a pas une seule explication, mais une multiplicité de sources complémentaires.

- Cette inquiétude n'est pas sans rapport avec le souhait, exprimé par deux Français sur trois, d'une **indemnisation de « tous » les chômeurs**. Toutefois, ce souhait est aujourd'hui un peu moins exprimé qu'il y a un an (- 8 points). Plutôt que de voir dans ce recul une certaine érosion de la générosité des Français, on peut peut-être y déceler une montée de la prudence et de la crainte de tout laxisme, voire un certain réalisme. Ainsi, nos concitoyens préfèrent que l'excédent des ressources du régime d'assurance-chômage serve à **créer des emplois** plutôt qu'à améliorer le système d'indemnisation. De même, les Français acceptent en grand nombre le maintien de tout ou partie de son allocation à un chômeur qui suit une formation ou qui exerce une activité réduite; mais ils conditionnent, en retour, l'indemnisation des chômeurs au fait que ceux-ci soient effectivement à la recherche d'un emploi et qu'ils **puissent le justifier**.
- Les Français croient aujourd'hui beaucoup, pour lutter contre le chômage, à deux mesures précises : des **aménagements du temps de travail**, tels que le temps partiel, et des **allègements généraux des charges sociales** des employeurs. Ils y croient davantage qu'au développement de nouvelles formes d'emploi (emplois de proximité, développement de travaux d'intérêt général, par exemple). Ce n'est pas pour autant qu'ils sont prêts à admettre qu'on accorde aux employeurs un allègement de leurs charges sans contrepartie : 53 % des Français attendent qu'on demande en retour aux entreprises de créer des emplois supplémentaires.

Ceci n'empêche pas que **la réduction du temps de travail soit une idée qui fait son chemin** : six Français sur dix se montrent à présent convaincus de son efficacité dans la lutte contre le chômage. Ce chiffre n'avait jamais été atteint jusqu'alors : la part de ceux qui croient à l'efficacité d'une telle mesure a augmenté de 8 points en un an, et a fait au total un « bond » de 19 points depuis 1994. Cette évolution spectaculaire des attitudes pourrait d'ailleurs expliquer en partie la stagnation de l'idée -partagée par 65 % des Français- que le développement des emplois à temps partiel pourrait réduire le chômage. Il reste que le débat est encore largement ouvert sur l'opportunité d'une diminution de salaire en accompagnement d'une mesure générale de réduction du temps de travail : près de quatre Français sur dix y sont totalement hostiles. Ce n'est pas pour autant que « les autres » y sont aveuglément favorables : de plus en plus de Français sont prêts à concevoir des concessions salariales, mais seulement en y mettant des **conditions** (43 %).

Mais, si le principe du « partage du travail » pour améliorer la situation de l'emploi est mieux accepté, cela reflète au moins autant des choix personnels qu'une réflexion générale sur les effets comparés des différentes mesures. Ainsi, les salariés tendent à réagir d'autant plus favorablement à un tel « partage » que les modalités proposées correspondent à leurs désirs propres (souhait de travailler à horaires réduits, priorité accordée au temps libre). Par contre, tout à fait logiquement, lorsque ces mesures vont à l'encontre des choix individuels, les Français sont nettement plus réticents. C'est bien là qu'il faut trouver l'explication de ce mouvement général vers **une acceptation sous conditions** de la réduction du temps de travail. En tout état de cause, dans l'hypothèse d'une telle réduction, 38% des Français considèrent qu'elle ne doit être accompagnée d'aucune diminution de salaire et 44% que la réduction salariale devrait être « modulée » (c'est-à-dire ne pas être systématiquement égale à la baisse du temps de travail).

- Enfin, **l'entreprise** apparaît bien aujourd'hui comme un maillon essentiel dans les dispositifs anti-chômage; à ce titre, les Français veulent en quelque sorte la **ménager**; mais ils lui demandent aussi de **faire des efforts d'implication**. Ainsi, nos concitoyens admettent que **le poids des charges sociales est le principal frein à l'embauche**, avant même le manque de souplesse de la durée du travail, d'où leur attente de réduction des charges sociales patronales. Mais en même temps, ils considèrent que c'est avant tout **aux entreprises, plus qu'aux salariés, de faire les efforts nécessaires pour sauver l'emploi**, en acceptant par exemple de réduire leurs marges en cas de menaces de licenciements. Plus généralement, les Français estiment aujourd'hui que c'est avant tout **aux entreprises**, avant même l'Etat, de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage.

Annexes :

- Annexe 1 :** Les sujets qui préoccupent le plus les Français :
Résultats 1991-1996.
- Annexe 2 :** Raison de l'importance du chômage actuel :
Nomenclature de postcodage (1996).
- Annexe 3 :** Les désirs des Français en matière de TTP :
Une partition en quatre classes (début 1996).
- Annexe 4 :** Les représentations du travail :
Résultats 1996.
- Annexe 5 :** Les opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage :
Rappel des résultats de 1990 à 1995.
- Annexe 6 :** Questions posées à la demande du Ministère du Travail (DARES)
dans la vague de début 1996.

ANNEXE 1

**Parmi les sujets suivants, quels sont les deux
qui vous préoccupent le plus ?**

- Résultats 1996 -

(en %)

<i>(Classement par ordre décroissant des % de citations)</i>	Début 1996		
	Réponse 1	Réponse 2	Cumul des deux réponses
Le chômage	38,4	14,1	52,5
Les maladies graves	16,9	12,4	29,3
La pauvreté en France	10,0	14,8	24,8
La drogue	9,7	14,0	23,7
La violence, l'insécurité	6,0	11,8	17,8
La pauvreté dans le monde	7,7	9,9	17,6
L'immigration	4,7	8,5	13,2
La dégradation de l'environnement	2,4	5,5	7,9
Les conflits sociaux	2,2	4,6	6,8
Les tensions internationales	1,4	2,9	4,3
L'Europe	0,5	1,4	1,9
Ne sait pas	0,1	0,1	-
Ensemble	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

- Evolution 1991-1996 -

(En %)

<i>Classement par ordre décroissant du % de citations de 1996</i>	Deux premières réponses en ...					
	Début 1991	Début 1992	Début 1993	Début 1994	Début 1995	Début 1996
Le chômage	27,4	38,1	43,8	52,2	49,0	52,5
Les maladies graves	27,7	28,1	28,9	26,2	30,5	29,3
La pauvreté en France	16,3	15,6	20,2	22,4	28,2	24,8
La drogue	37,2	33,6	29,7	28,4	20,6	23,7
La violence, l'insécurité	23,0	20,1	15,5	20,2	21,9	17,8
La pauvreté dans le monde	14,5	17,7	18,6	16,4	16,6	17,6
L'immigration	16,5	15,9	13,9	14,0	14,0	13,2
La dégradation de l'environnement	12,0	12,1	10,9	8,1	7,1	7,9
Les conflits sociaux	3,7	3,5	3,1	2,6	3,5	6,8
Les tensions internationales	15,8	9,0	8,7	7,1	6,7	4,3
L'Europe	5,7	6,1	6,4	2,0	1,7	1,9

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : Début 1996, 52,5% des Français ont cité le chômage, soit en première, soit en deuxième réponse, contre 27,4% en début 1991.

ANNEXE 2

**Raison principale de l'importance du chômage actuel :
Nomenclature des items de postcodage utilisés en 1996¹**

- 01 - **Modernisation, progrès** : modernisme, machines, mécanisation, informatique, robotisation, robotique, restructuration de l'industrie, transformation des structures économiques, reconversion, évolution naturelle d'une économie de marché.
- 02 - **Pas assez d'emplois** : manque d'entreprises, fermeture d'usines, d'entreprises, pas assez d'emplois, manque de création d'emplois, pas d'embauche, suppression des emplois, pas de travail.
- 03 - **Inadéquation de l'éducation, de la formation/marché de l'emploi** : inadéquation de la formation par rapport aux nécessités, qualifications non adaptées, demande de qualification élevée, manque de main-d'oeuvre qualifiée, inadéquation de l'offre et de la demande, expérience pour être embauché, carence éducative de l'Education Nationale, spécialisation du travail, inadéquation des chômeurs aux nouvelles techniques.
- 04 - **Trop d'étrangers** : immigration
- 05 - **Charges trop lourdes** : charges sociales, patronales trop élevées.
- 06 - **Problème de mentalité** : trop d'aides sociales, excès de la protection sociale (*idée que le système génère le chômage*), assistantat, chômeurs professionnels, fainéantisme, refus de travailler, refus de mobilité, manque de bonne volonté, des gens pas motivés, manque de courage, les gens ne se prennent pas en charge.
- 07 - **Crise économique** : conjoncture actuelle, problèmes économiques, ralentissement de la croissance économique, mauvaise situation économique, récession, baisse de la consommation, surproduction.
- 08 - **L'Etat, la politique, la gestion du gouvernement.**
- 09 - **Les patrons, la politique patronale** : mauvaise gestion des entreprises, mauvaise politique patronale, les patrons, les profits des entreprises, les patrons embauchent au SMIC, les patrons produisent à l'étranger.
- 10 - **Problème de compétitivité des entreprises** : concurrence, exportations, manque de dynamisme sur le plan international, manque d'exportations/trop d'importations, retard au niveau de la productivité.
- 11 - **Le travail au noir.**
- 12 - **Les femmes au travail.**
- 13 - **Les emplois précaires.**
- 14 - **Autres réponses.**
- 15 - **Ne sait pas, non réponse.**

¹ Les grandes rubriques de la nomenclature sont restées identiques en début 1990, début 1992, début 1994 à début 1996.

ANNEXE 3 : Les désirs des Français en matière de TTP : une partition en quatre classes (début 1996)

Une analyse effectuée sur la population salariée exerçant un emploi à temps plein¹ permet de classer les individus en quatre grands groupes, selon leurs attitudes vis-à-vis du travail à temps partiel et de la réduction de la durée du travail.

1) L'espace des opinions sur le travail à temps partiel

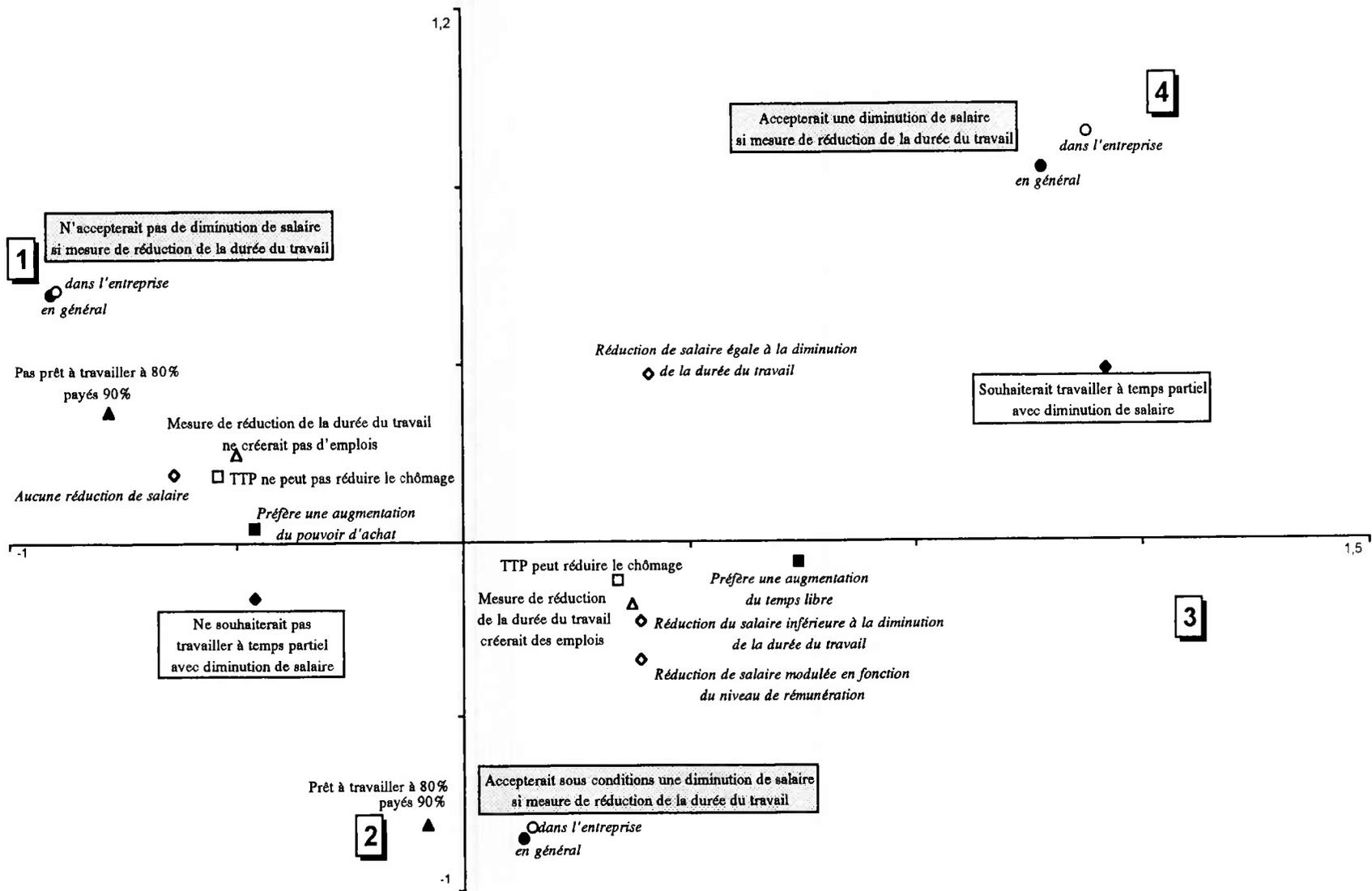
Dans « l'espace des opinions sur le TTP », schématisé par la figure A, une première opposition apparaît entre *les individus qui souhaitent travailler à temps partiel avec une diminution de salaire* (quadrant supérieur droit) et *ceux qui ne le souhaitent pas* (quadrant inférieur gauche). Au désir de TTP, s'associe la préférence pour plus de temps libre, tandis que la préférence pour une augmentation du pouvoir d'achat est corrélée au refus du TTP.

Un deuxième clivage différencie, parmi les salariés qui ne souhaitent pas travailler à temps partiel, *ceux qui seraient prêts à travailler à 80% si le salaire n'était diminué que de 10%, et ceux qui refuseraient*. Ces derniers, fondamentalement opposés au TTP, n'accepteraient donc pas une diminution de salaire si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée à l'ensemble des salariés ou proposée dans leur entreprise (quadrant supérieur gauche de la figure); ils refusent tout simplement l'idée que l'on « touche » à leur salaire. Ils s'opposent aux premiers qui l'accepteraient, mais

¹ L'analyse porte sur 610 observations. Les personnes salariées travaillant à temps plein représentent en effet 65% des actifs occupés et 30% de l'ensemble des personnes interrogées début 1996. L'ACM effectuée comporte 8 variables actives : *Souhaiteriez-vous travailler à temps partiel, avec une diminution de votre salaire ? Seriez-vous prêt à travailler un jour de moins par semaine (à 80%), si votre salaire n'était diminué que de 10% ? Quelle est votre préférence entre une amélioration de votre pouvoir d'achat et un temps libre plus long ? Si, pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ? Et si, dans votre entreprise, on proposait une mesure de réduction de la durée du travail pour lutter contre le chômage, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ? Pensez-vous que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage ? Pour lutter contre le chômage, certains proposent de ramener à 35 ou 32 heures la durée hebdomadaire de travail. A votre avis, une telle mesure créerait-elle effectivement des emplois ? Selon vous, pour qu'une telle mesure puisse être susceptible de créer des emplois, faudrait-il plutôt appliquer ... (une réduction de salaire égale à la diminution de la durée du travail, une réduction de salaire inférieure à la diminution de la durée du travail, une réduction de salaire modulée selon le niveau de rémunération, aucune réduction de salaire) ?*

Figure A : L'espace des opinions sur le travail à temps partiel

- Variables actives de l'analyse -
 - Projection des 4 classes de la partition -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

en y mettant des conditions (quadrant inférieur droit). Ces deux groupes se distinguent, bien sûr, de celui des individus favorables au TTP, qui, eux, accepteraient purement et simplement une diminution de leur salaire en cas d'application d'une mesure de réduction de la durée du travail (quadrant supérieur droit). **Autrement dit, le choix individuel de travailler à horaires réduits est un des éléments majeurs des positions adoptées par les salariés vis-à-vis de la réduction du temps de travail.** Il reste qu'une partie des salariés serait prête à faire des efforts, moyennant des compensations, pour accepter la mesure; ceci, parce que ces individus pensent plutôt que le développement du TTP ou la réduction du temps de travail pourraient contribuer à lutter contre le chômage.

En effet, une autre opposition apparaît :

- D'un côté, figurent les salariés qui pensent que *le développement du TTP peut effectivement contribuer à réduire le chômage* et que *la réduction de la durée du travail serait créatrice d'emplois* (à droite du plan factoriel). Il s'agit souvent des mêmes individus que ceux qui désirent travailler à temps partiel ou qui seraient prêts à le faire avec quelques compensations.
- De l'autre côté (partie gauche du plan), figurent *ceux qui ne sont pas convaincus des effets de ces mesures sur l'emploi*. Il s'agit souvent des personnes opposées ou « irréductibles » vis-à-vis du TTP.

2) Une partition en quatre classes

Ainsi, on obtient une partition de la population en quatre classes, dont deux se caractérisent par des attitudes tranchées et deux, par des positions plus nuancées.

- **Classe 1 : « les irréductibles » (31% des salariés exerçant à temps plein)**

Ce groupe, l'un des deux plus importants quantitativement, rassemble 31% des salariés travaillant à temps plein. Il se compose d'individus refusant catégoriquement le TTP et toute mesure susceptible de réduire leur salaire, mesures dont ils ne voient pas les effets possibles sur la diminution du chômage. Ces individus préféreraient très nettement une augmentation de leur pouvoir d'achat, plutôt qu'un surcroît de temps

libre. L'argent est d'ailleurs au centre de leurs préoccupations : ils déclarent plus souvent s'imposer régulièrement des restrictions de budget, et considèrent avant tout le travail comme une source de revenu. Enfin, ne croyant guère aux effets créateurs d'emploi d'une mesure de réduction du temps de travail, ils se montrent formels : 62 % (contre 38% en moyenne) s'opposent à toute forme de réduction de salaire, si la mesure devait être décidée. Du point de vue des caractéristiques socio-démographiques, on remarque, dans ce groupe, une présence relativement plus importante d'ouvriers et d'individus peu diplômés (tableau A).

Tableau A : Caractérisation des individus de la classe 1 (31%)

	% dans le groupe	Ecart / moyenne*
. N'accepterait pas une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était proposée dans l'entreprise	94	+ 61
. N'accepterait pas une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée	91	+ 59
. Ne serait pas prêt à travailler à 80 %, si le salaire n'était diminué que de 10 %	82	+ 42
. Préfère une augmentation du pouvoir d'achat à plus de temps libre	86	+ 25
. Pour que la mesure de réduction de la durée du travail soit susceptible de créer des emplois, il ne faudrait appliquer aucune réduction de salaire	62	+ 24
. Ne souhaiterait pas travailler à temps partiel avec diminution de salaire	97	+ 22
. Pense que la réduction de la durée du travail ne créerait pas effectivement des emplois	61	+ 19
. Pense que le développement des emplois à temps partiel ne peut pas effectivement réduire le chômage	54	+ 17
. Le travail représente avant tout une source de revenu	77	+ 8
. <i>Ouvrier</i>	44	+ 11
. <i>BEPC ou diplôme technique inférieur au bac</i>	61	+ 15
. <i>S'impose régulièrement des restrictions de budget</i>	71	+ 9

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

* Rappel : il s'agit de la population salariée travaillant à temps plein.

Exemple de lecture : 91 % des individus de la classe 1 n'accepteraient pas une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée, soit 59 points de plus que dans l'ensemble de la population salariée exerçant à temps plein.

• **Classe 2 : Ceux qui ne désirent pas travailler à temps partiel, mais qui accepteraient une diminution de salaire sous conditions (41%)**

Ce groupe, le plus important en nombre, est composé, dans sa totalité, d'individus qui ne souhaitent pas travailler à temps partiel, mais qui, en cas de mesure de réduction de la durée du travail, accepteraient quand même sous certaines conditions une diminution de leur salaire. Une partie importante de ces individus serait donc prête à travailler à 80%, si leur salaire n'était diminué que de 10%. Autrement dit, les

personnes de ce groupe seraient prêtes à « franchir » le pas si des compensations, essentiellement financières, leur étaient proposées. Cette classe se caractérise donc principalement par sa prudence : on met plus en avant ici le côté **conditionnel** d'une éventuelle diminution de salaire.

On notera qu'aucune caractéristique de type socio-démographique ne permet de définir le profil des individus présents dans la classe 2.

Tableau B : Caractérisation des individus de la classe 2 (41%)

	% dans le groupe	Ecart/moyenne*
. Accepterait, mais à certaines conditions , une diminution de salaire si une mesure de réduction de la durée du travail était proposée dans l'entreprise	90	+ 39
. Accepterait, mais à certaines conditions , une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée	86	+ 37
. Serait prêt à travailler à 80 %, si le salaire n'était diminué que de 10 %	67	+ 33
. Ne souhaiterait pas travailler à temps partiel avec diminution de salaire	100	+ 25

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

* Rappel : il s'agit de la population salariée travaillant à temps plein.

Exemple de lecture : 100% des individus de la classe 2 ne souhaiteraient pas travailler à temps partiel avec une diminution de salaire, soit 25 points de plus que dans l'ensemble de la population salariée exerçant à temps plein.

- **Classe 3 : Ceux qui désirent travailler à horaires réduits, mais qui mettraient des conditions à une diminution de salaire (13%)**

Bien moins importante quantitativement que les précédentes, cette classe se caractérise d'abord par le souhait exprimé par l'ensemble de ses membres de travailler à temps partiel. Ils affichent d'ailleurs une nette préférence pour plus de temps libre plutôt que pour une augmentation du pouvoir d'achat. D'ailleurs, ces individus se montrent plus convaincus qu'en moyenne des effets de mesures d'aménagements du temps de travail ou de réduction de la durée de travail. Mais il reste que, si une mesure de réduction du temps de travail était généralisée ou proposée dans leur entreprise, ils n'accepteraient une baisse de leurs revenus qu'en y **mettant des conditions**.

Les membres du groupe considèrent probablement que si une diminution de la durée du travail était décidée, elle serait **généralisée et imposée**. De fait, on peut imaginer qu'ils souhaitent garder le libre choix de la part du temps de travail qu'ils désirent réduire, et donc de la partie de salaire à concéder.

Tableau C : Caractérisation des individus de la classe 3 (13%)

	% dans le groupe	Ecart/moyenne*
. Souhaiterait travailler à temps partiel avec diminution de salaire	100	+ 76
. Accepterait, mais à certaines conditions, une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était proposée dans l'entreprise	94	+ 43
. Accepterait, mais à certaines conditions, une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée	91	+ 42
. Pense qu'une mesure de réduction de la durée du travail créerait effectivement des emplois	82	+ 25
. Préfère plus de temps libre à une augmentation du pouvoir d'achat	63	+ 25
. Pense que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage	86	+ 24
. Considère que les aménagements du temps de travail sont la mesure la plus efficace pour réduire le chômage	43	+ 23

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

* Rappel : il s'agit de la population salariée travaillant à temps plein.

Exemple de lecture : La totalité des individus de la classe 3 souhaiterait travailler à temps partiel avec une diminution de salaire, soit 76 points de plus que dans l'ensemble de la population salariée exerçant à temps plein.

Comme pour la classe 2, aucune catégorie de la population n'apparaît ici plus particulièrement représentée.

• Classe 4 : Les demandeurs de TTP (15%)

A l'opposé des individus de la classe 1, ceux de la classe 4 se caractérisent par un choix personnel : celui de désirer travailler à temps partiel, même avec une diminution de salaire (71 %, contre 24 % en moyenne). Ces personnes affichent donc une plus grande préférence pour un accroissement de leur temps libre, le travail étant d'ailleurs plutôt considéré par elles comme une source d'épanouissement personnel; elles se montrent, de fait, plutôt favorables au développement des emplois à temps partiel, dont elles pensent qu'ils auront des effets positifs sur l'emploi.

Mais ce qui les différencie des membres de la classe 3 est que leur choix individuel du TTP s'accompagne d'une **acceptation, totale et sans réserves**, d'une diminution de salaire, même en cas de généralisation d'une mesure de réduction du temps de travail. Ce choix s'accompagne également d'une plus forte conviction que l'efficacité de la mesure est tributaire d'une réduction de salaire égale à la diminution de la durée du travail. Ce sont, de fait, des personnes plus souvent d'avis que la rigidité de la durée du travail ne favorise pas l'embauche (tableau D).

Tableau D : Caractérisation des individus de la classe 4 (15%)

	% dans le groupe	Ecart/moyenne*
. Accepterait une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était proposée dans l'entreprise	96	+ 80
. Accepterait une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée	95	+ 77
. Souhaiterait travailler à temps partiel avec diminution de salaire	71	+ 47
. Préfère plus de temps libre à une augmentation du pouvoir d'achat	71	+ 33
. Considère que le travail représente avant tout une source d'épanouissement personnel	30	+ 14
. Pour que la mesure de réduction de la durée du travail soit susceptible de créer des emplois, il faudrait appliquer une réduction de salaire égale à la réduction de la durée du travail	27	+ 13
. Pense que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage	74	+ 12
. Pense que si les employeurs n'embauchent pas, c'est parce que la durée du travail n'est pas assez souple	63	+ 12
. Est diplômé du supérieur ou d'une grande école	48	+ 19
. Femme	49	+ 16
. Dispose, dans son foyer, de revenus mensuels supérieurs à 15 000 F.	56	+ 14
. Appartient à la PCS : cadre supérieur, profession intermédiaire	53	+ 13
. Ne s'impose pas de restrictions régulières de budget	50	+ 12

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

* Rappel : il s'agit de la population salariée travaillant à temps plein.

Exemple de lecture : 96% des individus de la classe 4 accepteraient (sans réserves) une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était proposée dans leur entreprise, soit 80 points de plus que dans l'ensemble de la population salariée exerçant à temps plein.

On remarquera que les femmes salariées sont davantage représentées ici, ainsi que les diplômés du supérieur, les cadres et les individus disposant, dans leur foyer, de revenus relativement confortables.

3) Conclusion

Il n'apparaît pas de critères socio-démographiques très fortement discriminants des attitudes des salariés en matière de travail à temps partiel ou de réduction du temps de travail, sauf pour les deux positions les plus extrêmes (les plus fervents adversaires du TTP ou les plus forts partisans) :

- . *Les plus forts partisans* (15%) : ce sont le plus souvent des femmes, des diplômés, aux revenus plutôt élevés dans leur foyer.
- . *Les adversaires* (31%) : ce sont davantage des ouvriers.

Par contre, aucun critère précis ne permet de qualifier socio-démographiquement les individus *prêts à accepter, mais sous conditions, une diminution de salaire* (54% des salariés exerçant à temps plein).

ANNEXE 4 : Les représentations du travail

Le travail est avant tout, pour les Français, une source de revenu

Interrogés sur ce que le travail représente avant tout, pour eux, deux Français sur trois (65 %) ont répondu : *"une source de revenu"*.

Il reste qu'au total, un tiers de la population en a une perception non « matérialiste » : 19 % des Français associent au travail la notion d'épanouissement personnel, 10 % celle d'insertion sociale et 6 % celle d'affirmation sociale.

On note peu d'évolution en un an, si ce n'est un léger recul de la notion d'épanouissement personnel au profit de la vision du travail vecteur d'insertion sociale.

Actifs, chômeurs ou inactifs semblent tous partager les mêmes points de vue (tableau A). On remarquera cependant que les personnes qui travaillent à leur compte y voient un peu plus souvent une source d'épanouissement personnel (c'est le cas de 24 % d'entre elles), alors que les salariés l'estiment avant tout, à 68 %, comme une source de revenu. Enfin, une part un peu plus importante de chômeurs (14 %) sont d'avis que le travail est d'abord un moyen de s'insérer socialement.

Tableau A : Pour vous, que représente avant tout le travail ?

(Classement par ordre décroissant des réponses)	Début 1995	Début 1996				
		Ensemble de la population	Ensemble de la population	dont :		
	A son compte			Salarié	Chômeurs	Inactifs
Une source de revenu	65,6	64,8	63,1	67,6	60,9	63,7
Une source d'épanouissement personnel	21,3	18,7	23,7	17,4	18,5	19,0
Un moyen d'insertion sociale	7,2	10,2	4,8	8,6	14,2	11,7
Un moyen d'affirmation sociale	5,2	5,5	8,4	5,5	5,9	4,9
Autre	0,6	0,7	-	0,9	0,5	0,6
Ne sait pas	0,1	0,1	-	-	-	0,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

L'idée du travail « pour gagner sa vie » prévaut dans toutes les catégories de population. Cependant, cet aspect est atténué dans deux groupes principaux : les cadres et les diplômés.

La perception non matérialiste du travail est un peu plus fréquente chez les cadres

Certes, une majorité des cadres (55 %) ont une perception d'abord « matérialiste » du travail. Mais la part de ceux qui y voient autre chose est plus élevée qu'en moyenne. Pour 29 % des cadres, le travail représente avant tout une source d'épanouissement personnel (19 % en moyenne) : c'est davantage le cas chez les cadres supérieurs que chez les professions intermédiaires (32 % et 25 %).

Par contre, pour les trois quarts des ouvriers et pour 69 % des employés, le travail est d'abord une source de revenu. Les étudiants sont, quant à eux, un peu plus nombreux à y voir un moyen d'insertion ou d'affirmation sociales (29 %, tableau B).

Tableau B : Les représentations du travail dans les différentes catégories professionnelles
(en %)

	Source de revenu	Source d'épanouissement personnel	Moyen d'insertion ou d'affirmation sociales	Total
Indépendant	64	22	14	100
Cadre supérieur, prof.lib. .	50	32	17	100
Profession intermédiaire ...	58	25	16	100
Employé	69	16	15	100
Ouvrier	76	10	14	100
Reste au foyer	74	13	12	100
Retraité	61	22	16	100
Etudiant	49	21	29	100
Ensemble de la population	65	19	16	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1996.

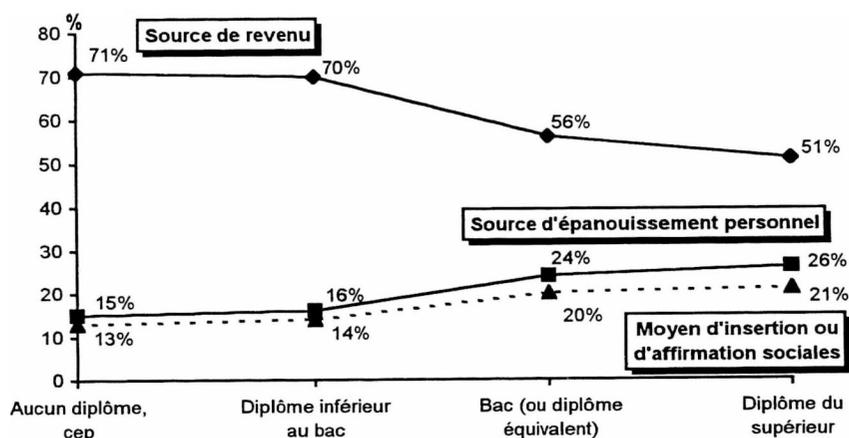
Exemple de lecture : 69 % des employés considèrent que le travail est avant tout, pour eux, une source de revenu, contre 65 % en moyenne dans l'ensemble de la population.

On notera que les salariés du secteur privé considèrent davantage que ceux du public que le travail est un moyen de « gagner sa vie » (72 %, contre 62 %), les seconds étant un peu plus enclins à y voir un moyen d'insertion ou d'affirmation sociales (19 %, contre 11 % des premiers).

Un lien avec le diplôme

L'aspect « monétaire » du travail prédomine largement, quel que soit le niveau de diplôme. Cependant, plus le diplôme possédé est élevé, moins on tend à privilégier la notion de revenu et plus on donne de l'importance aux aspects « non matérialistes » du travail (graphique 1).

Graphique 1 : Les représentations du travail selon le niveau de diplôme



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1996.

Par contre, on ne relève pas de variations véritables d'opinions selon l'âge. Tout au plus peut-on faire deux remarques :

- C'est entre 25 et 59 ans, c'est-à-dire dans la période « active » du cycle de vie, que l'on considère le plus le travail comme un moyen de « gagner sa vie » (à 68%);
- Les jeunes semblent un peu plus sensibles aux aspects d'insertion ou d'affirmation sociales (c'est le cas de 25% des moins de 25 ans, contre 16% en moyenne).

D'ailleurs, en dehors du diplôme et de la PCS, peu de critères interviennent ici pour nuancer les réponses. On notera simplement que, lorsque les revenus sont confortables, le travail est un peu plus considéré comme un moyen d'épanouissement personnel : c'est l'avis de 22% des individus disposant dans leur foyer de revenus supérieurs à 15000 Francs mensuels (contre 18% de ceux ayant des revenus plus faibles).

Enfin, on relèvera que les actifs qui refuseraient une diminution de salaire, en cas de réduction généralisée de la durée du travail, sont plus enclins à voir principalement dans le travail un moyen de gagner de l'argent (73 %, contre 67 % de l'ensemble des actifs), tandis que ceux qui l'accepteraient (et sans conditions) tendent à considérer plus souvent que le travail est, pour eux, une source d'épanouissement personnel (31 %, contre 18 % en moyenne).

ANNEXE 5

Opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage

Résultats 1990 à 1995

Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour lutter contre le chômage (par exemple : contrats emploi solidarité, contrats de retour à l'emploi, conventions de conversion, stages pour les chômeurs de longue durée, ...). Selon vous, ces mesures sont-elles ?

(en %)

	Très efficaces	Assez efficaces	Peu efficaces	Pas du tout efficaces	Ne sait pas	Total
Début 1990	1,0	21,5	51,2	25,5	0,8	100,0
	22,5		76,7			
Début 1991	0,8	27,3	57,2	13,5	1,2	100,0
	28,1		70,7			
Début 1992	0,9	16,7	59,5	22,1	0,8	100,0
	17,6		81,6			
Début 1993	0,9	22,4	54,2	21,1	1,4	100,0
	23,3		75,3			
Début 1994	1,2	17,7	57,9	22,3	0,9	100,0
	18,9		80,2			
Début 1995	1,0	21,1	54,9	22,5	0,5	100,0
	22,1		77,4			

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

ANNEXE 6 : Questionnaire

**Questions posées à la demande du Ministère du Travail,
du Dialogue Social et de la Participation (DARES)**

(Enquête du CREDOC sur les
« Conditions de vie et les Aspirations des Français »,
vague de début 1996)

AUX ACTIFS

A19 - Si, pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?

(Enumérez)

. Oui	16,8
. Oui, mais à certaines conditions	43,3
. Non	38,6
. Ne sait pas	1,3

A20 - Et si, dans votre entreprise, on proposait une mesure de réduction de la durée de travail pour lutter contre le chômage, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?

(Enumérez)

. Oui	15,1
. Oui, mais à certaines conditions	43,5
. Non	40,4
. Ne sait pas	1,0

A TOUS

J17 - Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

. Oui, mais personne n'est au chômage pour l'instant	15,3
. Vous, ou l'un des membres de votre foyer, êtes actuellement au chômage	18,7
. Non	66,0

T1 - A votre avis, le nombre de chômeurs va-t-il ?*(Enumérez)*

. Augmenter pendant plusieurs années	73,1
. Se stabiliser dans un avenir proche	22,2
. Diminuer dans un avenir proche	4,5
. <i>Ne sait pas</i>	0,2

T2 - Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?*(Y compris période actuelle de chômage pour les enquêtés concernés)**(Enumérez - une seule réponse)*

. Oui, une fois	18,5
. Oui, deux fois	5,9
. Oui, trois fois ou plus	5,7
. Actuellement à la recherche d'un premier emploi	1,5
. Non, jamais	68,4

T3 - Selon vous, à quoi principalement est due l'importance du chômage actuel ?*(Notez la première réponse) (question ouverte)*

. Modernisation, progrès	23,5
. Pas assez d'emplois	20,0
. Inadéquation de l'éducation, de la formation/marché de l'emploi	5,4
. Trop d'étrangers	3,0
. Charges trop lourdes	7,4
. Problème de mentalité	3,4
. Crise économique	13,1
. L'Etat, la politique, la gestion du gouvernement	5,2
. Les patrons, la politique patronale	8,0
. Problème de compétitivité des entreprises	3,2
. Le travail au noir	0,6
. Les femmes au travail	0,3
. Les emplois précaires	0,4
. Autres réponses	2,6
. Ne sait pas, non réponse	3,9

T4 - Actuellement, environ 45% des chômeurs ne reçoivent aucune indemnité de chômage. Vous personnellement, pensez-vous que tous les chômeurs devraient être indemnisés ?

. Oui	66,8
. Non	32,2
. <i>Ne sait pas</i>	1,0

T5 - Vous savez peut-être que les cotisations suffisent aujourd'hui à couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage. Il y a même un excédent, c'est-à-dire davantage de ressources. Comment pensez-vous qu'il faudrait plutôt utiliser cet excédent ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

. Il faudrait indemniser un plus grand nombre de chômeurs ...	18,9
. Il faudrait augmenter le montant des allocations	4,1
. Il faudrait allonger la durée de versement des indemnités	11,1
. Il faudrait conserver cet excédent de ressources pour une période moins favorable	11,0
. Il faudrait favoriser des aides pour la création d'emplois	54,5
. Ne sait pas	0,4

T6 - Diverses mesures sont mises en oeuvre pour réduire le chômage. Parmi les suivantes, quelles sont les deux, dans l'ordre, qui vous paraissent le plus efficaces ?

(Présentez la liste - deux réponses)

	1ère réponse	2ème réponse
. Des aides en matière de formation	13,4	11,9
. Des aides spécifiques aux entreprises pour embaucher	14,2	12,5
. Un développement des préretraites	16,6	10,9
. Des allègements généraux des charges sociales des employeurs	18,5	12,7
. Des aménagements du temps de travail (temps partiel ...)	21,1	17,2
. Un développement des emplois publics ou associatifs (travaux d'intérêt général, ...)	5,6	11,1
. Un développement des emplois de proximité (aides ménagères, assistantes maternelles ...)	7,2	17,9
. Ne sait pas	3,4	5,8

T7 - Si l'on accordait aux employeurs un allègement des charges sociales, pensez-vous que l'on devrait, en contrepartie, leur demander plutôt :

(Présentez la liste - une seule réponse)

. De créer des emplois supplémentaires	53,1	
. De développer la formation	6,6	
. De favoriser l'embauche des chômeurs en grande difficulté (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI ...)	21,3	
. De transformer des emplois à durée déterminée en emplois à durée indéterminée	14,4	
. On ne doit pas leur demander de contrepartie	4,4	----> Passer à T9
. Ne sait pas	0,2	-----> Passer à T9

T8 - Selon vous, les contreparties demandées aux employeurs devraient-elles être plutôt négociées ?

(Enumérez - une seule réponse)

. Au niveau national	30,0
. Au niveau régional ou départemental	14,6
. Au niveau des branches professionnelles	15,9
. Au niveau de chaque entreprise	38,5
. <i>Ne sait pas</i>	1,0

T9 - Pensez-vous que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage ?

. Oui	65,2
. Non	33,8
. <i>Ne sait pas</i>	1,0

T10 - A votre avis, si les employeurs n'embauchent pas, est-ce parce que... :

(Citez un à un - une réponse par ligne)

- . Les cotisations sociales sont trop élevées ?
- . Les entreprises n'ont pas besoin d'effectifs supplémentaires ?
- . Les niveaux de salaires sont trop élevés ?
- . Les entreprises ont des difficultés pour trouver du personnel compétent ?
- . La durée du travail n'est pas assez souple ?

	OUI	NON	NSP
. Les cotisations sociales sont trop élevées ?	75,5	23,9	0,6
. Les entreprises n'ont pas besoin d'effectifs supplémentaires ?	46,3	52,9	0,8
. Les niveaux de salaires sont trop élevés ?	16,6	83,1	0,3
. Les entreprises ont des difficultés pour trouver du personnel compétent ?	47,5	52,1	0,4
. La durée du travail n'est pas assez souple ?	52,9	45,8	1,3

T11 - En cas de menaces de licenciements dans une entreprise, de quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

. Il faut que les entreprises acceptent de réduire leurs marges pour garder leur personnel	50,2
. Il faut que les pouvoirs publics interviennent, notamment en versant des aides financées par l'impôt	14,6
. Il faut que les salariés de l'entreprise acceptent de réduire leurs salaires pour préserver l'emploi	14,3
. Il n'y a pas grand chose à faire, les entreprises doivent être libres de gérer leurs effectifs pour redresser leur situation	19,9
. <i>Ne sait pas</i>	1,0

T12 - Pour vous, que représente avant tout le travail ?*(Présentez la liste - une seule réponse)*

. Une source d'épanouissement personnel	18,7
. Un moyen d'insertion sociale	10,2
. Un moyen d'affirmation sociale	5,5
. Une source de revenu	64,8
. Autre	0,7
. Ne sait pas	0,1

T13 - Selon vous, les politiques adoptées en France pour résoudre les problèmes d'emploi ont-elles plutôt comme effet :*(Présentez la liste - une seule réponse)*

. D'aider les demandeurs d'emploi à s'insérer socialement	20,7
. D'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un emploi	33,6
. D'apporter aux demandeurs d'emploi une aide financière	31,4
. D'apporter aux demandeurs d'emploi un soutien psychologique	10,1
. Ne sait pas	4,2

T14 - Pour lutter contre le chômage, certains proposent de ramener à 35 ou 32 heures la durée hebdomadaire de travail. A votre avis, une telle mesure créerait-elle effectivement des emplois ?

. Oui	59,6
. Non	39,7
. Ne sait pas	0,7

T15 - Selon vous, pour qu'une telle mesure puisse être susceptible de créer des emplois, faudrait-il plutôt appliquer :*(Présentez la liste - une seule réponse)*

. Une réduction de salaire égale à la diminution de la durée du travail	16,4
. Une réduction de salaire inférieure à la diminution de la durée du travail	13,7
. Une réduction de salaire modulée en fonction du niveau de rémunération	30,5
. Aucune réduction de salaire	38,2
. Ne sait pas	1,2

T16 - Vous paraît-il normal qu'un chômeur indemnisé ...*(Citez un à un - une réponse par ligne)*

- . Puisse exercer une activité réduite (activité à temps partiel rémunérée) tout en conservant une partie de son allocation ?
- . Puisse conserver son allocation pour se former ?
- . Doive justifier de sa recherche d'emploi pour conserver son allocation ?

	OUI	NON	NSP
. Puisse exercer une activité réduite (activité à temps partiel rémunérée) tout en conservant une partie de son allocation ?	71,2	28,6	0,2
. Puisse conserver son allocation pour se former ?	93,2	6,6	0,2
. Doive justifier de sa recherche d'emploi pour conserver son allocation ?	93,9	5,9	0,2

T17 - Voici une liste d'intervenants. Quels sont les deux qui, selon vous, devraient davantage s'engager aujourd'hui dans la lutte contre le chômage ?*(Présentez la liste - Classez les deux réponses)*

- . Les entreprises
- . Les syndicats de salariés
- . Les associations
- . Les collectivités locales (régions, départements, communes)
- . L'Etat
- . *Ne sait pas*

	1ère réponse	2ème réponse
. Les entreprises	41,0	28,4
. Les syndicats de salariés	8,6	9,7
. Les associations	1,4	4,3
. Les collectivités locales (régions, départements, communes)	14,7	28,0
. L'Etat	34,1	29,1
. <i>Ne sait pas</i>	0,2	0,5

T18 - Les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations de charges sociales pour embaucher certains demandeurs d'emploi en difficulté (chômeurs de longue durée ...). Selon vous, ces aides favorisent-elles plutôt :*(Enumérez - une seule réponse)*

- . Les demandeurs d'emploi concernés, qui n'auraient pas été embauchés sans ces aides
- . Les entreprises, qui auraient de toutes façons embauché sans ces aides
- . *Ne sait pas*

. Les demandeurs d'emploi concernés, qui n'auraient pas été embauchés sans ces aides	43,8
. Les entreprises, qui auraient de toutes façons embauché sans ces aides	54,2
. <i>Ne sait pas</i>	2,0

T19 - Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour favoriser la réinsertion des personnes en difficulté (par exemple : contrats emploi solidarité, contrats de retour à l'emploi, stages pour chômeurs de longue durée, ...). Selon vous, ces mesures sont-elles ?*(Enumérez - une seule réponse)*

- . Très efficaces
- . Assez efficaces
- . Peu efficaces
- . Pas du tout efficaces
- . *Ne sait pas*

. Très efficaces	0,8
. Assez efficaces	22,4
. Peu efficaces	56,0
. Pas du tout efficaces	19,9
. <i>Ne sait pas</i>	0,9

N10 - Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour lutter contre le chômage. Selon vous, ces mesures sont-elles ?

(Enumérez - une seule réponse)

. Très efficaces	0,4
. Assez efficaces	11,8
. Peu efficaces	66,1
. Pas du tout efficaces	21,1
. <i>Ne sait pas</i>	0,6

Dépôt légal : Septembre 1996

ISBN : 2-84104-069-0

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

**Nutrition et hygiène alimentaire : attitudes et croyances
des ménagères en 1995**

Patrick BABAYOU - n°164 (1995)

**La santé, un nouveau terrain d'action pour les
communes ?**

Isabelle GROC, Michel LEGROS - n°165 (1995)

**Les personnes âgées dépendantes
Les dépenses de santé**

Ariane DUFOUR, Anne-Delphine KOWALSKI - n°166 (1995)

Prestations sociales, allocations familiales et RMI

Georges HATCHUEL, Anne-Delphine KOWALSKI - n°167 (1996)

**L'accueil en urgence des personnes en difficulté avant
l'hiver 1995-1996**

Michel LEGROS, Marie-Odile SIMON - n°168 (1996)

Les cellules de reclassement en Bretagne

Anne-Lise AUCOUTURIER - n°169 (1996)

**La prévention spécialisée aujourd'hui : situations
professionnelles et compétences**

Patrick DUBÉCHOT - n°170 (1996)

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

ISBN : 2-84104-069-0

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie